

REVUES DE PRESSE

2023

*migr*europ__

REVUES DE PRESSE 2023

Revue de presse du 1er au 15 janvier 2023

Table des matières

AFRIQUE	1
Maroc	1
Rwanda.....	2
EUROPE	2
Méditerranée centrale – Frontex.....	2
États non-membres de l'Union européenne.....	3
Royaume-Uni.....	3
États membres de l'Union européenne	3
Croatie	3
Espagne	4
Grèce	4
Italie	5

AFRIQUE

Maroc

- [ENASS, «Migration : Une nouvelle étude fait le bilan de la SNIA », 9 janvier 2023](#)
- [Le Matin, « Le partenariat entre le Maroc et l'Union européenne "nécessite d'être nourri et enrichi », 5 janvier 2023](#)

Lundi 5 janvier 2023 a eu lieu une réunion entre le Haut représentant de l'Union européenne (UE) pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, Josep Borrell, et son homologue, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita. Ils ont fait part de leur volonté commune de renforcer le partenariat en matière de « gestion de la migration » et d'étendre le périmètre à de nouveaux domaines, comme le numérique par exemple. Partenariat clé dans l'externalisation de la politique européenne sécuritaire, la coopération entre le Maroc et l'UE vise à transformer le Maroc en un pays de blocage pour les exilé·e·s. Depuis 2000 et l'accord euro-méditerranéen d'association UE-Maroc, une multitude de déclarations et de partenariats ont été conclus (2003, 2005, 2008, 2013, 2015, 2019, 2021).

Les personnes bloquées aux frontières se retrouvent dans une impasse : la fermeture des frontières européennes d'une part, et les difficultés pour régulariser leur situation au Maroc d'autre part. Une [étude](#) publiée par l'association Racines fait le bilan de la politique migratoire marocaine de 2013 à 2021, saisie à partir du cadre global des relations Maroc-UE. Elle dénonce, entre autres, les stratégies d'épuisement physique et psychologique auxquelles sont confrontées les personnes exilé·e·s au Maroc.

Rwanda

- [Le Monde, « Le Rwanda ne veut plus accueillir de réfugiés congolais », 10 janvier 2023](#)

La reprise, fin 2021, de la violence en République démocratique du Congo entre les forces gouvernementales et les rebelles du Mouvement M23 a poussé des milliers de personnes à fuir leur pays. Selon le HCR, depuis le début du conflit près de 76 000 ressortissant·e·s congolais·e·s ont trouvé refuge au Rwanda. Cependant, le président rwandais Paul Kagamé a déclaré en janvier 2023 qu'il ne souhaitait plus accueillir les réfugié·e·s qui fuient la recrudescence de la violence en RDC.

Cette décision jure avec le récent arrangement conclu avec le Royaume-Uni (RU), qui prévoit pour le Rwanda de gérer sur son territoire les demandes de protection jugées irrecevables sans examen au fond par le Royaume-Uni. Ce deux poids deux mesures rend compte de l'instrumentalisation du droit d'asile et du marchandage exercé sur le dos des exilé·e·s. Ce partenariat permet d'une part au RU de se défaire de ses responsabilités en matière d'asile, et représente d'autre part un intérêt diplomatique (interlocuteur légitime sur la scène internationale) et économique (144 millions d'euros versés par le Royaume Uni) pour le Rwanda. Cependant, ce protocole d'entente fait fi des droits des personnes devant être « relocalisées » hors Europe, et des critiques contre le Rwanda.

EUROPE

Méditerranée centrale – Frontex

- [Le Monde, « Comment des appareils de surveillance de Frontex sont utilisés par les garde-côtes libyens pour intercepter des migrants », 5 janvier 2023](#)

Depuis 2018, l'agence de garde-côtes et de garde-frontières européens Frontex assure la surveillance aérienne des frontières européennes en Méditerranée centrale. Le Monde a révélé que les pseudos garde-côtes libyens se servent des vidéos de surveillance de Frontex afin de détecter les embarcations d'exilé·e·s en mer, ce que dément l'agence. Le Monde et d'autres organisations comme Human Rights Watch (HRW) et Border Forensics ont démontré que ces vidéos ont permis des interceptions maritimes de bateaux qui n'étaient pas en détresse et des *pull back* par les garde-côtes libyens. Selon le [dossier](#) de HRW et Border Forensics, plus le nombre d'heures de vols affrétés par Frontex dans une zone est importante, plus le nombre d'interceptions par les autorités libyennes dans cette zone augmente.

En facilitant l'interception des personnes exilées en amont des frontières européennes, l'agence Frontex se rend complice du refoulement d'exilé·e·s en Libye, où ils et elles subissent de façon notoire des abus et violences systématiques. Ces pratiques mettent en exergue l'approche de l'agence de surveillance des frontières de l'Union européenne, « conçue non pas pour secourir les personnes en détresse mais pour les empêcher d'atteindre le territoire européen¹ ».

¹ Human rights watch, «[UE: Frontex complice d'abus en Libye](#)», décembre 2022

États non-membres de l'Union européenne

Royaume-Uni

- **The Guardian**, « [Channel crossings: 45,756 people came to UK in small boats in 2022](#) », 1er janvier 2023

Plus de 45 000 personnes ont traversé la Manche vers le Royaume-Uni dans de petites embarcations au cours de l'année 2022, selon les chiffres du gouvernement. La question des arrivées d'exilé·e·s par voie maritime est devenue une obsession pour celui-ci, notamment trois ans après le Brexit. Le premier Ministre a annoncé une nouvelle loi restrictive en matière migratoire en 2023 (« si vous entrez illégalement au Royaume-Uni, vous ne devriez pas pouvoir y rester »), un plan d'immigration en cinq points dont un nouvel accord de réadmission avec l'Albanie, et une coopération renforcée avec le voisin français pour contenir/repousser les personnes exilées.

La conclusion, en novembre 2022, d'un quatrième accord franco-britannique sur la Manche (en l'espace de trois ans) prévoit une augmentation de 40 % du nombre de patrouilles conjointes, ainsi que des investissements supplémentaires dans les infrastructures et l'utilisation de technologies, tels les drones, pour détecter les embarcations depuis la France, « ainsi qu'une plus grande coopération transeuropéenne ». En somme, rien de nouveau au sein de l'Europe sécuritaire...

États membres de l'Union européenne

Croatie

- **La Voix du Nord**, « [Croatie: le pays adopte l'euro et intègre l'espace Schengen](#) », 1 janvier 2023
- **InfoMigrants**, « [Qu'est-ce que l'entrée de la Croatie dans Schengen peut changer à la route migratoire des Balkans ?](#) », 5 janvier 2023

Depuis le 1er janvier 2023, la Croatie a intégré l'espace Schengen, ce qui permet aux citoyen·ne·s croates d'y circuler librement sans contrôle aux frontières internes. Dès son intégration dans l'Union européenne en 2013, la Croatie s'est vu donner la responsabilité de contrôler les frontières extérieures terrestres de l'UE. Plusieurs associations et organisations internationales dénoncent de longue date les atteintes généralisées aux droits humains, les refoulements et les violences commises de la part des autorités croates sur son territoire et à ses frontières. Pourtant, le respect des droits fondamentaux aux frontières fait théoriquement partie des conditions préalables pour l'adhésion à l'espace Schengen. Dans les faits, « le critère déterminant permettant à un État de rejoindre l'espace Schengen est la preuve de sa capacité à s'ériger en garde-frontière de l'UE »². De fait, l'Union européenne a pendant longtemps utilisé l'adhésion à l'espace Schengen comme un moyen de pression pour intensifier le contrôle des frontières. Ce chantage migratoire s'effectue aussi sur la Serbie et la Bosnie, pays candidats à l'adhésion de l'UE et à l'espace Schengen, qui acceptent de verrouiller les frontières de l'UE à tout prix.

² Migreurop, « Exils sans fin, Chantages anti-migratoires le long de la route des Balkans », Rapport de mission, novembre 2021

Espagne

- [El Diario, « Human Rights Watch afirma que “la política de devoluciones en caliente” de España causa muertes de migrantes », 12 janvier 2023](#)

Le rapport annuel 2022 de l'organisation Human Rights Watch n'épargne pas l'Espagne et sa politique de contrôle aux frontières. Selon l'ONG, « la politique de refoulement à chaud de l'Espagne a contribué à la mort de migrants à ses frontières terrestres et maritimes » et « l'absence de voies sûres et légales a continué à causer des dommages et des décès ». Elle revient notamment sur la tragédie du 24 juin à la frontière maroco-espagnole, ayant coûté la vie, selon HRW, d'au moins 23 personnes qui tentaient de franchir les barrières-frontières vers l'Espagne, et pointe le fait que les autorités espagnoles ont confirmé avoir « renvoyé sommairement » des personnes exilé-e-s au Maroc. Par ailleurs, l'ONG Caminando Fronteras a estimé qu'au cours du premier semestre 2022, parmi les personnes décédées en tentant de rejoindre l'Espagne, quatre sur cinq ont péri sur la route de l'Atlantique.

HRW rappelle dans son rapport que les violences et les refoulements aux frontières européennes sont monnaie courante : « les États membres de l'UE, dont la Bulgarie, la Croatie, Chypre, la Grèce, la Pologne et l'Espagne, ont continué à procéder à des retours illégaux et à des violences à leurs frontières ». Au mépris tant du droit international et européen que des droits des personnes en migration.

Grèce

- [InfoMigrants, «La justice grecque annule la procédure pour "espionnage" contre 24 humanitaires à Lesbos», 13 janvier 2023](#)
- [Le Monde, «En Grèce, un réfugié somalien, condamné à 142 ans de prison pour trafic de migrants, sera bientôt libéré», 10 janvier 2023](#)
- [Le courrier des Balkans, «Exilés en Grèce: la justice annule la procédure pour espionnage au “procès de la solidarité», 13 janvier 2023](#)

Ces dernières semaines, l'île de Lesbos a été le théâtre de plusieurs revirements de jurisprudence dans les procès menés à l'encontre d'acteurs solidaires aux frontières. Le premier visait Mohammad Hanad Abdi, un réfugié somalien, condamné en première instance à 142 années de prison pour avoir repris la barre d'une embarcation de fortune en détresse, entre la Turquie et la Grèce. La Cour d'appel de Lesbos a réduit la peine de l'accusé à 8 ans de prison en raison d'une réévaluation des circonstances. Il sera libéré dans le mois qui suit le jugement, au vu de son « bon comportement », des 400 jours de travaux généraux et des deux ans et demi de prison déjà effectués. On comptait en 2019 près de 1 905 personnes³ détenues en Grèce pour les mêmes raisons que Mohammad Hanad Abdi.

Plus récemment s'est déroulé en Grèce le procès très médiatisé et emblématique à l'encontre de 24 activistes humanitaires, poursuivi-e-s pour avoir mené des patrouilles le long des côtes à la recherche de bateaux en détresse. La justice grecque a annulé la procédure pour « espionnage » en raison de vices de procédure, notamment l'absence de traduction de l'acte d'accusation ou l'absence d'envoi de documents aux accusés. En revanche, ils font toujours l'objet d'une procédure pour « trafic d'être humains ».

Dans ces deux cas, les accusé-e-s n'ont pas obtenu d'annulation de jugement et les juges ne se sont pas prononcés sur le fond des dossiers. De nombreuses poursuites judiciaires ont poussé les acteurs solidaires à cesser leurs activités en mer Egée. Ces pratiques de criminalisation des migrations

³ Le Monde, « [En Grèce, un réfugié somalien, condamné à 142 ans de prison pour trafic de migrants, sera bientôt libéré](#) », 10 janvier 2023

et des solidarités s'accroissent dans le but de décourager et empêcher les ONG de sauvetage en mer d'opérer dans la zone, et de dissuader les personnes exilé·e·s de voyager vers l'Europe.

Italie

- [Euronews, « Migrants en Méditerranée: l'Italie va "entraver" le travail de secours en mer des ONG », 8 janvier 2023](#)
- [InfoMigrants, « Italie: la nouvelle loi sur les sauvetages en mer "nous rend la vie encore plus difficile", estime MSF », 6 janvier 2023](#)

Le gouvernement italien de Giorgia Meloni a signé un nouveau décret visant à entraver le travail de secours en mer des ONG. Les navires civils de sauvetage seront désormais obligés de se rendre immédiatement dans un port italien après chaque opération, sans possibilité pour les ONG d'attendre dans la zone de recherche et secours (SAR) dans le cas où une autre embarcation serait en détresse. Concrètement, ce décret limite le nombre d'opérations de sauvetage que peuvent mener les organisations civiles. En parallèle, le débarquement dans un port sûr est déclaré plus rapidement, mais sont plus fréquemment désignés des ports de débarquements éloignés des zones de sauvetage.

L'autre nouveauté prévue dans le décret est que les ONG seront obligées de recueillir les demandes d'asile à bord des navires de sauvetage, de sorte que la procédure administrative soit prise en charge par le pays dont les navires battent pavillon. Comme l'a rappelé le HCR, les processus de demandes d'asile devraient être réalisés sur terre ferme, en lieu sûr, une fois les besoins immédiats couverts. De plus, il est de la responsabilité de l'État d'enregistrer et traiter les demandes d'asile, et non pas de celle des ONG de sauvetage. Les acteurs concernés demandent « une réaction forte de la part de la Commission européenne, du parlement européen, des États membres et des institutions européennes [...] Et demandent au gouvernement italien de retirer immédiatement le décret-loi qu'il vient de publier »⁴.

Ce décret est en contradiction avec le droit international de la mer (et l'obligation de porter assistance à tout navire en détresse), et le droit européen. Il s'inscrit dans une longue liste d'actions de criminalisation et de discriminations menées à l'encontre des personnes solidaires.

⁴ Médecin sans frontières, «Méditerranée centrale : le nouveau décret des autorités italiennes entrave les efforts de sauvetage en mer et entraînera davantage de morts», 5 janvier 2023, Communiqué de presse.

Revue de presse du 15 au 31 janvier 2022

Table des matières

AFRIQUE:	1
Libye:.....	1
Niger :.....	2
EUROPE:	2
Méditerranée centrale :	2
Union européenne :	3
Danemark:.....	3
Espagne:	4
Grèce:.....	4
Italie:	5
MOYEN-ORIENT :	5
Turquie:.....	5

AFRIQUE:

Libye:

- [InfoMigrants, « Des bateaux « tout équipés » pour les garde-côtes et "task force conjointe" : l'Italie et la Libye renforcent leur coopération anti-migrants », 31 janvier 2023](#)

Le 2 février 2017, l'Italie et la Libye ont conclu un protocole d'entente (*Memorandum of Understanding*) pour réactiver le traité d'amitié signé en 2008 entre Berlusconi et Khadafi, et organiser la coopération entre les deux pays dans le but notamment d'entraver les mouvements migratoires à destination de l'Europe et de bloquer les exilé-e-s en Libye. Six ans plus tard, les violences et les traitements inhumains systématiques en Libye — définis comme des crimes contre l'humanité par les

Nations unies¹ — n'ont cessé d'augmenter, tandis que les violences et les *pull-back* des garde-côtes libyens sont également notoires. Et alors qu'en février 2022, plus de 90 ONG exigeaient [la révocation de ce protocole](#), le 28 janvier 2023 s'est déroulée à Tripoli une rencontre entre la Première ministre italienne Giorgia Meloni et son homologue libyen, Abdel Hamid Dbeibah visant à renforcer les mesures prévues en 2017.

Deux accords ont été conclus lors de cette dernière rencontre. Le premier prévoit la livraison par le gouvernement italien de cinq bateaux entièrement équipés pour les garde-côtes libyens. Le second prévoit la création de « forces opérationnelles conjointes » chargées d'intercepter les bateaux d'exilé-e-s en mer. Or, comme l'indiquait déjà la jurisprudence européenne en 2012² et Migreurop en 2018, « En équipant, finançant et en coordonnant les activités des garde-côtes libyens, l'Italie mène sous les yeux de l'UE une politique de refoulement et contourne ainsi ses obligations internationales »³. Cinq ans après, et malgré la documentation du système d'exploitation, d'extorsion et d'abus mis en place en Libye avec les financements de l'Italie et de l'Union européenne, rien n'a changé pour les personnes exilées qui voient leurs droits bafoués au quotidien, en toute impunité, au nom de la « protection » des frontières européennes.

Niger :

- [Infomigrants, « Niger : 750 migrants maliens coincés dans le désert bientôt rapatriés », 18 janvier 2023](#)

En janvier 2023, 750 exilé-e-s malien-ne-s ont été renvoyé-e-s du Niger vers le Mali dans des vols affrétés par les autorités maliennes et l'OIM. Ces personnes étaient bloquées dans la ville frontalière d'Assamaka (Niger/Algérie) dans des conditions déplorables depuis plusieurs semaines, voire des mois. Toutes ont été refoulées par les autorités algériennes vers le Niger.

Lors de ces refoulements, les exilé-e-s sont abandonné-e-s à la frontière, en plein désert, et doivent marcher plus de 15 km afin d'atteindre la ville d'Assamaka. Pour certain-e-s, ces refoulements leur ont coûté la vie : selon Infomigrants, entre 2020 et 2021, au moins 38 corps ont été retrouvés à cette frontière. De janvier à mai 2022, plus de 14 000 exilé-e-s ont été refoulé-e-s vers le Niger par les autorités algériennes, sous couvert d'un accord de réadmission.

EUROPE:

Méditerranée centrale :

- [The Libya Update, "Mediterranean: Alarm Phone NGO alerted to over 670 migrant boats in distress in 2022 – report", 21 janvier 2023](#)

L'ONG AlarmPhone a récemment publié un [rapport](#)⁴ sur ses activités pour la période juillet/décembre 2022. En 2022, AlarmPhone a été alertée par 673 bateaux d'exilé-e-s en détresse dans la région de la Méditerranée centrale, une nette augmentation comparée aux années

¹ MSF, « [Accord Italie-Libye : 5 années d'exactions contre les migrants, chapeautées par l'Union européenne](#) », 2 février 2022

² Cour européenne des droits de l'Homme [Hirsi Jamaa et autres c. Italie](#), 23 février 2012

³ Migreurop, « [Libye : Financements européens pour les bourreaux des migrant-e-s](#) », Note #7, mai 2018

⁴ Alarmphone, "[Contesting Borders in a Racist Environment](#)", 18 janvier 2023

antérieures. Le rapport dénonce la militarisation des routes migratoires vers l'Europe qui rendent la traversée en mer plus dangereuse et mortifère. De fait, depuis 2020, le nombre de bateaux échoués ou disparus au large des côtes tunisiennes n'a cessé d'augmenter.

De janvier à novembre 2022, plus de 575 personnes y sont décédées selon le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES)⁵. Alarmphone dénonce les attaques fréquentes des garde-côtes tunisiens et libyens menées à l'encontre des bateaux d'exilé·e·s en mer. Ce système répressif du contrôle des frontières financé et encouragé par les membres de l'UE privilégie la violence et la sécurité au détriment des vies humaines.

Union européenne :

- [The Guardian, "EU toughens stance on non-EU countries taking back citizens denied right to", 26 janvier 2023](#)

Le 26 et 27 janvier 2023, les ministres de la Justice et de l'Intérieur de l'UE se sont réunis à Stockholm dans le cadre de la première réunion informelle du Conseil « Justice et affaires intérieures » (JAI) sous présidence suédoise⁶. Les ministres ont réaffirmé leur volonté d'expulser les personnes sans droit de séjour en Europe et de contraindre les pays non-membres de l'Union à réadmettre leurs ressortissant·e·s. Les relations commerciales et diplomatiques, ainsi que l'aide au développement sont et resteront conditionnées à la coopération des pays dit tiers en matière de réadmission. Ainsi, les ministres européen·ne·s souhaitent favoriser l'utilisation systématique des mesures restrictives en matière de visas à l'égard des pays qui ne « coopèrent pas en matière de retour ». Ces décisions sont loin d'être innovantes : en février 2021 déjà, l'Union avait prévenu ses partenaires que le levier des visas pourrait être activé, et qu'en fonction de la « performance » de chaque État tiers en matière de « retours », les États membres pourraient réduire, voire supprimer, le nombre de visas alloués⁷.

De nouveaux moyens pourraient par ailleurs être déployés pour expulser du territoire européen les personnes dépourvues de titre de séjour. Selon la Commissaire européenne aux affaires étrangères, Frontex pourrait, une nouvelle fois, voir ses prérogatives étendues en matière de renvoi : le recours aux avions de Frontex pourrait augmenter ainsi que le nombre de pays tiers couverts par l'agence. Par ailleurs, l'UE souhaite contraindre ses pays voisins à s'aligner sur la politique européenne en matière de visas : la Serbie subit ce chantage, bien qu'elle ne soit membre ni de l'UE ni de l'espace Schengen...

Danemark:

- [Médiapart, « Le Danemark renonce à sous-traiter les demandes d'asile... pour le moment », 27 janvier 2023](#)

Le Danemark avait adopté, en juin 2021, une loi permettant l'externalisation du traitement des demandes d'asile déposées sur son territoire. Celle-ci prévoyait la possibilité d'envoyer des demandeurs et demandeuses d'asile arrivé·e·s sur son sol dans un pays « tiers » afin que leurs demandes y soient traitées sur le fond. Cette volonté politique ne date pas d'hier : dès 1986, le

⁵ Infomigrants, « [Les "dangereuses" interceptions des garde-côtes tunisiens dénoncées par Alarm Phone](#) », 20 janvier 2023

⁶ Presidency Statement, « [Reducing the pressure of irregular migration and ensuring effective return](#) », 26 janvier 2023.

⁷ Le Monde, « [Immigration : la France durcit « drastiquement » l'octroi de visas aux Algériens, Marocains et Tunisiens](#) », 28 septembre 2021

Danemark proposait un système de gestion des demandes d'asile dans des centres de traitement régionaux, administrés par les Nations unies⁸.

Le Danemark vient cependant de reculer et de renoncer pour le moment à sous-traiter les demandes d'asile. Cette décision est probablement motivée par la récente décision de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) s'opposant à l'expulsion vers le Rwanda des demandeurs et demandeuses d'asile dont la demande de protection était considérée irrecevable au Royaume-Uni. La Cour a considéré que les demandeurs et demandeuses d'asile ne pouvaient être expulsé·e·s tant que la justice britannique ne s'était pas prononcée sur la légalité du projet de loi du gouvernement anglais. Bien que l'externalisation de l'asile soit contraire à la Convention de Genève et sape le régime mondial d'accueil des réfugié·e·s, le gouvernement danois n'abandonne pas son idée pour autant, et souhaite voir naître ces accords d'externalisation en coopération avec l'Union européenne. Le risque est que ces pratiques illégales s'institutionnalisent dans l'UE et deviennent, à terme, la règle.

Espagne:

- [Eldiario, « Más de 1.700 personas muertas en un año: la ruta migratoria hacia Canarias sigue siendo la más letal », 18 janvier 2023](#)
- [Público, « Casi 2.400 migrantes murieron en las rutas españolas en 2022, según Caminando Fronteras », 18 janvier 2023](#)

Le collectif Caminando Fronteras a récemment publié un [rapport](#)⁹ dans lequel il recense le nombre de personnes décédées lors de leur traversée vers l'Espagne. Ainsi, en 2022, 2 390 personnes sont décédées en tentant de rejoindre l'Espagne — dont 1 700 sur la route de l'Atlantique vers les Canaries. Ces cinq dernières années, a pu être observée une augmentation du nombre de décès sur toutes les routes maritimes et terrestres vers l'Espagne.

L'origine de ces décès est en partie liée aux dangers de la traversée, mais d'autres sont directement imputables aux autorités espagnoles et/ou marocaines : manque de coordination pour activer les services de sauvetage, limitation des moyens pour effectuer des recherches, violence et abus à l'égard des personnes exilé·e·s, *pushback* et *pull-back*. Malgré les obligations résultant du droit de la mer, les bateaux de pêcheurs ne viennent pas toujours en aide aux embarcations en détresse qu'ils croisent de peur de voir leurs actions criminalisées. Selon Caminando Fronteras, les morts aux frontières sont une conséquence des « politiques migratoires qui entravent, obstruent ou omettent de mettre en œuvre des mécanismes de sauvetage de la vie des migrant·e·s¹⁰ ».

Grèce:

- [Euronews, "After the explosion': Migrant arrivals plummet in Greece", 17 janvier 2023](#)
- [InfoMigrants, « À Lesbos, la course des migrants vers le camp de Mavrovouni, havre de sécurité à l'abri des pushbacks », 18 janvier 2023](#)

Les opérations de refoulement menées par la Grèce, aux frontières terrestres comme en mer, obligent les exilé·e·s à se cacher des autorités une fois arrivé·e·s sur les côtes grecques afin de garantir leur droit à déposer une demande d'asile. Une [récente étude](#)¹¹ menée par le Legal Centre Lesbos

⁸ Migreurop, « [Arrangement Royaume Uni/Rwanda : externaliser l'asile en Afrique, arme de dissuasion massive en Europe](#) », Communiqué 20 juin 2022

⁹ Caminando Fronteras, « [Monitoreo del derecho a la vida - Año 2022](#) », 2023

¹⁰ Caminando Fronteras, « [2 390 personas migrantes perdieron la vida en 2022 en sus trayectos hacia España](#) », 18 janvier 2023

¹¹ Legal Center Lesbos, « [PRESS RELEASE: Forensic reconstruction video released today, evincing the Greek authorities' illegal expulsion of 200 migrants off the coast of Crete in 2020](#) », 17 janvier 2023

dénonce notamment des refoulements à la frontière gréco-turque les 20 et 21 octobre 2020. L'association a produit une reconstitution des faits à l'aide de témoignages, d'entretiens et des preuves fournies. L'ONG témoigne du fait que près de 200 personnes en détresse en mer ont violemment été refoulées vers la Turquie avant même de pouvoir déposer une demande d'asile, alors qu'elles avaient demandé assistance aux garde-côtes helléniques.

Cette affaire, suivie par les avocats du Legal Center Lesvos, fait l'objet d'une requête devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Comme toujours, les autorités grecques ont nié ces refoulements malgré les preuves apportées par les requérants, dont des localisations GPS, des photos et des vidéos.

Italie:

- [Euractiv, "Italian authorities illegally returned asylum seekers to Greece investigations finds", 20 janvier 2023](#)

Une nouvelle investigation révèle que les autorités italiennes procèdent à des refoulements de potentiel·le·s demandeurs et demandeuses d'asile au sein même de l'UE. A l'aide de photos, vidéos et témoignages de personnes exilées et des membres de l'équipage, un rapport¹² publié par LightHouse Reports démontre qu'une fois en Italie, les exilé·e·s sont détenu·e·s dans des bateaux commerciaux (tous exploités par le groupe Attica) et renvoyé·e·s en Grèce.

En 1999, l'Italie et la Grèce ont signé un accord bilatéral de réadmission qui ne s'applique en aucun cas aux demandeurs et demandeuses d'asile. En 2014, la Cour européenne des droits de l'Homme avait déjà sanctionné l'Italie pour avoir renvoyé illégalement et sans discernement des ressortissant·e·s étranger·ère·s en Grèce, sans leur donner la possibilité de demander l'asile. Ces pratiques semblent pourtant ne pas avoir cessé.

MOYEN-ORIENT :

Turquie:

- [Le Monde, « En Turquie, les réfugiés syriens sont devenus un enjeu électoral malgré eux », 18 janvier 2023](#)
- [Le Monde, « Turquie : « Erdogan veut une fois de plus utiliser la Syrie pour atteindre ses objectifs nationaux », 17 janvier 2023](#)

Encore une fois, les réfugié·e·s syrien·ne·s sont pris·es à partie dans des dynamiques électorales et politiques. À quelques mois des élections présidentielles et législatives, le président R. Erdogan décide de modifier sa politique destinée aux réfugié·e·s syrien·ne·s et de se rapprocher du régime de Damas. Depuis six mois, le président turc interdit l'accueil de nouveaux et nouvelles exilé·e·s Syrien·ne·s, et prévoit le « renvoi volontaire » d'un million de syrien·ne·s en Syrie. Dans les faits, les associations présentes sur le terrain dénoncent le nombre croissant d'expulsions vers le pays voisin.

Sur la base de la Déclaration UE/Turquie de 2016, l'UE demande à la Turquie de « verrouiller » ses frontières en échange d'une « rente diplomatique et économique ». Aujourd'hui, plus de 3 millions d'exilé·e·s syrien·ne·s sont bloqué·e·s aux portes de l'Europe. Considéré comme un pays « sûr » par la Grèce, les États membres renvoient les exilé·e·s syrien·ne·s en Turquie. Pourtant, une fois là-bas, ces

¹² LightHouse Reports, "[Detained below deck](#)", 18 janvier 2023

personnes ne bénéficient pas des garanties concédées par la Convention de Genève et risquent d’être expulsées dans leur pays toujours en guerre¹³. Leur sort varie au gré des élections et des opportunités politiques du président Erdogan.

¹³ Migreurop, « [Externalisation tous azimuts : de l’arrangement UE - Turquie aux Migration Compacts en Afrique](#) », Note #5, avril 2017

Revue de presse de février 2023

Table des matières

AFRIQUE	1
Maroc :	1
Niger :	2
Tunisie :	3
EUROPE.....	4
Méditerranée centrale :	4
États non-membres de l'Union européenne :	4
Macédoine du Nord :	4
Royaume-Uni :	5
Union européenne	5
Union européenne :	5
Conseil européen :	6
États membres de l'Union européenne :	6
Belgique :	6
Bulgarie :	7
Espagne :	8
Italie :	9
Grèce :	10
Pays-Bas :	10

AFRIQUE

Maroc :

- **Infomigrants**, [«Drame de Melilla : peines durcies en appel pour huit migrants»](#), 8 février 2023

Le 6 février 2023, la Cour d'appel de Nador a alourdi de trois et quatre ans la peine de prison de huit personnes exilées qui avaient tenté de franchir les barrières-frontières de l'enclave espagnole de Melilla le 24 juin 2022. Ce jour-là, au moins 37 personnes sont décédées et 300 personnes ont été blessées du fait de la brutalité des garde-frontières marocains et espagnols. Plusieurs exilé-e-s avaient alors été arrêté-e-s et condamné-e-s pour « entrée illégale » au Maroc, « désobéissance » et «

dégradation de biens publics ». Parallèlement, en décembre 2022, le Parquet espagnol a classé sans suite l'enquête sur la mort des migrant·e·s à Melilla considérant ne pas avoir identifié de « signes de délit dans les agissements des agents »¹ des forces de sécurité espagnoles durant cette tragédie. Pourtant, les vidéos et rapports produits par les associations documentent l'extrême violence employée par les autorités espagnoles : coups et usage de matraque, jets de fumigènes, décès du côté espagnol de la frontière... Malgré ces violences exercées à l'encontre des personnes exilées par les garde-frontières marocains et espagnols, aucune sanction disciplinaire ou judiciaire n'a été prononcée contre ces derniers. Cela contraste avec le sort des personnes exilées victimes de violences, largement criminalisées.

- [RFI, «Maroc : le calvaire des migrants subsahariens refoulés à Casablanca», 12 février 2023](#)

Depuis le rapprochement entre le gouvernement marocain et le gouvernement espagnol², les contrôles dans les zones frontalières de Ceuta et Melilla ont été renforcés. Le gouvernement marocain éloigne les personnes exilées des frontières nord vers les grandes villes du pays. Celles-ci sont déplacées de force et dispersées au sein du Maroc. Laissées à l'abandon, les personnes exilées se trouvent dans des conditions précaires, obligées de dormir à même le sol, dans des tentes de fortune, sans accès aux soins. Ces mêmes personnes subissent des violences physiques et psychologiques de la part de la police marocaine. En échange du contrôle des frontières de l'Union européenne, le Maroc, pays de blocage, tire des intérêts diplomatiques et économiques de cette collaboration, notamment sur les questions de souveraineté dans le Sahara occidental (voir ci-après).

Niger :

- [Le Sahel, « Coopération bilatérale Niger/Pays Bas : les deux parties disposées à renforcer leurs relations dans les domaines du développement, de la sécurité, et de la migration », 2 février 2023](#)

La délégation du gouvernement néerlandais, comprenant le ministre en charge des migrations, s'est réunie avec le gouvernement nigérien le 1er février 2023 afin de « renforcer leurs relations dans les domaines du développement, de la sécurité et de la migration ». Au nom de la lutte contre la criminalité transfrontalière – qui amalgame traite d'êtres humains, terrorisme et trafic de drogue – le gouvernement néerlandais finance le Niger pour qu'il contrôle ses frontières et empêche de nouveaux départs en direction présumément de l'Europe.

Cette coopération entre un État membre de l'UE et un pays tiers vise avant tout à maintenir les exilé·e·s loin des espaces européens, en échange d'une aide au développement — qui s'élève à plus de 164 millions d'euros fournis par le gouvernement néerlandais au Niger entre 2019 et 2022. Cette politique d'externalisation, au cœur des politiques migratoires de l'UE depuis les années 2000, est la cause d'innombrables violations de droits. En fermant ses frontières, le Niger viole le protocole de libre circulation régionale de la CEDEAO. Ainsi, pour complaire ses partenaires européens, le Niger bafoue sa législation nationale et régionale, en échange de quelques millions d'euros.

- [Andalou Agency, « L'Union européenne lance une mission de partenariat militaire avec le Niger », 20 février 2023](#)

Dans son [communiqué](#) en date du 20 février 2023 le Conseil de l'Union européenne (UE) annonçait le lancement d'une mission de partenariat militaire avec le Niger « afin de soutenir le pays dans sa

¹ Infomigrants, «[Drame de Melilla : peines durcies en appel pour huit migrants](#)», 8 février 2023

² Cf. paragraphe Espagne

lutte contre les groupes armés terroristes. » Officiellement établie en 2022, la mission prévoit de renforcer la capacité des forces armées nigériennes à contenir la menace terroriste par le biais du « conseil et de la formation », « la création d'un nouveau bataillon chargé de la communication et de l'appui au commandement » ainsi que « la mise en place du Centre de Formation des Techniciens des Forces Armées ». Le risque de ce nouveau déploiement militaire est qu'il soit détourné, encore une fois, dans le but de déployer aux frontières nigériennes l'approche sécuritaire de l'UE. En effet, considéré comme un pays de transit, le Niger est au centre des politiques migratoires européennes depuis 2011 : l'UE cherche à faire du Niger un « pays de blocage »³ pour toutes les personnes en migration. Cette collaboration a engendré la militarisation des frontières nigériennes, notamment avec le déploiement des polices européennes, de leurs armées ou encore de Frontex. Cette contention et criminalisation des mouvements migratoires engendre la violation de nombreux droits, dont celui de circuler librement au sein de la CEDEAO.

Tunisie :

- [Mediapart, « En Tunisie, la mort d'une fillette retrouvée échouée sur une plage suscite l'indifférence générale », 19 février 2023](#)

Le corps d'une enfant s'est échoué sur une île de l'archipel des Kerkennah, au large de Sfax, le 24 décembre dernier. Son corps sans vie avait été retrouvé dans la même position qu'Aylan Kurdi en 2015 : à cette époque, « cette photo avait suscité l'émoi et l'indignation à travers le monde »⁴. La photo de la fillette en revanche « n'a pas fait le tour du monde, ni engendré la moindre réaction politique ». Comme le relève Mediapart, « ce silence en dit long sur la banalisation des naufrages en mer ».

De fait, comme le relatent les habitants et pêcheurs de Sfax, des corps sans vie apparaissent quotidiennement sur les plages tunisiennes, en mer ou dans les mailles de filet. Parfois, la garde nationale ne se déplace pas pour récupérer les corps échoués ; notamment ceux des « personnes noires », preuve du racisme ambiant en Tunisie. Les morgues aussi sont débordées : selon Mediapart, les exilé-e-s représentent désormais 50 % de l'activité des unités médico-légales de Sfax. Comme le dit Hassan Boubakri, président du centre de Tunis pour la migration et l'asile (Cetuma), « on assiste à une banalisation de la mort en Méditerranée, dans un contexte de multiplication des naufrages »⁵. Cette banalisation se donne à voir plus largement dans l'opinion publique et les médias, qui sont passés « de la compassion à l'indifférence, avec très peu de perspectives sur les solutions pouvant protéger les personnes menacées. » Pourtant, ces morts sont loin d'être inévitables : elles sont la conséquence directe des stratégies de laisser mourir de l'UE, des États membres et des États partenaires⁶.

- [France24, « Le président tunisien prône des "mesures urgentes" contre l'immigration subsaharienne », 21 février 2023](#)
- [Les Observateurs, « En Tunisie, des "rafles" et des agressions répétées contre des Subsahariens exacerbent la xénophobie », 22 février 2023](#)

Ce mardi 21 février, le président tunisien a tenu des propos haineux et racistes à l'encontre des personnes subsaharien-ne-s. Dans son intervention, il parle de « hordes de migrants clandestins » en provenance d'Afrique subsaharienne, dont la présence est selon lui source de « violence, de crimes et d'actes inacceptables ». Ces propos, preuve de l'escalade raciste du gouvernement tunisien, reprend

³ Migreurop, « [Niger : ingérence et néocolonialisme au nom du développement](#) », Note #6, octobre 2017

⁴Nejma Brahim, « [En Tunisie, la mort d'une fillette retrouvée échouée sur une plage suscite l'indifférence générale](#) », Mediapart, 19 février 2023

⁵Nejma Brahim, « [En Tunisie, la mort d'une fillette retrouvée échouée sur une plage suscite l'indifférence générale](#) », Mediapart, 19 février 2023

⁶ Migreurop, « [Mort-e-s aux frontières de l'Europe : une commémoration pour ne pas oublier, et mettre l'UE et ses partenaires face à leurs responsabilités](#) », Commémorations du 6 février 2014 et 9 février 2020

le discours identitaire employé par les partis européens d'extrême droite. Le président a prôné des « mesures urgentes » et a appelé les autorités à agir « à tous les niveaux, diplomatiques, sécuritaires et militaires » pour faire « face » à cette immigration.

Quelques jours auparavant, une vingtaine d'ONG tunisiennes dénonçaient dans un communiqué la montée en puissance des discours haineux et du racisme à l'égard des personnes exilées, la complicité de certains partis politiques et autorités régionales et la « sourde oreille » de l'État tunisien⁷. Dans la pratique, les arrestations arbitraires et massives se sont intensifiées ce mois de février et des violations des droits humains sont signalées quotidiennement⁸. Depuis ces propos polémiques, le nombre d'agressions, notamment de la part de la population civile a lui aussi augmenté. De nombreuses personnes exilées ont perdu leur travail ou leur logement⁹. Quant à l'Union Africaine, elle a condamné les propos du président tunisien, et appelé ses États membres à « s'abstenir de tout discours haineux à caractère raciste, susceptible de nuire aux personnes »¹⁰.

EUROPE :

Méditerranée centrale :

- [Infomigrants, «Méditerranée : 12 morts, dont un bébé, lors de deux traversées vers l'Italie», 3 février 2023](#)
- [The Guardian, “Baby among nine dead from cold and thirst on boat in Mediterranean”, 3 février 2023](#)
- [Ekathimerini, “4 children, woman die after migrant boat sinks off Greek island”, 5 février 2023](#)
- [Ekathimerini, “Three drown, 27 rescued, many missing in migrant shipwreck”, 7 février 2023](#)

Trois embarcations, chacune transportant environ 45 personnes, ont fait naufrage au large de Leros, Lesbos et Lampedusa. Au total, environ 20 personnes sont décédées et de nombreuses autres sont portées disparues. Ces drames sont loin d'être des tragédies inévitables. Elles sont le prix des politiques européennes de non-assistance et de criminalisation de la solidarité en Méditerranée.

Accusées de complicité avec les passeurs en incitant les exilé·e·s à traverser la mer Méditerranée, les ONG de sauvetage en mer sont criminalisées depuis au moins 2017¹¹ : accusations d'aide à l'immigration irrégulière ou de complicité avec passeurs, mise à quai et saisie des navires, campagnes de dénigrement de leurs actions... Loin de réduire le nombre de traversées, ces entraves ne font qu'augmenter le nombre de décès en mer, convertissant la Méditerranée en l'une des routes migratoires les plus dangereuses au monde.

États non-membres de l'Union européenne :

Macédoine du Nord :

- [Euractiv, « Le parlement européen approuve la présence de Frontex en Macédoine du Nord », 16 février 2023](#)

⁷ FTDES, « [Arrestations arbitraires et campagnes haineuses à l'encontre des personnes migrantes d'origine subsaharienne en Tunisie](#) », 16 février 2023

⁸ Idem

⁹ « [Tunisie : les témoignages d'agressions de migrants subsahariens se multiplient](#) », RFI, 27 février 2023

¹⁰ « [Propos antimigrants de Kaïs Saïed : Nabil Ammar dénonce sur France 24 une « interprétation erronée »](#) », France 24, 25 février 2023

¹¹ Anthony Jean, « [5 ans de combat citoyen pour sauver des vies en Méditerranée](#) », SOS Méditerranée, 13 octobre 2020

Le Parlement européen a donné son feu vert à un accord visant à déployer l'agence européenne Frontex en Macédoine du Nord, pays non-membre de l'UE. Depuis son entrée en fonction en 2005, l'agence Frontex n'a cessé de voir ses compétences élargies¹². Pourtant de nombreux rapports dénoncent les violations des droits des personnes exilées aux frontières, imputées directement ou indirectement à l'agence¹³ : refoulements, expulsions musclées, prises d'empreintes forcées... L'enquête menée par l'Office européen de la lutte antifraude (OLAF) — qui révélait de graves violations des droits à l'égard des exilé·e·s délibérément passées sous silence — avait poussé le directeur de l'agence à démissionner en avril 2022. L'accord entre l'UE et la Macédoine du Nord n'est pas le premier accord visant à étendre la présence de Frontex dans des pays tiers : plusieurs accords similaires ont déjà été conclus avec d'autres pays des Balkans notamment l'Albanie, le Monténégro et la Serbie.

Royaume-Uni :

- [The Guardian, "Sunak 'plans to stop deportation appeals' for people who reach UK in small boats", 4 février 2023](#)
- [The Guardian, "Rishi Sunak says people arriving in UK illegally will be deported 'within days'", 2 février 2023](#)

Le gouvernement anglais travaille actuellement sur une proposition de loi nommée "Stop The Boats Bill" visant à détenir et expulser toute personne, y compris en quête de protection, arrivée sur le territoire britannique de façon dite « irrégulière » vers le pays d'origine ou des pays tiers dits « sûrs », tels l'Albanie (seul pays « tiers » avec lequel le Royaume-Uni a signé un accord de réadmission), ou le Rwanda (arrangement conclu en avril 2022 prévoyant la gestion sur le territoire rwandais des demandes de protection considérées irrecevables sans examen au fond par le Royaume-Uni).

Le Premier ministre britannique se dit prêt à tout pour « enrayer l'immigration irrégulière », y compris la violation des conventions de protection des droits ratifiées, et a ainsi évoqué la possibilité pour le Royaume-Uni de cesser d'être partie à la Convention européenne des droits de l'Homme.

Union européenne

Union européenne :

- [Infomigrants, «Seulement 207 migrants relocalisés par le programme de volontariat de l'Union européenne», 2 février 2023](#)

En juin 2022, Les États membres de l'Union se sont accordés sur un « mécanisme volontaire de solidarité » en vue de relocaliser des personnes en quête de protection depuis le pays d'arrivée dans l'UE vers d'autres États membres volontaires. Prévu pour un an renouvelable, ce mécanisme n'est pas juridiquement contraignant et les pays qui ne souhaitent pas accueillir des demandeurs et demandeuses d'asile doivent en revanche aider financièrement ceux qui les prennent en charge. Douze États s'étaient ainsi engagés en juin 2022 à accueillir sur la base du volontariat 8 000 exilé·e·s arrivé·e·s dans les pays formant la frontière extérieure de l'Union (Italie, Grèce, Malte...). Pourtant, fin 2022, ce mécanisme était loin d'avoir atteint ses objectifs : en novembre, seules 207 personnes avaient

¹² Migreurop, [« Frontex, une agence européenne hors de contrôle »](#), Note #3, décembre 2021

¹³ [« Frontex, l'agence européenne de gardes-frontières, a maquillé des renvois illégaux de migrants en mer Egée »](#), Enquête du Monde et de Lighthouse Reports, 27 avril 2022 ou Katty Fallon [« Revealed: EU border agency involved in hundreds of refugee pushbacks »](#), The Guardian, 28 avril 2022

en effet été relocalisées (sans que l'on sache dans quels pays). Ce manque de coopération et de volonté politique n'est pas nouveau, et se donne à voir depuis au moins 2015 (échec du programme de relocalisation proposé par la Commission européenne, qui prévoyait de répartir entre les différents États membres 160 000 demandeurs et demandeuses d'asile sur deux ans, et qui n'avait atteint que 28 % de son objectif en 2017¹⁴). Ces deux échecs témoignent de la volonté politique des États européens de ne plus accueillir sur leurs territoires.

Conseil européen :

- **Politico**, ["EU vows more cash for frontier policing as border fence debate revives"](#), 10 février 2023
- **RFI**, [«Sommet de Bruxelles : pas de murs aux frontières mais un renforcement des moyens de surveillance»](#), 10 février 2023

Les questions migratoires étaient en tête des priorités lors du Conseil européen du 9 et 10 février 2023, auxquels ont participé les 27 États membres. Les dirigeants européens ont encore une fois adopté une position stricte en matière migratoire, notamment en matière d'expulsion, dont ils souhaitent augmenter le nombre. Pour cela, le Conseil européen préconise une fois encore l'utilisation du chantage migratoire : c'est-à-dire conditionner les politiques de visa, l'aide au développement et les relations commerciales à la coopération des États tiers en matière de réadmission. Le deuxième axe phare de cette rencontre était la question du financement du contrôle des frontières. Plusieurs États tels que la Hongrie ou la Bulgarie ont plaidé pour le financement européen de murs aux frontières. L'UE s'y refuse officiellement mais elle ouvre la porte à davantage d'investissements dans les infrastructures de surveillance : surveillance aérienne, équipement, caméras, personnel... Ces mesures ultra sécuritaires renforcent la violence des pratiques déjà mobilisées aux frontières

États membres de l'Union européenne :

Belgique :

- **Infomigrants**, [« Le décès d'un Géorgien met en lumière les conditions de rétention en Belgique »](#), 20 février 2023

Mercredi 15 février, un Géorgien est décédé au centre fermé de Merksplas, en Belgique. Enfermé dans ce centre depuis une vingtaine de jours, il devait être transféré en France dans le cadre du Règlement Dublin. Cependant, la France avait refusé son transfert ce qui l'avait poussé à entamer une grève de la faim. Selon les personnes enfermées et les associations, « ce drame est révélateur d'un quotidien difficile et d'un manque d'accès aux soins. »¹⁵.

L'enfermement est l'instrument privilégié de gestion des populations migrantes depuis les années 1990, bien qu'il soit une source permanente de violations de leurs droits. De fait, le collectif *Getting the Voice Out* — qui travaille auprès des détenu·e·s des différents centres fermés en Belgique — a recueilli de nombreux témoignages mettant en lumière ce manque d'accès aux soins : refus d'assistance médicale ou de transfert à l'hôpital, tentatives de suicides... Aux conditions d'enfermement difficiles, s'ajoutent les périodes indéterminées de détention. Comme le décrit la Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (Ciré) dans son [rapport 2019](#), « la durée de

¹⁴Anne-Aël Durand, « [Relocalisation](#) » des migrants en Europe : quels pays ont tenu leurs engagements ? », Le Monde, 26 septembre 2017

¹⁵ Migreurop, [Enfermement des migrants : le « mode de gestion » privilégié des migrations](#) », Note #2, avril 2013

détention en centre fermé ne peut en principe excéder deux mois ». Cependant, ce délai est prolongeable à certaines conditions et l'administration a la possibilité de « remettre les compteurs à zéro » en cas de renouvellement du titre de détention. Par conséquent, « la détention administrative en Belgique ne connaît pas de limites dans le temps. À part, en principe, celle de 18 mois prévue par la directive européenne 'retour' »¹⁶ adoptée en 2008.

- **7 sur 7, « [Un juge néerlandais refuse de renvoyer un demandeur d'asile en Belgique faute d'accueil garanti](#) », 27 février 2023**

Un juge néerlandais refuse de renvoyer un demandeur d'asile chinois en Belgique faute de places d'accueil garanties. Celui-ci avait déposé sa demande d'asile aux Pays-Bas, cependant en vertu du Règlement Dublin — qui incombe la responsabilité du traitement de la demande d'asile au pays d'entrée sur le continent européen — sa demande devait être traitée par le gouvernement belge où il avait introduit auparavant une demande identique. « Ce demandeur a interjeté appel considérant que le « principe de confiance mutuelle entre États membres » ne pouvait être invoqué à l'égard de la Belgique, notamment en raison du manque de places d'accueil »¹⁷. Un tribunal de la Haye lui a donné raison, considérant que ce ressortissant chinois risquait un traitement inhumain ou dégradant, en violation de la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH).

Ce n'est pas la première fois que la Belgique est rappelée à l'ordre. En octobre et novembre 2022, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) avait enjoint la Belgique de fournir aux requérants « un hébergement et une assistance matérielle pour faire face à leurs besoins élémentaires pour la durée de la procédure devant la Cour »¹⁸. Ces décisions font état de la situation dans laquelle se trouvent les demandeurs et demandeuses d'asile en Belgique, obligées de dormir dans la rue, faute de place dans le système d'accueil et d'hébergement¹⁹.

Bulgarie :

- **France 24, « [Bulgaria accused of brutal border pushbacks](#) », 8 février 2023**

Un nombre croissant de rapports et de témoignages condamnent les abus commis par les autorités bulgares sur les personnes tentant de traverser sa frontière avec la Turquie. De nombreuses personnes exilées auraient été violemment refoulées, enfermées, dénudées et battues par les garde-frontières bulgares. Ces traitements inhumains sont loin d'être nouveaux : en 2022, un [rapport](#) de *Light House report* condamnait la détention de personnes exilées dans des cages et des conteneurs, et plus largement les violences et traitements inhumains commis à la frontière sud de la Bulgarie.

Ces pratiques s'intensifient alors que l'Autriche et les Pays-Bas se sont opposés à l'entrée de la Bulgarie dans l'espace Schengen « estimant qu'elle accentuerait la hausse des arrivées de migrants »²⁰. La Bulgarie se plie donc au chantage migratoire et se fixe comme mission de protéger coûte que coûte les frontières extérieures de l'Europe afin d'accéder à l'espace Schengen.

¹⁶ Ciré, « [Les centres fermés](#) », Brochure, 10 juin 2020

¹⁷ « [Un juge néerlandais refuse de renvoyer un demandeur d'asile en Belgique faute d'accueil garanti](#) », 7 sur 7, 27 février 2023

¹⁸ CEDH, [Affaire Camara c. Belgique](#), Communiqué, 2 novembre 2022 et [Affaire Msallem et 147 autres c. Belgique](#), Communiqué, 16 novembre 2022

¹⁹ « [Le dispositif d'hébergement belge sature fasse à la hausse record des demandes d'asile](#) », Infomigrants, 19 janvier 2023

²⁰ Alexandre Boudet, « [Espace Schengen : véto de l'Autriche à l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie](#) », HuffingtonPost,, 8 décembre 2022

- **The Guardian**, [“Six charged over deaths of 18 Afghans who suffocated in truck in Bulgaria”](#), 18 février 2023

Vendredi 17 février 2023, la police bulgare a découvert, cinquante-deux personnes, dont dix-huit cadavres, dans un camion abandonné à une vingtaine de kilomètres de la capitale Sofia. Ces personnes, majoritairement d’origine afghane, étaient entassées sous des planches de bois tapissées d’aluminium — ce qui rendait leur présence indétectable par les caméras thermiques. Quatorze d’entre elles ont été transférées à l’hôpital.

Plusieurs personnes ont été interpellées par le gouvernement bulgare, qui a vivement condamné les réseaux de passeurs qui exploitent la vulnérabilité des personnes exilées. Cependant, le gouvernement bulgare, et plus largement l’UE, ne peuvent se dédouaner de leurs responsabilités concernant les violences subies par les exilé·e·s aux frontières. De fait, en équipant les frontières de technologies de pointe en matière de surveillance — drones, caméras thermiques, détecteurs de CO2... — l’UE cherche à rendre ses frontières infranchissables. Cette militarisation a deux conséquences. La première est qu’elle pousse les personnes exilées à prendre de plus grands risques pour traverser les frontières — comme on peut l’observer en Bulgarie. Le second est qu’en augmentant la dangerosité du passage des frontières, l’UE rend le recours à des passeurs d’autant plus indispensables au franchissement alternatif des frontières²¹. Ainsi, en adoptant des politiques migratoires répressives et en militarisant ses frontières, l’UE, loin de protéger les exilé·e·s, aggrave leur situation.

Espagne :

- **Público**, [“España quiere recuperar el ritmo de deportaciones de migrantes a Marruecos tras la cumbre de Rabat”](#), 1er février 2023
- **Público**, [“Sánchez arranca la cumbre con Marruecos con plantón de Mohamed VI y halagos del primer ministro por su giro en el Sáhara”](#), 2 février 2023

Ce 1^{er} et 2 février 2023, lors d’une Réunion au Sommet à Rabat, le Premier ministre espagnol et plusieurs de ses ministres se sont entretenus avec les autorités marocaines. Cette rencontre, jugée « historique » par l’Espagne, met un terme à la crise diplomatique qui s’était cristallisée à Ceuta en mai 2021. Cet apaisement fait suite au soutien du Premier ministre espagnol au projet du gouvernement marocain au Sahara occidental en le qualifiant de « sérieux, réaliste et crédible »²². Ce territoire contesté est en proie à un conflit entre le gouvernement marocain – qui a annexé une partie du Sahara occidental en 1975 – et le mouvement indépendantiste sahraoui qui en revendique la souveraineté. Le changement de la position espagnole sur le Sahara occidental, concomitant au blocage des nouveaux départs par le Maroc vers la péninsule ibérique, met en lumière l’instrumentalisation des migrations par les deux parties.

Cette réunion a été l’occasion pour les deux parties de réaffirmer leurs accords et d’« avancer en matière migratoire », notamment concernant les procédures de réadmission. Déjà au Maroc, on observe les effets de ce rapprochement avec un contrôle renforcé aux frontières. Cette coopération entre l’Espagne et le Maroc, en place depuis les années 1990, a engendré la violation quasi-systématique des droits des personnes migrantes.

- **El Diario**, [“El recorrido sin precedentes de una de las pateras llegada a Canarias: 450 kilómetros en una lancha de goma”](#), 6 février 2023
- **Canarias7**, [“Unos 700 inmigrantes han llegado a la isla en la última semana”](#) 7 février 2023

²¹ Sophie-Anne Bisiaux, « Etats Généraux des migrations, [En finir avec les idées fausses sur les migrations](#) », Les Éditions de l’Atelier, 2021, p.123

²² Miguel González, [“La carta de Pedro Sánchez a Mohamed VI: “Debemos construir una nueva relación que evite futuras crisis”](#), El País, 23 février 2022

Près de 700 personnes sont arrivées sur les côtes des îles Canaries entre le 30 janvier et le 6 février 2023. La route vers les îles Canaries est l'une des plus empruntées ces dernières années et est catégorisée par l'ONU comme étant la plus dangereuse au monde : près de 100 personnes y sont décédées et 1 600 disparues en 2022²³. La militarisation des routes méditerranéennes et des voies vers Ceuta et Melilla pousse les personnes exilées à emprunter des voies alternatives et augmente les risques pris pour atteindre l'Europe.

Italie :

- **Infomigrants**, [«Italie : le décret du gouvernement autorisant uniquement les migrants vulnérables à débarquer jugé « illégal »», 14 février 2023](#)

Le décret adopté fin 2022 par le gouvernement italien qui autorisait uniquement les personnes exilées les plus vulnérables à débarquer après une opération de sauvetage en Méditerranée a été jugé « illégal » par un tribunal de Catane. Ce jugement répond à l'action en justice initiée par 35 exilé·e·s à l'encontre de l'État italien. Ces 35 personnes n'avaient, en novembre 2022, pas pu débarquer en Italie car elles avaient été considérées comme « saines » par les autorités italiennes²⁴.

Dans son jugement, le tribunal de Catane a souligné que « le dit-décret est illégal dans la mesure où il ne permet que les secours aux personnes dont la santé est précaire, contrevenant ainsi aux obligations internationales ». Le tribunal ajoute que le décret entrave de manière discriminatoire le droit de secours et l'accès à la procédure d'asile. Ce jugement est prononcé alors que le gouvernement de Giorgia Meloni déploie tous les moyens possibles pour entraver l'action des ONG de sauvetage en mer : tel est le cas du nouveau décret-loi en vigueur depuis janvier 2023 qui vise à limiter le nombre d'opérations de sauvetage en mer que peuvent mener les organisations civiles²⁵.

- **Libération**, [Naufrage d'un bateau de migrants en Italie : le bilan s'alourdit à 62 morts en plein virage anti-migrants du pouvoir, 26 février 2023](#)
- **The Guardian**, ["Children among 59 people killed in sailboat wreck off Italy's coast", 26 février 2023](#)

Au moins 62 exilé·e·s²⁶ ont péri dans un naufrage près des côtes de Calabre en Italie. Parmi les 200 personnes ayant quitté les côtes turques sur cette embarcation, 80 ont survécu, les 58 autres sont portées disparues. La cheffe du gouvernement italien a condamné les réseaux de passeurs, jugeant « criminel de mettre en mer une embarcation de 20 mètres à peine avec 200 personnes à bord et une mauvaise prévision météo. » Elle a ainsi fait part dans un communiqué de sa « profonde douleur » et réaffirme la « nécessité d'une plus grande collaboration avec les États de départ et d'origine afin d'empêcher ce genre de tragédie. »

Ce communiqué survient quelques jours à peine après l'adoption par le Parlement italien du décret visant à réduire le nombre de sauvetages en mer. En obligeant les ONG en mer à effectuer un seul sauvetage à la fois, ce décret cherche avant tout à entraver leur action et à réduire leur présence en mer²⁷. Parallèlement, les accords signés avec les pays d'origine et de départ que la Présidente du Conseil des ministres défend dans son communiqué sapent systématiquement les droits des personnes exilées. Le gouvernement italien doit donc prendre sa part de responsabilité dans ces naufrages, résultat des politiques sécuritaires italiennes et plus largement européennes.

²³ Caminando Fronteras, « [Ruta Canarias](#) », 2022

²⁴ Ces personnes exilées ont pu débarquer quelques jours plus tard, après une grève de la faim

²⁵ [Revue de presse du 1^{er} au 15 janvier 2023](#)

²⁶ Cette revue de presse analyse l'actualité jusqu'au 28 février 2023. A la date du 13 mars 2023, le journal Le Monde [comptabilisait 79 personnes décédées](#) lors du naufrage.

²⁷ Migreurop, [Revue de presse du 1^{er} au 15 janvier 2023](#)

Grèce :

- [The Guardian, "Greece fortifies border to block refugees from Turkish-Syrian earthquakes", 26 février 2023](#)

Des centaines de garde-frontières grecs ont été envoyées le long de la frontière gréco-turque afin « d’anticiper » l’arrivée de nouvelles personnes déplacées à la suite des tremblements de terre qui ont dévasté le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie. Largement couvert par les médias, ce séisme a entraîné des conséquences dramatiques pour une population déjà en proie à un conflit ou à l’exil. Le bilan humain a atteint les 50 000 morts, tandis que des milliers de personnes se retrouvent sans abri.

Le gouvernement grec n’hésite pas à profiter de cette situation pour renforcer ses contrôles aux frontières: « il faut protéger le continent européen des flux illégaux » rappelle le ministre grec de l’immigration et de l’asile. Cette catastrophe a été l’occasion de renforcer ses contrôles aux frontières et de réaffirmer la construction du mur séparant la Grèce de la Turquie. La barrière, longue de 27 km aujourd’hui, devrait doubler d’ici la fin de l’année²⁸. Ces mesures loin de réduire les départs, rendront la traversée plus dangereuse et mortifère.

Pays-Bas :

- [Politico, "Dutch police are guilty of racial profiling, court rules" 14 février 2023](#)

Le 14 février 2023, la police néerlandaise a été jugée coupable de « discrimination sur la base de la race » lors des contrôles frontaliers. La Cour d’appel de La Haye a en effet considéré que l’utilisation par les policiers des caractéristiques personnelles basées sur la race, comme la couleur de peau pour sélectionner les personnes à contrôler, n’était pas justifiée et constituait par conséquent une discrimination. La police néerlandaise ne pourra désormais plus utiliser le profilage racial lors des contrôles frontaliers. La Cour d’appel a ainsi annulé le jugement antérieur du Tribunal de district de la Haye, qui avait rejeté le recours porté par plusieurs individus et groupes de personnes, ainsi que par l’ONG Amnesty International en 2021, considérant que le critère d’ethnicité pouvait être utilisé pour les fouilles et les interpellations lors de contrôles frontaliers, même à titre principal²⁹.

²⁸ « [Séisme en Turquie et en Syrie : la Grèce renforce les contrôles à ses frontières](#) », Infomigrants, 27 février 2023

²⁹Amnesty International, "[Dutch Court allows racial profiling](#)", 22 septembre 2021

Revue de presse de mars 2023

Table des matières

Afrique:	1
Libye.....	1
Maroc — UE.....	2
Niger	2
Tunisie:.....	3
Espace Schengen:.....	3
Europe:.....	4
Etats non-membres de l'UE	4
Royaume-Uni	4
Etats membres de l'UE.....	5
Union européenne.....	5
Espagne:.....	6
France:	7
Grèce.....	6
Italie:	7
Italie – Slovénie:.....	8
Roumanie – Bulgarie.....	9

Afrique :

Libye :

- **TV5 Monde**, « [Libye : 5000 migrants se trouvent dans des centres de détention officiels selon l'ONU](#) », 9 mars 2023
- **Infomigrants**, « ['Notre argent ne sert pas le modèle commercial des passeurs' : l'UE défend son bilan en Libye face aux accusations de l'ONU](#) », 29 mars 2023
- **Infomigrants**, « [L'UE renouvelle son accord controversé avec les garde-côtes libyens](#) », 31 mars 2023

Le rapport d'enquête de l'ONU paru le 27 mars 2023 sur la situation des droits humains en Libye épingle le soutien financier et technique de l'Union européenne (UE) à Tripoli, utilisé pour intercepter et détenir les personnes exilées. Le rapport indique que ce soutien aurait « aidé et encouragé la commission de crimes » contre l'Humanité. De fait, une fois interceptées par les garde-côtes libyens, les personnes exilées sont détenues dans des camps dans lesquels des traitements inhumains, ainsi que des violences physiques et sexuelles sont de longue date documentés¹. Selon le président de

¹ « [Libye : des enquêteurs de l'ONU dénoncent l'esclavage sexuel dans les centres de détention](#) », Nations Unies, 27 mars 2023

l'OIM, environ 5 000 exilé·e·s se trouveraient actuellement dans des centres de détention officiels en Libye – sans compter les personnes détenu·e·s dans des centres non-officiels.

Malgré les critiques de toutes parts, l'UE poursuit sa politique migratoire sécuritaire avec le soutien de la Libye : le 20 mars 2023, le Conseil européen a décidé de [proroger l'opération militaire Irini](#) en mer Méditerranée jusqu'au 31 mars 2025. Lancée en 2020, celle-ci prévoit un soutien financier et matériel pour les autorités libyennes, notamment au travers de la formation des garde-côtes libyens et l'approvisionnement en navires destinés à intercepter les exilé·e·s en mer avant qu'ils et elles n'atteignent les côtes européennes. Ce faisant, l'UE se rend ainsi activement complice, en toute conscience, de violences avérées.

- **Mediapart**, « [En Méditerranée, les garde-côtes libyens ouvrent le feu pour faire fuir l' 'Ocean Viking'](#) », 26 mars 2023

Encore une fois, les pseudos garde-côtes libyens - financés et formés par l'UE - ont tiré à balles réelles à proximité du navire humanitaire de SOS Méditerranée, qui s'apprêtait à porter secours à des personnes exilées en détresse en mer, l'obligeant au retrait. Déléguant non pas le sauvetage en mer mais bien les interceptions maritimes aux autorités libyennes, l'Union prétend s'attaquer aux « enjeux sécuritaires » européens, et ce, quel qu'en soit le coût humain. « Une violence et une violation du droit international cautionnées et financées par l'Union européenne » selon l'avion de reconnaissance de Sea-Watch.

Maroc — UE :

- **Le Matin**, « [Le Maroc et l'UE signent 5 programmes de coopération de 5,5 MMDH](#) », 2 mars 2023

Le Maroc et l'UE ont signé le 2 mars 2023 cinq programmes de coopération pour un montant total de près de 500 millions d'euros. Parmi les différents objectifs – renforcement de la protection sociale, appui à la transition verte ou à la réforme de l'administration publique – près de 150 millions d'euros seront versés au Maroc pour la « gestion des migrations ». Cette coopération vise avant tout à renforcer les capacités des institutions marocaines à « protéger », surveiller et contrôler les frontières. Elle se concrétise par l'achat d'équipements pour la surveillance des frontières terrestres et maritimes, la coopération policière et le renforcement de patrouilles conjointes, ou encore le déploiement de nouvelles technologies aux frontières... Avec ces financements, l'UE cherche à contenir les personnes exilées loin du territoire européen. Mais si cette coopération renouvelée vient renforcer les multiples violations des droits des personnes en migration et accroître les risques sur les routes migratoires, en aucun cas elle n'empêchera les départs des personnes décidées à s'exiler...

Niger :

- **Infomigrants**, « [Algérie : près de 3 000 migrants renvoyés dans le désert en 10 jours](#) », 16 mars 2023

Selon Alarme Phone Sahara, au cours de 11 premières semaines de 2023, 9 686 personnes exilées sont arrivées à Assamaka au Niger, à quelques kilomètres de la frontière algérienne². Toutes ont rejoint cette ville après avoir été raflées et abandonnées en plein désert par les autorités algériennes.

² « [Appel urgent: Crise humanitaire à Assamaka, frontière nigéro-algérienne: des milliers de personnes en situation de vulnérabilité expulsées d'Algérie et livrées à elles-mêmes au milieu du Sahara, sans abri ni soins](#) », Alarme Phone Sahara, 17 mars 2023

Selon MSF³, moins de 15% d'entre elles ont pu bénéficier d'un abri ou d'une protection à leur arrivée au Niger.

Interpellées dans différentes villes du Nord de l'Algérie dans leur appartement, lieu de travail ou dans la rue, ces personnes sont dépouillées puis entassées dans des camions pour ensuite être renvoyées d'Algérie. Ces renvois forcés, sobrement appelés « reconduites à la frontière » par les autorités algériennes, sont fréquents et massifs : en mars 2023, en à peine deux jours, 1 200 personnes avaient été abandonnées dans le désert selon Alarme Phone Sahara⁴. Cependant, les infrastructures tant du centre de transit de l'OIM que du Centre de santé intégré (IHC), où MSF intervient, seraient « débordées par les nouvelles arrivées », et les conditions d'accueil indignes. En effet, les personnes exilées se voient obligées de dormir dehors où la température dépasse parfois les 48 degrés, et ont très peu accès aux soins et à la nourriture.

Tunisie :

- **Le Monde**, « [Tunisie : des centaines de ressortissants d'Afrique subsaharienne rapatriés vers le Mali et la Côte d'Ivoire](#) », 4 mars 2023
- **Infomigrants**, « [Étudiant congolais en Tunisie : 'Je ne sors plus, je reste confiné chez moi'](#) », 2 mars 2023
- **Le Monde**, « [La Tunisie rongée par les démons du racisme](#) », 4 mars 2023

Depuis le discours raciste et discriminant tenu par le président tunisien le 21 février 2023 à l'encontre des exilé·e·s à la peau noire, les personnes originaires d'Afrique subsaharienne subissent dans le pays un déferlement de haine et de violence⁵. De nombreux témoignages font état de persécutions et violences menées par les autorités et la population à leur rencontre : arrestations, détentions arbitraires, agressions, expulsions de leur logement, licenciements abusifs. Certain·e·s sont confiné·e·s chez eux·elles, de peur d'être pris·es à partie par des brigades et les autorités tunisiennes qui traquent les personnes noires. Certain·e·s ont pris la décision de fuir la Tunisie : en rentrant dans leurs pays d'origine par leurs propres moyens ou à l'aide de vols affrétés par l'OIM ou leurs autorités étatiques. De nombreux médias⁶, ainsi que le président tunisien parlent à tort dans ce cas de « retours volontaires ». D'autres encore, ont décidé de tenter la traversée en direction de l'Europe dans des embarcations de fortune, comme en témoigne l'augmentation du nombre de départs depuis les côtes tunisiennes en mars 2023⁷, mais aussi les nombreux naufrages causant disparitions⁸ et décès : la morgue de Sfax se dit ainsi saturée par l'afflux de nouveaux corps chaque jour⁹...

Espace Schengen :

- **Telquel Maroc**, « [Sécurité et gestion des frontières : entrée en service du nouveau système d'information Schengen](#) », 7 mars 2023

³ « [MSF condemns appalling conditions for migrants abandoned in Assamaka](#) », MSF, 16 mars 2023

⁴ En 2021, 27 208 personnes ont été abandonnées à la frontière nigérienne par les autorités algériennes et 14 000 entre janvier et juin 2022 selon MSF.

⁵ E. Bernard, « [Racisme en Tunisie. 'Le président a éveillé un monstre'](#) », Afrique XXI, 3 mars 2023

⁶ « [Tunisie : des centaines de ressortissants d'Afrique subsaharienne rapatriés vers le Mali et la Côte d'Ivoire](#) », Le Monde, 4 mars 2023 et « [Attaques antimigrants en Tunisie : la Banque mondiale suspend son principal programme](#) », France 24, 6 mars 2023

⁷ E. Camilli, « [Migrants. L'augmentation degli arrivi? Dovuto ai flussi dalla Tunisia](#) », 15 mars 2023

⁸ « [Migrants : au moins cinq personnes sont mortes et 28 autres portées disparues après un naufrage au large de la Tunisie](#) », Le Monde, 23 mars 2023

⁹ S. Speakman Cordall, « [Tunisian morque overflows as more people attempt risky sea crossing](#) », The Guardian, 30 mars 2023

Le 7 mars 2023, le nouveau Système d'Information Schengen (SIS) a été mis en service. Adopté en 1995 dans le but de faciliter la libre circulation au sein de l'espace Schengen, celui-ci est aujourd'hui utilisé pour le contrôle des frontières extérieures, notamment au travers de la collecte et le partage d'informations sur les ressortissant-e-s de pays tiers, avec ou sans droit au séjour dans l'espace Schengen. Selon la Commission européenne, « le SIS renouvelé est le fondement du système de gestion des frontières le plus avancé au monde »¹⁰.

Désormais, le nouveau SIS enregistrera des éléments biométriques afin de reconnaître les personnes enregistrées dans le système : photographies, empreintes palmaires, empreintes digitales, traces digitales, traces palmaires, registres ADN (uniquement pour les personnes disparues). Autre nouvelle fonctionnalité du SIS : les États devront désormais « introduire des signalements aux fins de non-admission ou d'interdiction de séjour concernant les personnes dont il est établi qu'elles séjournent illégalement dans l'UE »¹¹. Moins visibles que les clôtures, barbelés ou radars, ces bases de données constituent de véritables « frontières numériques »¹². Elles permettent de traquer les personnes exilées à distance des frontières européennes, en amont dès le pays de départ et en aval au sein même de l'espace Schengen.

Europe :

États non-membres de l'UE :

Royaume-Uni :

- [The Guardian, "What does the UK government's bill on illegal immigration propose?", 7 mars 2023](#)
- [The Guardian, "Graveman denies small boats plan breaks law and struggles with Mo Farah question", 8 mars 2023](#)
- [The Guardian, "Military sites to house asylum seekers to meet 'essential living needs and nothing more' says minister", 29 mars 2023](#)

Le 7 mars 2023, le gouvernement anglais a présenté son nouveau projet de loi contre l'immigration nommée "*Illegal Migration Bill*". Celle-ci vise à détenir et expulser toute personne, y compris en quête de protection, arrivée sur le territoire britannique de façon dite « irrégulière ». Leurs demandes de protection seront considérées irrecevables sans examen au fond par le Royaume-Uni, et seront étudiées dans des pays tiers dits « sûrs ».

Hormis le parti des Conservateurs, l'opposition à cette loi est unanime¹³. D'une part, ce nouveau texte viole les conventions internationales ratifiées par le Royaume-Uni. De l'autre, la faisabilité de ce projet est mise en doute. À ce jour, l'Albanie est le seul pays tiers à avoir signé un accord de réadmission avec le Royaume-Uni, tandis que l'arrangement conclu avec le Rwanda est actuellement contesté devant les tribunaux nationaux. Le gouvernement britannique n'a pour le moment pas donné de détails sur les questions de logistique – moyens et capacités de détention – ni sur le ou les pays qui seraient selon lui en capacité de recevoir les personnes « expulsées » et de traiter leurs demandes d'asile. Parallèlement, le gouvernement conservateur a annoncé le 29 mars 2023 « vouloir installer

¹⁰ « [Union de la sécurité : mise en service du système d'information Schengen renouvelé](#) », Commission européenne, 7 mars 2023

¹¹ « [Qu'est-ce que le SIS et comment fonctionne-t-il?](#) », Commission européenne

¹² Note # 12 « [Data et nouvelles technologies : la face cachée du contrôle des mobilités](#) », Migreurop, décembre 2020 et D. Simoneau « [La numérisation du contrôle migratoire européen](#) », Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe, septembre 2021

¹³ Notamment le HCR, les professionnels du droit ainsi que les ONG : « [Royaume-Uni: le projet de loi contre l'immigration illégale fait l'unanimité contre lui](#) », RFI, 8 mars 2023

une partie des demandeurs d'asile dans des bases militaires désaffectées, et sur des bateaux, afin d'alléger le coût de l'hébergement actuel dans les hôtels »¹⁴.

- **Libération**, « [Sommet franco-britannique : entre Emmanuel Macron et Rishi Sunak, des sous et des mots doux](#) », 10 mars 2023
- **AFP**, « [Londres et Paris concluent un accord sur les migrants](#) », 10 mars 2023

Lors du sommet franco-britannique des 9 et 10 mars 2023, le Royaume-Uni (RU) et la France ont, encore une fois¹⁵, conclu un accord visant à freiner les départs d'exilé-e-s depuis la France. Au cours des trois prochaines années, le Royaume-Uni prévoit de verser 540 millions d'euros à la France. Le Président français et le Premier ministre britannique ont annoncé la création d'un nouveau centre de rétention dans le Nord de la France, le déploiement de drones et de technologies de surveillance pour détecter les embarcations depuis la France, tandis que 500 officiers supplémentaires patrouilleront sur les plages françaises. Plusieurs associations intervenant auprès de personnes exilées à la frontière alertent sur le fait que ce nouvel accord ne permettra pas d'endiguer les traversées de la Manche mais les rendra « plus dangereuses ».

États membres de l'UE :

Union européenne :

- **TV5 Monde**, « [La difficile réforme de l'asile franchit une étape au Parlement européen](#) », 28 mars 2023 ¹⁶
- **Euractiv**, « [L'UE entame les négociations sur la réforme du pacte sur la migration et l'asile](#) », 29 mars 2023

Le 28 mars 2023, la Commission des libertés civiles et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen a adopté sa position sur le « Pacte sur la migration et l'asile », présenté par la Commission européenne en 2020.

Le [texte adopté](#) par la Commission LIBE entend modifier les critères du Règlement Dublin permettant de déterminer le pays de l'UE responsable de l'examen d'une demande de protection internationale notamment avec « l'introduction de liens familiaux ou éducatifs établis avec un certain État membre ». Le texte prévoit des dérogations aux règles générales de l'UE lors de situations de « crise », c'est-à-dire lorsque la Commission considère qu'un État membre est confronté à « des arrivées massives et soudaines de ressortissants de pays tiers ». Dans ce cadre, la loi souhaite imposer un mécanisme de solidarité obligatoire, l'octroi d'une forme de protection subsidiaire, ainsi que « le prolongement des délais de détention lors de la phase de pré-entrée, aux abords du territoire de l'UE ou tout autre endroit sur le territoire pendant 20 semaines »¹⁷. L'objectif est d'aboutir à un accord final sur l'ensemble de la réforme avant mai 2024.

Parallèlement, la Commission LIBE a adopté sa [position sur les nouvelles règles de contrôle aux frontières](#) de l'UE, avec notamment l'accélération et la simplification des procédures d'asile aux frontières ou encore de nouvelles règles de filtrage aux frontières.

¹⁴ « [Royaume-Uni : le gouvernement veut héberger les demandeurs d'asile dans des bases militaires et des bateaux](#) », Infomigrants, 30 mars 2023

¹⁵ « [Déconstruire la frontière et bâtir des ponts : vers une analyse critique commune de la frontière France-Belgique-Royaume-Uni](#) », résumé de la journée d'étude du Crossborder Forum du 10 novembre 2021, Migreurop, 22 février 2022

¹⁶ « [First green light given to the reform of EU asylum and migration management](#) », Parlement européen, 28 mars 2023

¹⁷ A. Chatté, « [Regard juridique sur le Pacte européen asile et migration](#) », Migreurop, 2 août 2022

Espagne :

- **Público**, "[Interior afianza las deportaciones de migrantes a Senegal con su segundo vuelo en dos semanas](#)", 2 mars 2023
- **El Diario**, "[España reanuda las deportaciones a Senegal y expulsa a más de 30 migrantes desde Canarias](#)", 2 mars 2023

L'Espagne poursuit les expulsions d'exilé-e-s vers le Sénégal avec le départ d'un second vol en direction de Dakar le 2 mars 2023. Au total, une trentaine de personnes ont été expulsées depuis un premier vol, le 14 février 2023. L'Espagne négociait avec le Sénégal depuis 2020 la reprise de ces vols d'expulsion qui n'avaient pas eu lieu depuis 2018 notamment en raison de la pandémie de Covid-19. Partis de la péninsule ibérique, les deux vols ont fait escale sur les îles Canaries afin d'y récupérer davantage de personnes exilées pour les expulser par la suite. Le déroulement de ces expulsions reste opaque, le gouvernement espagnol ne fournissant pas davantage d'informations.

Depuis 2006, le Sénégal est l'un des pays prioritaires de la politique extérieure espagnole en Afrique, pays avec lequel il a signé une multitude d'accords et de mémorandum¹⁸ visant à « lutter contre l'immigration irrégulière » : accords de réadmission, déploiement de patrouilles conjointes, investissements pour le renforcement des contrôles frontaliers, formation des services sénégalais...

France :

- **Infomigrants**, « [Migrants à Calais, des rochers bloquent un point de distribution en centre-ville](#) », 1^{er} mars 2023

Des centaines de rochers ont été déposés dans le centre de ville de Calais, bloquant l'accès à un point de distribution d'eau, de nourriture, de tentes etc... Ces installations s'inscrivent dans la politique de harcèlement mise en œuvre par les autorités françaises depuis 2016 à Calais et ses alentours. Nommée « zéro point de fixation », cette politique consiste à détruire très fréquemment chaque lieu de vie informel et à empêcher l'accès à la nourriture et aux soins pour les personnes exilées. Concrètement, toutes les 48h, « la police ratisse les campements, expulse ses occupants et saisit ou détruit leurs tentes et les affaires qu'ils ne peuvent pas emporter »¹⁹. À cela s'ajoutent les nombreuses entraves à l'action des associations : arrêtés préfectoraux interdisant la distribution de nourriture, harcèlement des bénévoles, blocage des points de distribution... Cette politique cherche à éloigner et invisibiliser les personnes exilées, tout en leur menant la vie impossible alors que celles-ci tentent de rejoindre le Royaume-Uni.

Grèce :

- **Infomigrants**, « [En Grèce, 'les pushbacks de migrants sont organisés et massifs', affirme une ONG](#) », 3 mars 2023
- **El País**, "[Migrantes desvalijados por las fuerzas de seguridad de Grecia en la frontera de Europa](#)", 6 mars 2023

Le [dernier rapport](#) publié par le Conseil grec des réfugiés (CGR) souligne le caractère méthodique et systématique des refoulements d'exilé-e-s aux frontières grecques. Le rapport fournit une

¹⁸ "[Externalización fronteras España y Senegal](#)", CEAR, avril 2021

¹⁹ B. Viennot, « [Zéro point de fixation](#): la politique migratoire honteuse de la France vis-à-vis des exilés de Calais », Slate, 17 février 2023 et cf. L. Witter, « [La battue \(L'État, la police et les étrangers\)](#) », Seuil, 3 février 2023

description détaillée de 11 cas de *pushbacks* dans la région frontalière d'Evros et dans les îles de la mer Égée, et de 2 cas de *pullbacks* par les autorités turques à Evros. L'association fait état, dans chaque cas, de l'extrême violence employée à l'encontre des personnes exilées : humiliations, détentions illégales, intimidations, violences physiques et sexuelles, ainsi que de la confiscation arbitraire d'effets personnels — qui auraient rapporté plus de 2.2 millions d'euros en espèce aux autorités grecques en six ans.

La répétition du mode opératoire par les autorités grecques démontre que ces refoulements sont préparés, orchestrés et récurrents. Pour le directeur du CGR, cela « démontre très clairement qu'il y a quelque chose qui est décidé par une autorité ou par des gens qui fonctionnent en dehors de la procédure nationale et de tout cadre légal. » Malgré l'ampleur de la documentation sur ces refoulements, le gouvernement grec continue de démentir ces pratiques. La Grèce avait été condamnée en 2022 par la Cour européenne des droits de l'Homme pour ses *pushbacks* violents en 2014 ayant mené à la disparition de 11 personnes.

- **Infomigrants**, « [Grèce : un pêcheur égyptien condamné à 280 ans de prison pour avoir conduit un bateau de migrants](#) », 13 mars 2023

H. Elfallah, un exilé égyptien a été reconnu coupable et condamné à 280 années de prison pour « trafic d'êtres humains » par un tribunal grec pour avoir, en novembre 2022, conduit le bateau sur lequel se trouvait près de 500 personnes qui tentaient de rejoindre l'Europe depuis la Libye. Comme souvent, les soi-disants « passeurs » sont eux-mêmes des exilé-e-s à qui l'on confie la conduite du bateau en échange d'un rabais sur le voyage – comme dans le cas de H. Elfallah – ou y sont contraint-e-s par la force et/ou la nécessité.

Encore une fois, la lutte contre le trafic d'êtres humains est instrumentalisée pour criminaliser les personnes exilées et lutter contre les migrations. En Grèce, environ 2 000 personnes exilées sont incarcérées pour avoir été considérées comme passeurs, après avoir été reconnues coupables d'avoir conduit les canots dans lesquels elles se trouvaient. Les exilé-e-s condamné-e-s pour un tel motif représentent la deuxième plus grande catégorie de détenu-e-s en Grèce.

Italie :

- **Le Monde**, « [En Italie, le gouvernement Meloni toujours sous le feu des critiques deux semaines après un naufrage de migrants](#) », 13 mars 2023
- **Libération**, « [Drame de Crotone, la réponse tardive et inadaptée des secours mis en cause](#) », 1^{er} mars 2023

Depuis le naufrage de Crotone du 26 février 2023, une polémique a éclaté sur la part de responsabilité des autorités italiennes dans celui-ci. De fait, l'agence européenne Frontex indique avoir communiqué aux autorités italiennes compétentes « la position, le cap et la vitesse du navire », ainsi que des indicateurs thermiques permettant d'identifier qu'un grand nombre de personnes étaient à bord. Deux patrouilleurs de la Guardia di Finanza – qui ne serait ni habilitée ni équipée pour opérer lors des opérations de recherche et sauvetage²⁰ – étaient partis à la recherche de l'embarcation, puis avaient dû rentrer au port en raison des conditions météorologiques. Aucune opération de recherche et de sauvetage (SAR) n'a été lancée au moment de la communication de Frontex, et les moyens déployés par l'Italie – généralement davantage utilisés pour empêcher les exilé-e-s d'atteindre la côte que pour le secours en mer²¹ – n'a pas permis l'assistance du bateau en

²⁰ E. Vasques, « [Naufrage de Crotone : l'Italie n'a pas jugé 'urgents' les messages d'alerte de Frontex](#) », Euractiv, 6 mars 2023

²¹ CDB_77, « [La strage di #Cutro, i soccorsi mancati e lo scaricabarile tra le autorità italiane e Frontex](#) », Seenthis, 1er mars 2023

détresse. Le naufrage a fait plus de 79 victimes et de nombreuses personnes ont disparu. Le 9 mars 2023, quarante associations ont déposé une plainte collective auprès du procureur de la République pour que la lumière soit faite sur ce drame.

Deux semaines plus tard, un nouveau bateau en direction de l'Italie a fait naufrage, provoquant la mort de 30 personnes²². Cette fois-ci, l'ONG Alarmphone a alerté les autorités italiennes et libyennes de la présence d'un bateau en détresse. Pourtant, encore une fois, aucune opération de sauvetage n'a été lancée. Les 17 rescapé·e·s ont été secouru·e·s par un navire marchand. Dans les deux cas, les autorités italiennes n'ont pas envoyé de moyens de sauvetage adaptés sur les lieux de ces naufrages, malgré l'urgence de la situation. Ces pratiques ne sont pas nouvelles. AlarmPhone a documenté au fil des ans les « innombrables et systématiques retards »²³ des autorités de sauvetage lors de naufrages et dénonce la politique générale de non-assistance en mer.

- [L'essenziale, "Il decreto del governo Meloni sull'immigrazione", 10 mars 2023](#)
- [RFI, « Italie: en Calabre, Giorgia Meloni assure de sa détermination à combattre «les trafiquants d'êtres humains»», 10 mars 2023](#)

Le Conseil des ministres italien s'est réuni le 9 mars 2023 à quelques kilomètres de Crotone, quelques jours seulement après le naufrage du 26 février²⁴. Les autorités italiennes y ont adopté de nombreuses mesures sous forme de décrets-lois, parmi lesquelles l'accélération des expulsions et la modification de la « protection spéciale » – permis de séjour pour raisons humanitaires. De nouvelles règles ont été introduites pour la gestion des *hotspots* afin « d'accélérer les procédures » lors de l'éventuelle création et l'élargissement de ces centres. Une autre mesure prévoit des peines plus sévères pour les "*scafisti*" – c'est-à-dire les conducteurs d'embarcations d'exilé·e·s – allant jusqu'à 30 ans de prison.

Cet empilement de mesures renvoie et maintient les personnes exilé·e·s dans l'irrégularité, criminalise les soi-disants "*scafisti*", et continue d'occulter la responsabilité du gouvernement italien concernant les morts en Méditerranée. Elles ne pallient en rien aux pratiques criminelles de non-assistance à personne en danger²⁵.

- [Infomigrants, « L'Italie condamnée par la CEDH pour 'traitements dégradants' à Lampedusa », 30 mars 2023](#)

La Cour européenne des droits de l'Homme a condamné l'Italie le 30 mars 2023 pour « traitements dégradants » sur quatre personnes exilées tunisiennes à Lampedusa, ainsi que pour rétention « dépourvue de base légale claire », et « expulsions collectives » sans appréciation individuelle. La Cour avait été saisie en 2017 par ces quatre Tunisiens qui disent avoir subi des traitements « inhumains et dégradants » à Lampedusa, avant d'être expulsés en avion vers la Tunisie. La Cour exhorte Rome à verser 8 500 euros à chacun des requérants pour « dommage moral ». L'Italie avait déjà été condamnée en juillet 2022 par la CEDH pour avoir placé un mineur dans un centre pour majeurs.

Italie – Slovénie :

- [Ansa, "Anti-migrant cameras to be set up on Italian-Slovenian border", 22 mars 2023](#)

²² « [30 personnes meurent à cause de la non-assistance des autorités italiennes](#) », Alarmphone, 12 mars 2023

²³ Ibid

²⁴ Bilan au 13 mars 2023 : Le Monde, « [En Italie, le gouvernement Meloni toujours sous le feu des critiques deux semaines après un naufrage de migrants](#) »

²⁵ « [Les États doivent respecter leurs obligations en matière de recherche et de sauvetage !](#) », EuromedRights, 13 mars 2023

Soixante-cinq caméras achetées par le gouvernement régional du Friuli Venezia Giulia en 2021 seront livrées à la frontière entre l'Italie et la Slovaquie. Avec ces caméras, supposées identifier les personnes exilées afin de faciliter leur expulsion par la suite, les autorités italiennes cherchent à les décourager de franchir la frontière. Il est difficile de prédire l'impact de ces nouvelles installations sur les trajets migratoires car la plupart des personnes qui franchissent la frontière sans autorisation aujourd'hui le font en voiture, échappant ainsi aux caméras de surveillance. Cela contribue cependant à la prospérité du business des frontières.

Roumanie – Bulgarie :

- [Seenews, "EU starts pilot migration control projects with Bulgaria, Romania", 21 mars 2023](#)

La Commission européenne a lancé deux projets pilotes²⁶ avec la Roumanie et la Bulgarie pour « renforcer la gestion des frontières et des migrations ». Ces projets prévoient un soutien financier, opérationnel et technique de la Commission et des agences de l'UE tel que l'Agence de l'UE pour l'Asile, Europol ou encore Frontex. Avec ces projets, l'UE souhaite accélérer les procédures d'asile et de retour ainsi qu'augmenter les mesures de surveillance aux frontières extérieures de la Bulgarie et la Roumanie. Depuis 2011, ces deux pays sont candidats à l'adhésion à l'espace Schengen. Cependant, leurs candidatures ont été rejetées par le Conseil de l'UE : l'Autriche et les Pays-Bas s'y sont opposés, tous deux « estimant qu'elles accentueraient la hausse des arrivées de migrants »²⁷. La Roumanie et la Bulgarie se plient donc aux demandes de l'UE et contrôlent les frontières d'un espace auquel elles n'appartiennent pas.

²⁶ ["The European Commission launches a pilot project with Romania"](#), Commission européenne, 17 mars 2023 et ["The European Commission launches a pilot project with Bulgaria"](#), Commission européenne, 20 mars 2023

²⁷ A. Boudet, [«Espace Schengen : véto de l'Autriche à l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie»](#), HuffingtonPost, 8 décembre 2022

Revue de presse d'avril 2023

Table des matières

Afrique :	1
Maroc :	1
Europe :	2
Méditerranée :.....	2
États non-membres de l'UE :	2
Royaume-Uni :	2
États membres de l'UE :	3
Croatie :	3
Finlande :	4
France :	5
Grèce :	5
Italie :	6
Lituanie :	7
Pays-bas:	7

Afrique :

Maroc :

- [Publico, «Nueve meses para identificar y enterrar a la primera víctima de la tragedia de Melilla », 03 avril 2023](#)
- [El diario, «Helena Maleno \(Caminando Fronteras\): 'La vulneración de derechos de los migrantes continúa tras su muerte», 14 avril 2023](#)

Plus de neuf mois après le drame de Melilla qui a fait au moins 23 victimes¹ en juin 2022², un premier corps a enfin pu être identifié et enterré. Plusieurs victimes n'ont toujours pas été identifiées et de nombreuses personnes sont toujours portées disparues. Et pour cause, l'opacité des gouvernements espagnol et marocain freine le travail d'identification des victimes : les familles des défunts n'ont ni accès aux photographies, ni aux autopsies permettant l'identification, très peu d'informations sur les événements ont été rendues publiques, les garde-frontières espagnols et marocains jouissent d'une impunité totale... L'identification des victimes repose alors sur le travail acharné d'associations, notamment d'une section de l'association marocaine des droits humains

¹ 23 décès selon le décompte officiel. D'autres organisations parlent de 37 voire 47 décès, sans compter les personnes disparues.

² [Revue de presse de Migreurop](#), 15 – 30 juin 2022

(AMDH) à Nador qui, en se basant sur des témoignages, a pu recueillir les noms, prénoms, dates de naissance et photographies des victimes, et contacter les familles. Pour Helena Maleno, la fondatrice du collectif *Caminando Fronteras*, les administrations publiques mènent une politique volontariste pour dissimuler les décès aux frontières et en mer, tout en stigmatisant et criminalisant les familles des personnes décédées. En bref, « la violation des droits des migrants se poursuit même après leur mort. »

Europe :

Méditerranée :

- [Deutsche Welle](#), “[UN reports rise in Mediterranean migrant crossing deaths](#)”, 4 avril 2023
- [France 24](#), « [Je vais réessayer la traversée](#) ” : en Tunisie, les départs de migrants se multiplient », 8 avril 2023
- [Telquel](#), « [Immigration clandestine : premier trimestre le plus meurtrier depuis 2017, selon l’ONU](#) », 12 avril 2023

Le nombre de personnes décédées en mer atteint des niveaux sans précédent depuis 2017 selon un rapport publié par l’Organisation internationale pour les migrations (OIM)³. Celui-ci comptabilise 441 personnes décédées dans les trois premiers mois de l’année 2023, et souligne que le chiffre réel est probablement plus élevé. L’OIM épingle « les retards dans les opérations SAR [*Search & Rescue*] qui ont été déterminants dans au moins six incidents depuis le début de l’année entraînant la mort d’au moins 127 personnes », ainsi que la diminution des activités de sauvetage liées aux politiques mises en œuvre par certains pays pour entraver l’action des ONG de secours en mer.

États non-membres de l’UE :

Royaume-Uni :

- [The Guardian](#), “[UN experts warn UK government over trafficking risk faced by asylum seeker children](#)”, 11 avril 2023

Trois rapporteurs spéciaux⁴ du Conseil des droits de l’Homme des Nations unies⁵ ont exprimé leur inquiétude quant au traitement que le gouvernement britannique réserve aux mineur·e·s non-accompagné·e·s qui demandent l’asile. Selon les experts, le placement des enfants dans des hôtels en dehors du système britannique de protection de l’enfance, en plus d’être discriminatoire, augmente le risque qu’ils fassent l’objet d’un trafic et constitue une violation du droit international. Ils ont exhorté le gouvernement britannique à cesser cette pratique et à faire davantage pour les protéger. Ce rapport fait écho à une enquête menée par le journal *The Observer*⁶ en janvier 2023 qui avait mis en évidence la disparition ou l’enlèvement de dizaines de ces enfants — 220 selon le ministre de l’Immigration anglais au 23 janvier 2023.

³ OIM, “[Deadliest Quarter for Migrants in the Central Mediterranean Since 2017](#)”, 12 avril 2023

⁴ Plus précisément: Siobhán Mullally, rapporteur spécial sur la traite d’êtres humains, Felipe González Morales, rapporteur spécial sur les droits de l’homme des migrant·e·s et Tomoya Obokata, rapporteur spécial sur les formes contemporaines d’esclavage.

⁵ Bureau du haut commissaire aux droits de l’homme des Nations unies, “[UK: Protect unaccompanied children seeking asylum say UN experts](#)”, 11 avril 2023

⁶ M. Gidda, “[Fears grow over police collecting data from lone child refugees in UK](#)”, The Guardian, 16 avril 2023

- **Infomigrants**, « [Royaume-Uni : un jeune homme de 19 ans mis en examen pour homicides involontaires après un naufrage](#) », 14 avril 2023

Un jeune exilé est mis en examen pour « homicides involontaires » après avoir conduit une embarcation qui avait fait naufrage à la mi-décembre 2022 dans la Manche, provoquant le décès de quatre personnes. Cette mise en examen s’ajoute à une autre procédure déjà en cours contre lui pour avoir « facilité le passage illégal d’étrangers sur le territoire britannique ». Encore une fois, les personnes exilées conduisant les bateaux sont considérées comme des « passeurs » et criminalisées - un phénomène en expansion ces dernières années selon Marta Gionco, chargée de plaider sur les politiques migratoires au sein de PICUM (Plateforme de coordination internationale pour les migrants sans-papiers).

- **The Guardian**, « [MPs back illegal migration bill by 289 votes to 230](#) », 26 avril 2023

Le projet de loi nommé *Illegal Migration Bill* — qui vise à détenir et expulser toute personne, y compris en quête de protection, arrivée sur le territoire britannique de façon dite « irrégulière » — a été adopté par 289 voix contre 230 par la Chambre des communes.

Cette loi, pourtant pointée du doigt par les défenseur·euse·s des droits humains, a été présentée au Parlement britannique avec une série d’amendements qui vont à l’encontre des traités internationaux ratifiés par le Royaume-Uni. Parmi les plus contestés, l’un prévoit de donner la possibilité au ministre de l’Intérieur de « ne pas tenir compte » des mesures provisoires prononcées par la Cour européenne des droits de l’Homme (CEDH) au mépris de la hiérarchie des droits. Ces mesures provisoires – qui s’imposent aux États membres du Conseil de l’Europe – peuvent ainsi contraindre un État à suspendre une expulsion dangereuse, c’est notamment ce qui a bloqué le premier avion d’expulsion de demandeur·euse·s d’asile en direction du Rwanda en juin 2022. Un second amendement prévoit que toute personne dont la minorité est contestée par les autorités et qui refuse de se soumettre à un test d’évaluation « scientifique » de l’âge sera automatiquement traitée comme un·e adulte. De plus, les personnes souhaitant contester une décision sur l’évaluation de l’âge pourront faire appel de la décision, mais cet appel ne sera pas suspensif, ce qui signifie que la mesure d’expulsion sera le cas échéant exécutée⁷. Pour information, deux tiers des personnes ayant interjeté appel de la décision relative à leur majorité ont été par la suite reconnues mineures⁸. En bref, un vaste projet de loi qui doit encore être examiné par la Chambre des Lords dans le mois à venir, et qui devrait rencontrer une forte opposition visant à freiner les intentions délétères du gouvernement britannique.

États membres de l’UE :

Croatie :

- **ND**, « [Massenabschiebungen aus EU-Balkanstaaten](#) », 4 avril 2023

Selon un [rapport de Border Violence Monitoring Network](#), depuis la fin du mois de mars, la police croate aurait mis en place une pratique « sans précédent » consistant à rechercher, détenir et expulser des personnes en migration sur l’ensemble du territoire croate. Celles-ci seraient ensuite détenues — dans des conditions déplorables — et les autorités croates leurs délivreraient une mesure d’expulsion. Par la suite, elles seraient contraintes de signer des documents de retours « volontaires » dont le contenu en croate leurs serait incompréhensible et n’auraient pas la possibilité d’avoir

⁷ R. Syal, N. Badshah, « [UK to ignore ECHR rulings on small boats ‘after Sunak caves in to Tory right’](#) », The Guardian, 19 avril 2023

⁸ D. Taylor, « [Hundreds of UK asylum seeker children wrongly treated as adults, reports show](#) », The Guardian, 24 avril 2023

l'assistance à un·e interprète. Les personnes exilées n'auraient pas non plus la possibilité de déposer un recours ou une demande d'asile. Ces personnes seraient transportées par bus jusqu'à la frontière avec la Bosnie, où elles seraient ensuite remises aux autorités bosniennes dans le cadre de la procédure officielle de « réadmission ». Le rapport ajoute que « la manière dont il est prouvé que les personnes réadmisses sont entrées en provenance de Bosnie-Herzégovine n'est pas claire ». L'objectif de ces « réadmissions bilatérales », pratiques qui ont notamment eu lieu en Italie, Slovénie ou en Autriche, est de les présenter comme « légales » — contrairement aux autres formes de renvois pratiqués pendant des années (et encore aujourd'hui) ouvertement illégales⁹. Elles constituent cependant une violation du principe international de non-refoulement selon les jurisprudences des tribunaux nationaux en Italie, en Slovénie et en Autriche¹⁰.

- **Infomigrants**, [“Leaked WhatsApp messages suggest top Croatian officials encouraged illegal pushbacks against migrants”](#), 12 avril 2023
- **Infomigrants**, [« Refoulements violents à la frontière croate : face à l'inaction de la justice, des migrants saisissent le Conseil constitutionnel »](#), 19 avril 2023

Un [nouveau rapport](#) publié par *Light House Report* épingle les pratiques des autorités croates aux frontières européennes, dont celles menées sous la bannière de l'opération de police « Corridor », « chargée du contrôle des frontières croates ». Le rapport rend public des messages provenant d'un groupe WhatsApp non officiel au travers duquel de hauts fonctionnaires croates ont partagé et encouragé des opérations violentes et illégales contre des personnes exilées en quête de protection. Ce n'est pas la première fois que les pratiques dans le cadre de l'opération Corridor sont pointées du doigt : en juillet 2020, [le Centre d'études sur la paix](#) avait déposé plainte contre les auteurs présumés – suspectés d'appartenir à des unités spéciales de l'opération Corridor – de violences physiques et sexuelles à l'encontre de cinq personnes exilées lors d'un refoulement vers la Bosnie en octobre 2020¹¹. Ces opérations violentes sont en partie financées par l'UE : environ 177 millions d'euros auraient ainsi été alloués à la Croatie entre 2014 et 2021, dans le cadre de la « gestion de l'immigration à ses frontières »¹².

Finlande :

- **El Pais**, [« Europe's new wall: Finland is building a 124-mile-long border fence to protect itself from Russia »](#), 10 avril 2023

Adoptée par consensus par les groupes parlementaires en octobre 2022 – et sous la proposition des gardes-frontières – la Finlande construit depuis peu un mur à sa frontière avec la Russie. Ce mur s'étendra sur 15 % de la frontière, soit près de 200 km et coûtera plus de 400 millions de dollars. Il prendra la forme d'une clôture surmontée de fils barbelés et équipée de caméras à vision nocturne, de haut-parleurs ou encore de projecteurs¹³. Bien qu'aujourd'hui en moyenne moins de dix personnes traversent la frontière par jour, pour les parlementaires, ce mur permettrait de « prévenir » les possibles « attaques hybrides » de la part de la Russie – entendues comme « l'afflux massif » de

⁹ [Letter from Minister Jenrick about amendments to the Illegal Migration Bill](#), 24 avril 2023

¹⁰ **A. Egle Ventre**, [“Reportage tra i ‘nuovi’ respinti dalla Croazia verso i campi della Bosnia ed Erzegovina”](#), 16 avril 2023 et voir le communiqué de presse de Border Violence Monitoring Network sur le sujet

¹¹ **L. Tondo**, [“Croatian police accused of ‘sickening’ assaults on migrants on Balkans trail”](#), The Guardian, octobre 2020

¹² **L. Chahuneau**, [« Refoulements violents à la frontière croate : face à l'inaction de la justice, des migrants saisissent le Conseil constitutionnel »](#), Infomigrants, avril 2023

¹³ **CDB_77**, [“Finland's political party leaders express support for partial border fence”](#), Seenthis, novembre 2022

personnes exilées aux frontières orchestré par le gouvernement russe. Les États érigent des murs sans même attendre que des personnes franchissent les frontières.

France :

- **Mediapart**, « [À Mayotte, 'les expulsions massives vont accentuer la vulnérabilité' des migrant](#) », 12 avril 2023
- **Mediapart**, « [Mayotte, île de la cruauté](#) », 25 avril 2023
- **L'OBS**, « [Opération 'Wuambushu' à Mayotte : la démolition d'un petit bidonville prévue depuis décembre débute](#) », 27 avril 2023

Une vaste opération policière, nommée *Wuambushu*, est prévue à Mayotte, département français d'outre-mer, pour le 24 avril 2023 (pour une durée indéterminée) à l'initiative du ministre de l'Intérieur français. Cette opération qui déploie 1 8000 gendarmes et policiers vise à expulser les personnes sans droit de séjour sur l'île — majoritairement Comoriennes — ainsi qu'à détruire les bidonvilles dans lesquels ces personnes résident.

Le gouvernement s'est déjà félicité des premiers démantèlements et démolitions en cours¹⁴. Pourtant, avant même le lancement de l'opération, de nombreuses critiques ont émergé. Le tribunal judiciaire de Mamoudzou a suspendu la démolition d'un des bidonvilles nommé « *Talus II* » après avoir constaté « l'existence d'une voie de fait » dans les conditions d'expulsion jugées « irrégulières » des populations concernées dont elles mettent « en péril la sécurité »¹⁵. Parallèlement, le ministre comorien de l'Intérieur a déclaré lundi 24 avril qu'aucun expulsé ne rentrerait dans un port sous souveraineté comorienne et a refusé l'accostage de bateaux transportant des personnes exilées¹⁶. Enfin, de nombreux médias dénoncent l'usage disproportionné de la force : le gouvernement a reconnu avoir tiré à balles réelles « pour repousser la population civile qui résiste ».

En somme, cette opération est vivement critiquée par les associations de défense des droits des personnes exilées, chercheur-e-s et médias¹⁷ – pour qui l'approche purement sécuritaire adoptée par le ministre de l'Intérieur n'apportera pas de réponse à une crise avant tout économique, politique et sociale¹⁸. Ils et elles dénoncent les effets délétères de l'opération qui toucheront en priorité les populations les plus vulnérables¹⁹. Cette opération reste tout de même l'occasion pour le ministre de l'Intérieur français de faire le rapprochement entre délinquance et immigration, alors que les débats sur la loi immigration ont été repoussés en raison du « manque de consensus » au sein du Parlement²⁰.

Grèce :

¹⁴ Twitter de [Gérald Darmanin](#)

¹⁵ **N. Brahim**, « [A Mayotte, la justice dit 'non' à la première démolition prévue par les autorités](#) », Mediapart, 28 avril 2023

¹⁶ **France 24**, « [Mayotte: les Comores maintiennent leur refus d'accueillir les migrants expulsés par la France](#) », 24 avril 2023

¹⁷ « [Opération Wambushu à Mayotte : une île laboratoire des politiques migratoires toujours plus indignes](#) », La Cimade, 2 mai 2023 et « [Mayotte : Il est urgent d'y rétablir le droit](#) », GISTI, LDH et autres, 11 avril 2023

¹⁸ **A. Clair, J. Guillot et Libération**, « [Mayotte, département le plus jeune et le plus pauvre de France](#) », Libération, 27 avril 2023

¹⁹ **F. Héran**, « [A Mayotte, la solution ne dépend pas du ministère de l'Intérieur](#) », Libération, 27 avril 2023

²⁰ **L. Scandella**, « [Projet de loi immigration : division, saucissonnage, report... Retour en cinq actes sur les revirements du gouvernement](#) », France Télévisions, 26 avril 2023

- **Infomigrants**, « [La CEDH condamne la Grèce pour le mauvais accueil d'une demandeuse d'asile à Samos en 2019](#) », 20 avril 2023

Le 4 avril 2023, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné la Grèce pour avoir traité de manière inhumaine et dégradante une femme dans le *hotspot* de Samos en 2019²¹. Les conditions de vie difficiles dans ce camp — qui ont à nombreuses reprises été dénoncées par Migreurop, ses membres et de nombreuses autres associations²² — ont été jugées contraire à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme. En conséquence, la Grèce a été condamnée par la CEDH à verser une indemnité de 5 000 euros à la plaignante. C'est la première fois que le CEDH condamne les conditions « d'accueil » dans un des *hotspots* en Grèce.

- **Le courrier des Balkans**, « [Grèce : Fermeture annoncée du camp de Lavrio](#) », 8 avril 2023
- **Daily News**, « [Athens to close notorious refugee camp](#) », 9 avril 2023

Les autorités grecques ont annoncé la fermeture du camp de Lavrio situé à une soixantaine de kilomètres d'Athènes. Les baraquements de ce camp, construit à la fin des années 1940, seraient en effet particulièrement fragiles en cas de risque sismique. L'État s'était quasiment désengagé de la gestion du camp et l'avait laissé à quelques ONG. Sur les 150 personnes qui se trouvaient encore dans le camp, une centaine a déjà été transférée dans d'autres centres.

Italie :

- **Le Monde**, « [L'Italie se prépare à instaurer un état d'urgence face au nombre croissant d'arrivées de migrants](#) », 13 avril 2023
- **El Diario**, « [Meloni decreta el estado de emergencia migratorio en Italia durante seis meses](#) », 11 avril 2023

Le gouvernement italien a décrété le 11 avril 2023 l'État d'urgence nationale durant les six prochains mois en raison de la hausse d'arrivées de personnes exilées sur les côtes italiennes ces dernières semaines. Cet État d'urgence — qui débloque un fond de cinq millions d'euros — permet d'accélérer l'ouverture de nouveaux « centres d'identifications et de rapatriement », de transformer les « centres d'accueil » en des « centres de rapatriement » ou encore d'affréter plus rapidement des ferrys ou des avions pour transférer sur le continent les personnes débarquées sur l'île de Lampedusa. Concrètement, l'État d'urgence — qui s'inscrit dans le durcissement des politiques migratoires en cours en Italie — permet de faciliter les expulsions et d'en augmenter le nombre.

En instaurant l'État d'urgence, le gouvernement italien entend attirer l'attention de Bruxelles « dont il attend la mise en place de nouveaux mécanismes de solidarité pour répartir les migrants, et une nouvelle politique de coopération et de développement économique avec les pays de départ. »²³ Tel avait été le cas notamment en 2011, dernière fois où l'Italie avait mis en place un État d'urgence humanitaire pour des « raisons migratoires ».

- **Infomigrants**, « [Italian Senate approves Cutro decree, squeeze on special permits](#) », 24 avril 2023

Le Sénat italien a adopté le 20 avril 2023 le décret Cutro, initialement approuvé par le gouvernement italien en mars 2023, marquant ainsi une avancée dans sa potentielle transformation en loi. Le nouveau texte — amendé par le gouvernement italien — prétend durcir les conditions d'octroi de la protection « spéciale », statut qui est généralement octroyé aux demandeur-euse-s

²¹ CEDH, « [Case of A.D v. Greece](#) », 4 avril 2023

²² Migreurop, Gisti, « [Hotspot à Samos : L'enfer à la frontière gréco-turque](#) », rapport de Missions 2019

²³ A. Kaval, J. Pascual, « [L'Italie se prépare à instaurer un état d'urgence face au nombre croissant d'arrivées de migrants](#) », *Le Monde*, 13 avril 2023

d'asile qui ont peu de chance d'obtenir un statut de réfugié. Il vise aussi à accélérer les expulsions de personnes exilées non éligibles au statut de réfugié·e, notamment au travers de l'augmentation du nombre de centres de rétention pré-rapatriement.

Plusieurs associations dénoncent les conséquences de ce décret qui « prévoit des conditions qui aggravent le statut juridique des étrangers arrivant en Italie, avec l'effet certain d'augmenter les situations d'irrégularité et d'exclusion même pour ceux qui sont déjà dans le pays depuis un certain temps »²⁴.

Lituanie :

- **Le Monde**, « [La Lituanie s'apprête à légaliser les refoulements de migrants](#) », 21 avril 2023

L'amendement à la loi sur les frontières de l'État adopté le 25 avril 2023 par les députés lituaniens permet désormais au gouvernement de « limiter l'accès au territoire » aux personnes exilées lors de « situations d'urgence ». Concrètement, les garde-frontières accompagnés de « civils volontaires » sont désormais autorisés à refouler les personnes exilées entrées sans autorisation préalable et se trouvant dans une zone d'une étendue de 5 kilomètres à partir de la frontière. Cet amendement « autorise » les refoulements et intègre dans la loi des pratiques illégales et abusives. Cet amendement est contraire aux obligations internationales auxquelles est soumise la Lituanie puisqu'elle empêche les personnes exilées de déposer une demande d'asile et autorise leur renvoi dans des pays où elles risquent de subir des traitements inhumains et dégradants²⁵. De plus, et comme le souligne Viktor Ostrovnoj en charge de l'asile et de l'immigration à la Croix-Rouge lituanienne, le risque est que cette mesure temporaire en cas d'urgence se pérennise et devienne un statu quo. C'est notamment ce qui a pu être observé à la frontière avec la Biélorussie où le décret déclarant l'urgence datant du 3 août 2021 est toujours en vigueur. Par ailleurs, un texte similaire serait en cours d'examen en Lettonie.

Pays-bas:

- **Infomigrants**, « [Pays-Bas: la justice interdit les renvois de migrants en Italie](#) », 27 avril 2023

Le Conseil d'État des Pays-Bas a jugé, mercredi 26 avril, que le gouvernement néerlandais ne pouvait pas transférer de demandeur·euse·s d'asile en Italie au titre du Règlement Dublin, en raison de la saturation des capacités d'accueil des centres italiens. De fait, en vertu de ce Règlement européen, le pays européen de première entrée est responsable de la demande de protection internationale. Ainsi, les personnes ayant déposé une demande d'asile aux Pays-Bas mais entrées sur le continent européen via l'Italie (délai de six mois) doivent être renvoyées en Italie où leur demande de protection sera examinée. Cependant, et comme l'a jugé la plus haute juridiction administrative, les personnes dublinées en Italie risqueraient de se retrouver dans une « situation de maltraitance matérielle », en violation de leurs droits. Le Conseil d'État considère donc illégal les refus par l'administration néerlandaise d'examiner les dossiers asile des personnes normalement soumises à un transfert Dublin en Italie.

²⁴ « [Invertire la rotta. Il 18 aprile manifestazione contro la conversione in legge del Decreto Cuatro](#) », ASGI, 15 avril 2023

²⁵ **CDB_77**, « [Lithuania: Legalizing illegal pushbacks gives green-light to torture](#) », Seenthis, 22 avril 2023

Revue de presse de mai 2023

Table des matières

Afrique :	1
Libye :	1
Maroc :	2
Sénégal :	2
Tunisie :	3
Europe :	3
Pays non-membres de l'Union européenne :	3
UE - Monténégro:	3
Royaume-Uni :	4
Pays membres de l'Union européenne :	4
Allemagne :	4
Belgique :	5
Espagne:	5
France :	6
Grèce :	7

Afrique :

Libye :

- **Infomigrants**, « [Migrants : un bateau de 500 personnes disparu des radars finalement retrouvé en Libye](#) », 29 mai 2023

Selon [le collectif AlarmPhone](#), les autorités maltaises auraient coordonné un refoulement de 500 personnes vers la Libye. Le 23 mai 2023, *AlarmPhone* a reçu un appel de détresse d'un navire se trouvant à l'intérieur de la zone de recherche et de sauvetage (SAR) maltaise. Le collectif avait alors contacté les autorités maltaises et italiennes, ainsi que plusieurs navires de la flotte civile sans obtenir de réponses. Après avoir perdu le contact avec l'embarcation, quatre ONG de recherche et sauvetage se sont mobilisées pendant plus de deux jours, en mer et dans les airs, pour tenter de retrouver la trace des 500

personnes disparues. Les autorités maltaises étaient quant à elles restées silencieuses, malgré les nombreuses sollicitations, quant au sort réservé aux personnes en détresse.

Après avoir passé plus d'une semaine en mer, dont plus de 12 h à la dérive dans la zone SAR maltaise, les 500 personnes ont finalement été retrouvées en Libye, et se trouvent actuellement emprisonnées à Benghazi. Pour l'organisation *Watch The Med – AlarmPhone*, « Ce n'est pas la première fois qu'un refoulement illégal a lieu depuis la [zone] SAR maltaise vers la Libye, mais [AlarmPhone n'a] pas souvenir d'un événement qui ait concerné un si grand nombre de personnes ».

Maroc :

- **Africanews**, « [Les familles de migrants disparus appellent le Maroc à les retrouver](#) », 5 mai 2023
- **Enass**, « [Migration : 'Mon enfant, mon combat'](#) », 8 mai 2023

Le 4 mai 2023, des familles d'exilé·e·s ont appelé les autorités marocaines à retrouver et à rapatrier leurs proches disparu·e·s en tentant de rejoindre l'Europe depuis le Maroc. Lors de ce *sit-in* devant le ministère des Affaires étrangères, les familles de disparu·e·s ont brandi des photos de leurs proches et des slogans dans le but d'obtenir des réponses et la vérité sur le sort de leurs enfants. Comme le rappelle le média indépendant Enass, « sans information ni soutien de la part des institutions officielles, les familles se retrouvent régulièrement à mener ce combat seules, à explorer toutes les pistes possibles dans l'espoir de trouver une trace, un chemin ou un signe qui les mène vers le sort de leurs enfants. »

- **ABC**, « [España investiga la muerte de un inmigrante y las heridas por balas de otros tres](#) », 27 mai 2023

Selon le collectif *Caminando Fronteras*, et d'après les dires de plusieurs rescapé·e·s, une personne exilée serait décédée à la suite de tirs des garde-côtes marocains alors qu'elle essayait de quitter les côtes africaines en direction des îles Canaries dans une embarcation comptant une quarantaine de personnes. Parmi les exilé·e·s arrivé·e·s en Espagne, au moins trois personnes ont eu besoin de soins médicaux à la suite de blessures, dont au moins une par balle. Quatre autres personnes seraient par ailleurs décédées pendant la traversée selon Helena Maleno, fondatrice de *Caminando Fronteras*¹.

Selon certain·e·s survivant·e·s, des militaires marocains auraient tiré à quatre reprises dans leur direction alors que l'embarcation quittait la plage. L'Espagne a décidé d'ouvrir une enquête pour éclaircir les événements. Cette violence, la plupart du temps impunie, est la conséquence directe de l'externalisation du contrôle des frontières européennes, et des accords de coopération attentatoires aux droits signés entre le Maroc et l'Espagne.

Sénégal :

- **Afrique XXI**, « [Au Sénégal, les desseins de Frontex se heurtent aux résistances locales](#) », 26 mai 2023

En février 2022, le Conseil européen avait proposé au Sénégal ainsi qu'à la Mauritanie qu'ils signent un accord de statut avec l'agence de garde-côtes et de garde-frontières européens, Frontex, pour la (re)déployer sur leurs côtes. Le président sénégalais — qui semblait pourtant favorable à la proposition — a fini par revenir sur sa position sous la pression, en outre, de la société civile. De fait, plusieurs

¹ [Twitter de Helena Maleno Garzon](#), 26 mai 2023

associations sénégalaises ont organisé des manifestations et des *sit-in* à Dakar contre la signature d'un accord, jugé contraire aux intérêts nationaux et régionaux. La société civile souligne qu'au Sénégal, les transferts de fonds des personnes émigrées pèsent très lourd dans l'économie du pays et dénonce le caractère « inhumain » ainsi que les conséquences mortifères de la politique européenne en matière de migration.

Néanmoins, les négociations ne sont pas closes pour autant. Pour le moment le Sénégal n'est pas ouvert à la signature d'un accord de statut – « qui permet le déploiement pleinement opérationnel de Frontex et qui doit être négocié par le Conseil européen puis soumis au vote du Parlement européen » selon Amandine Bach, conseillère politique sur les questions migratoires pour le groupe *The Left* au Parlement européen. Cependant, le Sénégal ne serait pas opposé à la signature d'un arrangement de travail [*working arrangement*], qui « est plus symbolique qu'opérationnel et offre un cadre juridique plus simple. Il n'est pas discuté par le Parlement et n'implique pas le déploiement d'agents et de moyens, mais il régleme la coopération et l'échange d'informations entre l'agence européenne et les États tiers. » Pour ce qui est de la Mauritanie, ce pays est quant à lui bien en cours de négociation d'un accord de statut avec Frontex.

Tunisie :

- **Libération**, « [Tunisie : un migrant subsaharien tué et cinq autres blessés dans une attaque au couteau](#) », 29 mai 2023

À Sfax, dans la nuit du 22 au 23 mai 2023, un exilé originaire d'Afrique subsaharienne a été poignardé à mort et cinq autres ont été blessés dans leur domicile lors d'une attaque par un groupe de jeunes Tunisiens munis de couteaux et de sabres.

Cet acte criminel s'inscrit dans un contexte particulier : depuis l'automne dernier règne en Tunisie un climat de haine et d'hostilité envers les personnes noires originaires d'Afrique Subsaharienne². Des discours incitant à la haine et au racisme instigués notamment par le parti nationaliste tunisien sur les réseaux sociaux, et amplifiés par le président tunisien lui-même sont largement relayés dans la société. Dans un communiqué, le FTDES³, la FTCT⁴ et d'autres associations dénoncent « le climat d'impunité, la normalisation de la violence et la politique de déni des attaques racistes [qui] encouragent les fanatiques à commettre de tels actes. »⁵

Europe :

Pays non-membres de l'Union européenne :

UE – Monténégro :

- **Infomigrants**, « [EU border guards to target irregular migration in Montenegro](#) », 17 mai 2023

L'Union européenne et le Monténégro ont signé un accord renforcé sur la « coopération opérationnelle en matière de gestion des frontières » prévoyant le déploiement de l'agence Frontex au

² Migreurop et 45 organisations, « [Le racisme tue à Sfax ! Appel pour la protection des migrants subsahariens en danger en Tunisie](#) », 27 mai 2023

³ Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux

⁴ Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives

⁵ FTDES, « [Les discours de haine et racistes encouragent le meurtre](#). », 29 mai 2023

Monténégro. L'accord entrera en vigueur provisoirement le 1er juillet 2023, ce qui permettra le déploiement de personnel supplémentaire au Monténégro, avant même l'approbation par le Parlement européen, le Conseil européen et la fin de la procédure nationale de ratification au Monténégro.

L'agence Frontex déploie déjà des agents aux frontières du Monténégro depuis 2020, dans le cadre de deux opérations distinctes, toujours en cours à la frontière croate et en mer adriatique⁶. Ce nouvel accord vise donc à remplacer l'accord actuel signé en 2019 et à l'adapter au nouveau règlement Frontex, adopté cette même année⁷. Ce nouvel accord élargit les compétences de l'agence européenne qui peut désormais se déployer n'importe où sur le territoire du Monténégro et plus seulement à sa frontière avec l'Union européenne⁸. Il octroie également au personnel de Frontex des pouvoirs d'exécution, « comme les vérifications aux frontières et l'enregistrement de personnes »⁹. Des accords similaires ont été signés avec la Moldavie et la Macédoine du Nord en 2022, et la Commission européenne négocie actuellement avec l'Albanie, la Serbie et la Bosnie-Herzégovine des accords analogues basés sur le règlement 2019¹⁰. L'UE élargit donc encore et toujours les compétences de Frontex, malgré le nombre croissant d'accusations à son encontre : violation des droits des exilé·e·s, implication dans plusieurs cas de refoulement, opacité, impunité structurelle et irresponsabilité juridique¹¹...

Royaume-Uni :

- [The Guardian, "Braverman announces new limits on overseas students bringing family to UK"](#), 23 mai 2023
- [The Guardian, "Braverman bill could lead to 3 000 asylum seekers being deported a month"](#), 25 mai 2023

La ministre de l'Intérieur anglaise a mis en place des restrictions strictes, qui entreront en vigueur en janvier 2024, pour les étudiant·e·s étranger·ère·s qui viennent étudier au Royaume-Uni. En premier lieu, ils et elles ne pourront plus faire venir avec elles et eux les membres de leur famille – sauf circonstances spécifiques tel que « les étudiant·e·s étranger·ère·s suivant des cours désignés comme programmes de recherche, tels que les doctorants ou les cours de maîtrise dirigés par des chercheurs ». De plus, le gouvernement prévoit de supprimer la possibilité de passer d'un visa étudiant à un visa travail avant que les étudiant·e·s aient terminé leurs études.

Parallèlement à cette nouvelle mesure, le projet de loi nommé *Illegal Migration Bill* est actuellement examiné par la Chambre des Lords. Des documents ayant fuité révèlent que le gouvernement britannique prévoit d'expulser plus de 3 000 demandeur·euse·s d'asile par mois à partir de janvier 2024.

Pays membres de l'Union européenne :

Allemagne :

⁶ Migreurop, « Exils sans fin. Chantages anti-migratoires le long de la route des Balkans », Rapport de mission, novembre 2022

⁷ L'accord entre le Monténégro et Frontex datant de 2020 avait été conclu avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement relatif à Frontex.

⁸ Conseil de l'UE, « [Signature par le Conseil d'un accord avec le Monténégro sur la coopération avec Frontex](#) », 15 mai 2023

⁹ *Idem*

¹⁰ Commission européenne, « [Gestion des frontières: l'UE signe un accord sur le statut avec le Monténégro](#) », 16 mai 2023

¹¹ Migreurop, « [Frontex, une agence hors de contrôle](#) », Note #3 3^e édition, 31 décembre 2021

- [Merkur, “Usbekistan: Sonderbevollmächtigter Stamp bespricht Migrationsabkommen”, 2 mai 2023](#)

L’Allemagne et l’Ouzbékistan ont signé mardi 2 mai une [déclaration d’intention](#) [Joint Declaration of intent] qui servira de base à la conclusion d’un accord visant à faciliter les expulsions et les « rapatriements » de ressortissant·e·s ouzbeks. En échange, le gouvernement allemand prévoit de faciliter l’entrée de travailleur·euse·s et étudiant·e·s ouzbeks en Allemagne. Le nouveau représentant spécial du gouvernement fédéral allemand pour les accords de migration a également visité la Géorgie et la Moldavie ces dernières semaines, pays avec lesquels l’Allemagne envisage de signer des accords similaires.

L’Allemagne utilise encore une fois les exilé·e·s comme monnaie d’échange dans un chantage qui ne sert que ses propres intérêts : elle facilite les expulsions des migrant·e·s qu’elle considère « indésirables » en échange d’une main d’œuvre bon marché nécessaire à certains secteurs de son économie – dans ce cas-là le secteur du soin.

Belgique :

- [7sur7, « Asile et migration : Nicole de Moor signe un accord avec le Sénégal sur le retour et la migration légale », 15 mai 2023](#)

La secrétaire d’État belge à l’asile a signé le 15 mai 2023 un accord avec le ministère sénégalais des affaires étrangères qui vise notamment à faciliter les « retours » dits « volontaires » au Sénégal — pays qui s’engage quant à lui à aider les personnes expulsées à « se réinsérer dans la société après leur arrivée ».

La Belgique n’est que très peu concernée par l’immigration en provenance du Sénégal : l’an dernier, seul·e·s 142 ressortissant·e·s sénégalais·es avaient demandé l’asile dans ce pays européen. Des accords similaires ont déjà été conclus en 2022 avec la République du Congo, le Libéria et le Suriname, et avec le Tchad en 2023. La Belgique poursuit donc sa politique d’externalisation en matière migratoire au détriment des droits des personnes migrantes.

Espagne:

- [El Periódico, “El Consejo de Europa pide a España que suspenda la cooperación con Marruecos en el control fronterizo”, 10 mai 2023](#)

Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l’Homme du Conseil de l’Europe, épingle dans un [rapport](#) publié le 24 avril 2023, le manque d’accès « véritable et effectif » à l’asile aux frontières terrestres entre l’Espagne et le Maroc. Selon elle, « il semble qu’il n’y ait pas d’autres moyens d’entrer en Espagne, à la frontière de Melilla, en quête de protection, que de nager ou de sauter la clôture, au péril de sa vie ».

Dans ce rapport, la Commissaire dénonce notamment la pratique généralisée et automatique d’expulsions collectives d’exilé·e·s et demandeur·euse·s d’asile arrivé·e·s à Ceuta et Melilla — ne permettant pas d’évaluer de façon adéquate les risques auxquels sont exposées ces personnes. En outre, elle dénonce la coopération avec le Maroc qui ne garantit ni l’accès à l’asile, ni la prévention du refoulement, ni le traitement humain de toutes les personnes, ni une procédure régulière en cas d’expulsion. Elle exige donc du gouvernement espagnol qu’il respecte ses obligations internationales en matière de droits humains, et qu’il suspende toute activité conjointe avec le Maroc qui conduisent à des violations des droits de l’Homme — notamment les refoulements express ou dits « à chaud » (« *devolución en caliente* »).

France :

- **Infomigrants**, « [La France condamnée pour la 11e fois par la Cour européenne des droits de l'Homme pour la rétention d'enfants](#) », 9 mai 2023

Pour la 11ème fois, la France a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) pour avoir infligé des « traitements inhumains et dégradants » à des enfants – âgés de 7 mois à 13 ans — détenu·e·s avec leurs familles dans des camps pour étranger·e·s, ou centres de rétention administratifs. Malgré les condamnations répétitives, la France ne semble pas vouloir changer ses pratiques faisant preuve d'un « manque flagrant d'humanité », selon la CEDH dans une autre affaire en 2020¹². Selon la Cimade « depuis la première condamnation de la France en 2012 pour traitement inhumain et dégradant, plus de 35 000 enfants ont été enfermés en centre de rétention »¹³.

- **Infomigrants**, « [Drones, renforts policiers... à la frontière franco-italienne : des mesures prises "au détriment du respect des droits" des migrants](#) », 12 mai 2023

Les autorités françaises ont autorisé le déploiement de drones à la frontière franco-italienne pour faire face, selon elles, à une « hausse des arrivées de migrants ». Deux arrêtés, mis en ligne jeudi 11 mai par la préfecture des Alpes-Maritimes, autorisent pour trois mois « la captation, l'enregistrement et la transmission d'images » prises par drones dans des secteurs délimités des communes de Menton, Castellar, Sospel et Breil-sur-Roya. Ces nouvelles mesures s'ajoutent au renfort de 150 policiers et gendarmes dans la région des Alpes-Maritimes, annoncé fin avril par la Première ministre française¹⁴. Les associations, pour qui l'augmentation des arrivées est loin d'être alarmante ou sans précédent, dénoncent un « emballement médiatique » loin de la réalité.

- **Mediapart**, « [Naufrage mortel dans la Manche : cinq militaires mis en examen](#) », 26 mai 2023

Cinq militaires¹⁵ du centre régional de secours en mer ont été mis en examen pour « non-assistance à personne en danger » dans le cadre de l'enquête sur le décès d'au moins 27 personnes exilées, après le naufrage de leur canot dans la Manche en novembre 2021. Cette nuit-là, les autorités françaises sont soupçonnées d'avoir été appelées à l'aide à une quinzaine de reprises : pourtant ni les autorités françaises, ni les autorités britanniques ne leur sont venues en aide, « chacun passant la nuit à se renvoyer la balle ». L'association Utopia 56 avait alors porté plainte contre la préfecture maritime française et les garde-côtes britanniques pour « homicide involontaire » et « omission de porter secours »¹⁶.

- **Libération**, « [A Mayotte, l'opération Wuambushu relancée, la destruction du bidonville a commencé](#) », 22 mai 2023

¹² [Affaire Moustahi c. France](#), CEDH, 25 septembre 2020

¹³ La Cimade, « [Enfermement des enfants : la France 11 fois condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme](#) », 4 mai 2023

¹⁴ M. Bernouin, « [Immigration : 150 policiers et gendarmes supplémentaires dès la semaine prochaine à la frontière de Menton](#) », France info, 26 avril 2023

¹⁵ Deux autres militaires ont été mis en examen le 1^{er} juillet 2023 pour les mêmes raisons : Infomigrants, « [Drame des 27 morts dans la Manche : deux autres militaires inculpés en France](#) », 2 juillet 2023

¹⁶ N. Brahim, « [Naufrage au large de Calais : l'association Utopia 56 porte plainte pour « omission de porter secours](#) », Mediapart, 20 décembre 2021

- [Le Monde, « A Mayotte, la justice contraint l'État à organiser le retour de sans-papiers après des expulsions illégales », 7 mai 2023](#)
- [Le Monde, « Opération 'Wuambushu' à Mayotte : que deviennent les habitants des bidonvilles démantelés », 24 mai 2023](#)

Après un mois de blocage, l'opération *Wuambushu*¹⁷ a repris son cours avec la démolition depuis le 22 mai 2023 d'un des bidonvilles les plus importants de Mayotte nommé *Talus II*. Le tribunal judiciaire de Mamoudzou avait suspendu l'évacuation du quartier mais la chambre d'appel a infirmé l'ordonnance du juge des référés. Le gouvernement comorien a quant à lui finalement accepté, sous la pression de Paris, de reprendre sur son sol ses ressortissant-e-s en situation dite « irrégulière » à Mayotte, mais uniquement lorsqu'ils et elles sont « volontaires » pour retourner aux Comores¹⁸.

Après la démolition du bidonville, les familles évacuées françaises ou en situation administrative dite régulière ont accès à des logements dits « d'insertion » pour une durée de six mois renouvelables – avant de trouver des « solutions plus pérennes de logements ». Cependant, « l'accès au logement social reste très compliqué » selon l'avocate Fanny Sarasqueta et de nombreuses familles refusent les solutions de relogement proposées par l'État, se situant parfois à des kilomètres de leurs anciens lieux de vie.

Pour les personnes en situation dite irrégulière à Mayotte, elles sont nombreuses à avoir été interpellées et enfermées dans un « local de rétention administrative » spécialement ouvert en prévision de l'opération¹⁹. Les associations s'inquiètent des mesures d'expulsion qui sont exécutées très rapidement, portant ainsi atteinte au « droit de recours effectif »²⁰. En 2022 et 2023, la justice avait à plusieurs reprises enjoint l'État d'organiser le retour de personnes dépourvues de droit au séjour après leur expulsion illégale. Enfin, depuis le début de l'opération, de nombreux affrontements ont éclaté sur l'île : un mineur de 17 ans a notamment été blessé par balle par les forces de l'ordre²¹.

Grèce :

- [Infomigrants, « Grèce : les 39 migrants bloqués sur un îlot du fleuve Evros ont été secourus », 4 mai 2023](#)

Une quarantaine de personnes exilées – parmi lesquelles deux enfants en « mauvaise santé » – se sont retrouvées bloquées sur un îlot du fleuve Evros sans accès à l'eau ni à la nourriture. Alertées par le collectif *AlarmPhone*, les autorités grecques ont mis deux jours à leur venir en aide.

Point de passage de la Turquie vers la Grèce, de nombreuses personnes traversent, au péril de leurs vies, le fleuve Evros dans le but d'atteindre l'Europe. D'après le médecin légiste en charge d'identifier les corps à la morgue, on comptabiliserait entre 1 200 à 1 500 personnes qui s'y sont noyées – sans compter toutes celles dont nous n'avons pas connaissance²². De nombreuses autres se retrouvent bloquées sur des îlots où les vols et les refoulements menés par les autorités grecques sont fréquents²³. En attente de secours, certaines périssent : tel avait été le cas en août 2022, lorsqu'une petite fille syrienne

¹⁷ [Revue de presse d'avril 2023](#), Migreurop

¹⁸ « [Mayotte : les Comores acceptent de reprendre les sans-papiers volontaires au retour](#) », Infomigrants, 16 mai 2023

¹⁹ N. Brahim, B. Gabriel, PL. Devais, « [A Mayotte, l'État ouvre un lieu de rétention pour l'opération 'Wuambushu'](#) », Mediapart, 27 avril 2023

²⁰ Le délai moyen entre une entrée au centre de rétention administrative et une expulsion est de dix-sept heures.

²¹ N. Brahim, P. Pascariello, « [Un mineur a été blessé par balle par les forces de l'ordre à Mayotte](#) », Mediapart, 3 mai 2023

²² M. MacGregor, « [At the Evros border, the bodies mount up](#) », Infomigrants, 9 mai 2023

²³ A. Mourenza, S. Malichudis, « [Migrantes desvalijados por las fuerzas de seguridad de Grecia en la frontera de Europa](#) », El País, 6 mars 2023

est décédée après avoir été piquée par un scorpion. Alors, aucune autorité ne leur était venue en aide : tant la Grèce que la Turquie refusaient de prendre leurs responsabilités.

- **Al Jazeera**, "[EU details violations at Greece's 'model' refugee camps](#)", 11 mai 2023

Des documents internes de l'UE, que s'est procurée la chaîne de télévision Al Jazeera, révèlent d'importantes violations des droits de personnes exilées dans les *hotspots* situés sur les îles grecques de Samos, Leros et Kos en mer Égée. De fait, des dizaines de rapports hebdomadaires effectués par des représentants de la Commission européenne sur les îles entre mars 2022 et février 2023 témoignent du vandalisme, des violences physiques et sexuelles, de la surpopulation ainsi que du manque d'accès aux soins, à des interprètes, à l'eau potable dans ces centres. Construits il y a à peine deux ans, ces centres avaient pourtant été présentés comme des « modèles » par l'UE permettant « d'améliorer les conditions des demandeur·euse·s et les procédures d'asile ». Les critiques émanent des entités même qui ont poussé à la construction de ces camps. Il était temps²⁴...

- **Libération**, « [Une enquête vidéo démontre l'abandon en pleine mer d'enfants et d'adultes migrants par les garde-côtes grecs](#) », 19 mai 2023
- **Politico**, "[EU's Johansson slams Greece over 'deportation' of migrants](#)", 24 mai 2023

Une enquête vidéo publiée par le journal [The New York Times](#) le 19 mai 2023 révèle des images accablantes enregistrées deux mois auparavant lors d'un refoulement en mer Égée. De fait, les images authentifiées et analysées par le média montrent des hommes portant l'uniforme des garde-côtes grecs contraindre des personnes exilées à monter sur une embarcation gonflable avant de les abandonner en mer. Les 12 personnes exilées sont ensuite renvoyées par les garde-côtes turcs en Turquie – où elles sont enfermées dans un camp. Bien que les autorités grecques soient depuis plusieurs années pointées du doigt pour leurs refoulements et autres pratiques illégales (en terre comme en mer), pour le *New York Times*, la vidéo constitue « peut-être la preuve la plus accablante à ce jour de la violation par les autorités grecques des lois internationales et de l'Union européenne ». Encore une fois, la Commissaire aux Affaires intérieures, Ylva Johansson a dénoncé ces actes et a demandé à la Grèce une enquête complète et indépendante. La Commission européenne a quant à elle averti — pour la énième fois — qu'elle était prête à « prendre des mesures formelles ».

²⁴ RSA, "[What is happening today in the refugee structures on the Aegean islands](#)", 2023

Revue de presse de juin 2023

Table des matières

Afrique.....	1
Libye :	1
Rwanda :	2
Tunisie:.....	2
Europe	3
Pays non-membres de l'Union européenne	3
Royaume-Uni :	3
Pays membres de l'Union européenne :	3
Union européenne :.....	4
Espagne :	4
France :	6
Grèce:	6
Italie :.....	7
Lituanie :	8

Afrique

Libye :

- **Infomigrants**, « [Libye : près de 6 000 migrants entassés dans un hangar à la frontière égyptienne](#) », 5 juin 2023
- **Libération**, « [Migrants en Libye : le sinistre « business » du maréchal Haftar](#) », 15 juin 2023

Selon plusieurs associations libyennes¹, près de 6 000 personnes exilées détenues dans des « entrepôts de trafiquant·e·s » ont été « libérées » par les autorités libyennes de l'est² – puis aussitôt parquées dans un hangar à quelques kilomètres de la frontière égyptienne. Ces personnes s'y trouveraient dans des conditions « difficiles et inhumaines », tandis que plusieurs autres auraient déjà été renvoyées en Egypte.

Ces « campagnes anticriminalité » conduites sous l'autorité du maréchal Haftar, omnipotent dans l'est du pays, sont avant tout menées par souci d'apparence et par opportunisme vis-à-vis de l'international. Elles lui permettent de « conserver son rôle de superviseur de la sécurité en Cyrénaïque³ » et d'attirer l'œil des gouvernements européens, aujourd'hui majoritairement tournés vers l'Ouest de la Libye. D'ailleurs, Haftar est loin d'être étranger aux trafics en cours en Libye, et utilise les départs des bateaux d'exilé·e·s pour faire pression sur le gouvernement italien et attirer ses investissements : cette stratégie semble porter ses fruits puisque le ministre de l'Intérieur italien a

¹ [Facebook de l'association مؤسسة العابرين لمساعدة المهاجرين والخدمات الإنسانية](#)

² En proie à un conflit interne depuis la chute du régime de M. Kadhafi, la Libye est aujourd'hui divisée entre les autorités de deux gouvernements rivaux : à l'ouest, le gouvernement libyen de Tripoli, reconnu par la communauté internationale, et à l'est le Parlement de Tobrouk, sous l'autorité du maréchal Khalifa Haftar.

³ Région située à l'est de la Libye,

promis publiquement, en juin 2023, que « si Haftar améliorerait la situation migratoire en Cyrénaïque, l'Italie allait investir du capital pour l'aider à reconstruire Benghazi. »⁴

Rwanda :

- **The Independent**, "[Suella Braverman's plan to deport asylum seekers to Rwanda ruled unlawful by Court of Appeal](#)", 29 juin 2023
- **The Guardian**, "[Sending asylum seekers to Rwanda will cost £169k a person, says Home Office](#)", 27 juin 2023

La Cour d'appel de Londres a estimé le 29 juin 2023 que l'expulsion vers le Rwanda des personnes arrivées de façon dite « irrégulière » au Royaume-Uni était « illégale ». Cette décision – jugeant que le Rwanda ne peut être considéré comme un « pays tiers sûr » en raison des lacunes de son système d'asile – annule [celle de la Haute Cour de Justice](#) de décembre 2022. La Cour d'appel a estimé qu'« il y a[vait] un risque réel que les demandeurs d'asile soient renvoyés vers leur pays d'origine et qu'ils y subissent des persécutions ou d'autres traitements inhumains »⁵ et a ajouté qu'« à moins et jusqu'à ce que les déficiences de son processus d'asile soient corrigées, envoyer des demandeurs d'asile au Rwanda sera illégal »⁶. Quant au gouvernement anglais, il a annoncé vouloir faire appel de cette décision sanction devant la Cour suprême et continue de défendre sa position, de plus en plus controversée. Ainsi, selon une analyse d'impact du gouvernement, le coût du renvoi au Rwanda d'une personne en quête de protection pourrait s'élever à près de 170 000 Livres Sterling...

Tunisie:

- **Courrier International**, « [Face au flux des migrants, Giorgia Meloni s'érige en conseillère de Kaïs Saïed](#) », 6 juin 2023
- **Financial Time**, "[EU offers Tunisia over €1bn to stem migration](#)", 12 juin 2023
- **Irpimedia**, "[Crisi economica e rimpatri: cosa stanno negoziando Ue e Tunisia](#)", 26 juin 2023

Les visites de dirigeant·e·s européen·ne·s en Tunisie se sont enchaînées ce mois de juin : elles avaient toutes comme objectif de pousser le gouvernement tunisien à adopter les conditions du FMI censées mettre un terme à la crise économique, financière, et sociale en cours en Tunisie. En outre, ce qui inquiète les gouvernements européens est la hausse des départs d'exilé·e·s depuis les côtes tunisiennes ces derniers mois, « qui risqueraient d'augmenter » si ladite crise n'est pas jugulée.

Tous ont donc mis la main à la poche pour financer l'externalisation du contrôle de « leurs » frontières. D'abord la ministre italienne qui a annoncé avoir débloqué 10 millions d'euros et livré une cinquantaine de véhicules à la Tunisie en mai 2023. Quelques jours plus tard, Ursula Von Der Leyen a proposé une aide financière de l'UE pouvant atteindre 900 millions d'euros sur le « long terme » en plus des 150 millions d'euros qui seront débloqués immédiatement⁷. Parmi ces millions, 105 seraient versés dans le but de « briser le modèle commercial cynique des contrebandiers et des trafiquants » – qui vise en réalité à financer le contrôle des frontières « européennes ». Cette enveloppe – qui triple les montants annuels alloués jusqu'ici en matière de migration – sont tout de même conditionnés à l'acceptation des réformes demandées par le FMI. Pour finir, le ministre de l'Intérieur français a annoncé le « déblocage d'une aide bilatérale » de 25,8 millions d'euros visant « à acquérir les équipements nécessaires et organiser des formations utiles, notamment des policiers et gardes-frontières. »⁸

⁴ https://www.repubblica.it/esteri/2023/06/13/news/migranti_strategia_governo_meloni-404241546/

⁵ Libération et AFP, « [Royaume Uni : la justice juge « illégal » l'expulsion de migrants vers le Rwanda, Sunak saisi la Cour suprême](#) », 29 juin 2023

⁶ Idem

⁷ AFP, « [L'UE propose à la Tunisie une aide à long terme allant jusqu'à 900 millions d'euros](#) », Mediapart, 11 juin 2023

⁸ France 24, « [La France octroie près de 26 millions d'euros à la Tunisie pour mieux contrôler l'immigration](#) », 19 juin 2023

Ces aides financières interviennent quelques jours à peine après l'adoption par le Conseil d'une position commune sur le Pacte asile et migration, qui planifie le renvoi des demandeur·euse·s d'asile débouté·e·s vers des pays tiers « sûrs », et la Tunisie est sur la liste malgré la dérive autoritaire observée in situ. Le président tunisien s'est quant à lui opposé à l'adoption de ce Pacte, et en dépit de la réalité « refuse d'être le garde-frontière de l'Europe »⁹.

Europe

Pays non-membres de l'Union européenne

Royaume-Uni :

- [The Guardian, "Revealed: government looking at four more sites for asylum vessels", 5 juin 2023](#)
- [Mediapart, « Au Royaume Uni, des barges pour parquer les réfugiés qui traversent la Manche », 16 juin 2023](#)

Le gouvernement britannique a confirmé le 5 juin 2023 avoir acquis deux barges géantes afin d'y héberger environ 1 000 demandeur·euse·s d'asile, actuellement logé·e·s dans des hôtels. Il avait déjà décidé un mois plus tôt d'installer une barge du même type dans le sud-ouest du pays pour y parquer les demandeur·euse·s d'asile qui parvenaient à rejoindre le Royaume-Uni de manière dite « irrégulière ». Le Premier ministre du Royaume-Uni se dit prêt à utiliser « tous les outils à disposition » pour « dissuader » les personnes exilées de venir au Royaume-Uni, au mépris du respect de leurs droits et de leur dignité. L'achat de ces barges pour héberger les personnes exilées – censées donc les dissuader de traverser la Manche en amont – permettra selon le gouvernement « d'économiser de l'argent et de réduire la pression sur les hôtels ». Ainsi, barges, navires de croisière désaffectés ou encore bases militaires seront utilisés dans le futur pour loger les demandeurs et demandeuses d'asile, bien loin donc des prestations normalement attendues à cet effet.

- [The Guardian, "UK provided £3m to Turkish border forces to stop migrants, FOI reveals", 7 juin 2023](#)

D'après une enquête publiée par le journal anglais *The Guardian*, en 2022, le Royaume-Uni a fourni trois millions de Livres Sterling à la Turquie afin d'« empêcher les personnes exilées d'atteindre le Royaume-Uni ». Ces informations – obtenues par le biais d'une requête d'information auprès des autorités publiques (FOI) – révèlent le financement croissant de la police et des garde-côtes turcs par le Royaume-Uni, passé de 14 000 Livres en 2019, à 425 000 en 2021-2022, jusqu'à trois millions aujourd'hui.

Ces financements pour ladite « aide au retour et à la réintégration » permettent l'acquisition d'équipements, l'embauche de personnel, ainsi que leur formation « à la sécurité des frontières maritimes ». Néanmoins, l'externalisation du contrôle migratoire a de lourdes conséquences sur les droits de personnes exilées, qui subissent la violence des autorités turques: tirs à balles réelles, passages à tabac, vols, humiliations...

Pays membres de l'Union européenne :

⁹ M. Ben Hamadi, « [Le président tunisien, Kaïs Saïed, s'oppose au nouveau pacte migratoire de l'Union européenne](#) », Le Monde, 16 juin 2023

Union européenne :

- **Les Échos**, « [Migration : après l'accord des 27, l'UE apporte son soutien à la Tunisie](#) », 11 juin 2023
- **Libération**, « [UE : accord trouvé avec difficulté entre les ministres européens de l'Intérieur sur les migrants](#) », 9 juin 2023

Le 8 juin 2023, le Conseil de l'Union européenne a finalement trouvé un « accord » sur les principaux volets du « Pacte asile et migration » proposé par la Commission en 2020 (procédure de filtrage, refonte du règlement Dublin et du traitement des demandes d'asile). Cette position constituera donc la base des négociations menées par la Présidence du Conseil avec le Parlement européen.¹⁰

L'un des volets de cet accord prévoit ainsi une procédure d'asile accélérée (six mois maximum) et un traitement à la frontière des demandes de protection ayant peu de chances d'aboutir. A été actée la mise en place de centres fermés aux frontières extérieures de l'Union européenne, dans lesquels seront détenues les personnes exilées – mineur·e·s accompagné·e·s inclu·e·s¹¹ — ayant « peu de chances statistiquement »¹² d'obtenir le statut de réfugié, par exemple en provenance de la Turquie, l'Inde ou encore l'Albanie... L'idée ici est d'empêcher les exilé·e·s d'entrer sur le territoire européen pour y déposer une demande de protection, afin de « faciliter » leur renvoi.

Le texte prévoit par ailleurs la refonte du règlement Dublin ainsi qu'« un mécanisme de solidarité obligatoire mais flexible » qui devrait entraîner 30 000 relocalisations¹³ par an. En cas de refus, les États devront apporter une compensation financière à hauteur de 20 000 euros pour chaque demandeur·euse d'asile non relocalisé·e, ou une « autre mesure de solidarité »¹⁴. La Pologne et la Hongrie, qui avaient refusé de relocaliser sur leur territoire des demandeur·euse·s d'asile entre 2015 et 2017, ont voté contre la position proposée par le Conseil de l'UE. La Bulgarie, Malte, la Lituanie et la Slovaquie se sont abstenues.

Enfin, ce « pacte » ouvre la voie aux expulsions vers des pays tiers dits « sûrs ». Dans le cas où une demande d'asile serait jugée irrecevable aux frontières européennes, les personnes déboutées pourront être renvoyées vers des pays tiers considérés comme « sûrs » (comme la Tunisie ou l'Albanie), qui auraient accepté le deal, même en l'absence de liens particuliers (famille, travail...) dans ce pays tiers¹⁵. Il reviendra à chaque État membre d'apprécier si le simple transit par un pays constitue un lien suffisant pour pouvoir l'y renvoyer.

Espagne :

- **Infomigrants**, « [Ceuta : la CEDH rejette la plainte du migrant sénégalais pris en photo avec une humanitaire](#) », 7 juin 2023

Une nouvelle fois, la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) légitime la pratique dite des « refoulements à chaud » à la frontière marocco-espagnole : la Cour a rejeté la plainte déposée par la Commission espagnole d'aide aux réfugiés (CEAR) qui contestait le renvoi d'un exilé sénégalais vers le Maroc en mai 2021. À peine arrivé à Ceuta, il avait été refoulé sans même pouvoir déposer une demande d'asile, ni bénéficier sur place d'un avocat ou d'un interprète.

Ces pratiques, pourtant illégales au regard de la Convention européenne des droits de l'Homme et du droit international, sont légitimées par la CEDH depuis un arrêt rendu le 13 février 2020

¹⁰ Conseil de l'UE, « [Politique migratoire: le Conseil parvient à un accord sur les principales lois en matière d'asile et de migration](#) », Communiqué de presse, 8 juin 2023

¹¹ L. Mollier-Sabet, « [Droit d'asile : que contient le projet d'accord européen ?](#) », Public Sénat, 13 juin 2023

¹² C'est-à-dire avec un taux de reconnaissance de statut de réfugié est inférieur à 20 %.

¹³ Chaque État membre sera tenu d'accueillir un certain nombre des demandeur·euse·s arrivé·e·s dans un pays de l'UE soumis à une « pression migratoire ».

¹⁴ Par exemple, « le déploiement de personnel ou des mesures axées sur le renforcement des capacités »...

¹⁵ K. De Meyer, « [Migration: après l'accord des 27, l'UE apporte son soutien à la Tunisie](#) », Les Echos, 11 juin 2023

dans une affaire similaire. Elle avait débouté les requérants – deux hommes qui avaient escaladé la clôture de Melilla en 2014 avant d’être refoulés vers le Maroc – estimant « qu’ils s’étaient mis eux-mêmes dans une situation d’illégalité en tentant de franchir la frontière de Melilla hors d’un poste-frontière habilité ». Elle ajoutait qu’ils avaient par conséquent « décidé de ne pas utiliser les voies légales existantes permettant d’accéder de manière régulière au territoire espagnol »¹⁶. Cet argument, pourtant fallacieux au regard du droit européen¹⁷, a permis d’entériner aux frontières espagnoles cette pratique contraire au droit international.

- [EFE, “Salvamento marítimo podrá detectar naufragos de noche con su nuevo sistema inteligente de rescate”, 13 juin 2023](#)

Salvamento Marítimo, l’organisme espagnol de sauvetage en mer, teste ce mois de juin au large des îles Canaries son « nouveau système intelligent de sauvetage », nommé *Isar*. Cofinancé à 85% par les fonds européens, celui-ci permettra de « détecter les naufragés de jour comme de nuit » avec le déploiement notamment d’avions sans pilote, hélicoptères et drones équipés de capteurs intelligents. Ce nouveau système permettra de « repérer plus rapidement un naufrage » et de « renforcer les capacités de coordination entre les centres de *Salvamento Marítimo* et ses équipes envoyées sur le lieu du naufrage. »

Bien que l’amélioration des mécanismes de sauvetage en mer soit nécessaire, il est à craindre que l’adoption de ce nouveau système intelligent soit détournée à des fins de contrôle. C’est d’ailleurs ce que dénonce l’association *Caminando Fronteras* pour qui « *Salvamento* est devenue un instrument de contrôle des migrations en violation du droit de la mer. »¹⁸. En 2019, le journal *El País* annonçait la conclusion d’un accord entre l’Espagne et le Maroc permettant à *Salvamento Marítimo* de débarquer dans les ports marocains une partie des exilé·e·s secouru·e·s¹⁹. A cette époque, Migreurop indiquait qu’il s’agissait de « véritables opérations de refoulement, contraires au droit européen et international. »²⁰

- [El Diario, “Una niña y un hombre mueren cerca de Canarias en el naufragio de una patera que pidió auxilio a España más de 12 horas antes”, 21 juin 2023](#)
- [Libération, « Naufragés au large des Canaries : «Entre l’Espagne et le Maroc, les migrants sont un business», 23 juin 2023](#)

Les naufrages et disparitions en mer se suivent et se ressemblent sur la route migratoire des Canaries. Le 21 juin 2023, plus de 30 personnes ont disparu en mer entre les Canaries et le Maroc, alors que les autorités espagnoles avaient été mises au courant qu’un bateau était en détresse. Les rescapé·e·s ont été pris·es en charge seulement 12 heures après leur appel de détresse, les autorités espagnoles ayant délégué le sauvetage du navire aux autorités marocaines et ce malgré bien que le naufrage ait eu lieu dans la zone de recherche et sauvetage (SAR) espagnole.

Comme le dénonce le collectif *Caminando Fronteras*, les autorités espagnoles retardent délibérément l’intervention des équipes de sauvetage en mer afin de déléguer la prise en charge des personnes en détresse aux autorités marocaines. Pour Helena Maleno Garzon, fondatrice de l’ONG *Caminando Fronteras*, les autorités marocaines ne considèrent pas le sauvetage des vies comme une priorité et privilégient plutôt la défense de leurs intérêts géopolitiques. Selon le même collectif, en 2022, les trois quarts des exilé·e·s qui ont tenté de rallier l’Espagne depuis l’Afrique auraient péri sur la route des Canaries.

¹⁶ Migreurop, [« Cour européenne des droits de l’Homme : l’Espagne et l’Union européenne \(UE\) pourront faire prévaloir la protection des frontières européennes sur le droit d’asile »](#), 21 février 2020

¹⁷Idem

¹⁸ El Diario, [“Una niña y un hombre mueren cerca de Canarias en el naufragio de una patera que pidió auxilio a España más de 12 horas antes”, 21 juin 2023](#)

¹⁹ El País, [“España acuerda con Marruecos devolver pateras a sus costas”, 21 février 2019](#)

²⁰ Migreurop, [« Tri, confinement et expulsion : l’approche hotspot au service de l’UE »](#), juin 2019

France :

- **Mediapart**, « [Dans la Manche, l'État sous-traite le sauvetage d'exilés à une société privée](#) », 27 juin 2023

Depuis le printemps 2023 et pour la première fois, l'État sous-traite le sauvetage d'exilé-e-s à une société privée. Deux bateaux – coûtant chacun quatre millions d'euros par an – sont fournis par l'entreprise *SeaOwl* pour des missions de sauvetage au large de Dunkerque et de Calais. Les deux marchés avaient été conclus en mars et en avril 2023 entre le ministère des armées et l'entreprise *SeaOwl* – entreprise spécialisée dans les technologies de défense maritime, proposant des services de sécurité pour des plateformes *offshore* en Asie, en Afrique ou au Moyen-Orient.

D'après Mediapart, les interrogations se multiplient quant à l'efficacité opérationnelle de ces navires, étant donné le manque de formation du personnel à bord, mais aussi des caractéristiques des bateaux qui ne seraient pas adaptés aux enjeux de sauvetage dans la Manche. Si l'on s'en tient au propos de Marc Véran, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, « l'État a une obligation de moyens, pas de résultats » - résultat entendu ici comme le sauvetage de vies. Enfin, les membres de l'équipage ont l'ordre de ne pas parler à la presse sans « accord préalable de l'autorité maritime » sous peine de pénalités financières.

Grèce:

- **The Guardian**, « [At least 78 people drown as refugee boat sinks off Greece](#) », 15 juin 2023
- **Mediapart**, « [Après le naufrage, des survivants dénoncent les garde-côtes grecques et Frontex](#) », 17 juin 2023
- **CNN**, « ['If they had left us be, we wouldn't have drowned:' CNN investigation raises questions about Greek coast guard's account of shipwreck tragedy](#) », 23 juin 2023

Dans la nuit du 13 au 14 juin 2023, un navire transportant jusqu'à 750 personnes a chaviré au large de la péninsule grecque du Péloponnèse. Seules 104 personnes ont été sauvées, 78 corps sans vie ont été récupérés et les autres sont toujours portées disparues – ce qui en fait le naufrage répertorié en Méditerranée le plus meurtrier depuis celui de Lampedusa en octobre 2013²¹.

Pourtant, les autorités grecques, maltes et italiennes étaient au courant de la présence d'un navire surchargé en mer puisqu'il avait été repéré par un avion de Frontex et que le collectif AlarmPhone²² les avait alertées. Pour autant, aucune opération de sauvetage n'a été déclenchée – un navire marchand s'est limité à leur distribuer de l'eau et de la nourriture. Selon les survivant.e.s, le chalutier aurait chaviré après que les garde-côtes grecs ont remorqué le bateau à l'aide d'une corde « non pas vers les côtes grecques, mais en dehors de la zone de secours en mer grecque. »²³. Ces témoignages vont à l'encontre de la version officielle, selon laquelle les autorités grecques ne seraient pas intervenues car les passagers auraient « refusé toute aide »²⁴. Argument fallacieux au regard du droit maritime international, qui impose de porter secours à toute embarcation en détresse : « les autorités grecques auraient dû coordonner plus tôt cette opération de sauvetage, dès lors que Frontex avait repéré ce bateau en détresse »²⁵.

²¹ L. Chauneau, « [Grèce : que sait-on du naufrage meurtrier d'un bateau de plus de 400 migrants](#) », Infomigrants, 15 juin 2023

²² Alarmphone, « [Europe's "shield": Hundreds presumed to have drowned off Greece](#) », 14 juin 2023

²³ Franceinfo, « [Naufrage d'un bateau de migrants en Grèce : l'intervention des garde-côtes grecs en question](#) », 15 juin 2023

²⁴ P. Kapantais, « [Après le naufrage, des survivants dénoncent les garde-côtes grecques et Frontex](#) », Mediapart, 17 juin 2023

²⁵ « [Naufrage de migrants en Méditerranée : ce que l'on sait sur les responsabilités des garde-côtes grecs](#) » Libération, AFP, 17 juin 2023

- **Libération**, « [Grèce : s'il y a naufrage, c'est bien celui de notre humanité](#) », 26 juin 2023
- **Infomigrants**, « [Grèce : des migrants filmés menottés et yeux bandés dans un camion à Kos](#) », 26 juin 2023

De nouveaux témoignages d'associations et d'exilé·e·s dénoncent les refoulements et pratiques violentes et illégales aux frontières grecques. Le 22 juin 2023, une vidéo publiée sur le réseau social Twitter témoigne de l'attaque par des dizaines d'hommes masqués d'un groupe de 61 personnes exilées à la frontière gréco-turque. Le 26 juin, une vidéo publiée sur le même réseau social par l'ONG Aegean boat report montre une dizaine de personnes exilées entassées dans une camionnette, les mains attachées dans le dos et les yeux bandés, à l'est de l'île de Kos, en Grèce. Dans les deux cas, ces personnes exilées ont probablement été refoulées vers la Turquie : ce ne sont que des exemples parmi les multiples violations de droits aux frontières grecques qui ont lieu chaque jour.

Italie :

- **Le Monde**, « [Trois mois après le naufrage d'un navire de migrants sur les rives de l'Italie, enquête sur le drame de Cutro](#) », 2 juin 2023
- **El País**, « [Reconstrucción de un naufragio: como Italia y Frontex pudieron evitar la muerte de mas de 90 personas en Cuatro](#) », 2 juin 2023

Une enquête de [Lighthouse Reports](#) et de nombreux médias²⁶, révèle les défaillances des autorités italiennes qui ont conduit à la mort de 94 personnes lors du naufrage de *Cutro*, le 26 février 2023. Les autorités italiennes avaient été informées par Frontex qu'un navire se trouvait dans sa zone SAR [*Search and Rescue*]. Elles étaient au courant que le bateau était probablement surchargé et naviguait dans de mauvaises conditions météorologiques — ce qui aurait dû conduire au déclenchement d'une opération de secours. Pourtant, seule la *Guardia di Finanza*²⁷ était partie à la recherche de l'embarcation, engageant ainsi une opération de police. N'étant ni habilitée ni équipée²⁸ pour des opérations de recherche et sauvetage, elle avait dû rebrousser chemin en vue des conditions météorologiques. Comme trop souvent, les autorités italiennes ont priorisé le contrôle sur le sauvetage et ont considéré le bateau comme une cible à appréhender plutôt qu'un navire à secourir.

- **Le Point**, « [A Lampedusa, la Croix-Rouge prend le relais dans le sinistre centre pour migrants](#) », 10 juin 2023

Depuis le 1^{er} juin 2023, la Croix-Rouge italienne gère le centre pour exilé·e·s de Lampedusa comme prévu dans le décret *Cutro* adopté quelques mois auparavant²⁹. L'ONG prend le relais de l'État italien, et s'engage à y « restaurer la dignité ». Les autorités italiennes ont à de nombreuses reprises été pointées du doigt pour les conditions de vie déplorables dans ce camp : surpopulation, salles de bains inondées, manque de médecins, de nourriture et d'eau... Trois personnes y sont décédées au cours des derniers mois selon l'OIM.

Depuis l'arrivée de la Croix-Rouge, des tonnes d'ordures ont été enlevées, la cuisine rénovée, des salles de bains installées et les capacités « d'accueil » du centre devraient doubler. Les personnes exilées n'y resteront pas plus de 48h afin d'« éviter une surpopulation ». Elles seront alors transférées ailleurs en Italie ou enfermées dans un centre de détention sur l'île – dont la création est en

²⁶ Précisément : Lighthouse Reports, El País, Sky News, Domani, Süddeutsche Zeitung et Le Monde

²⁷ La douane italienne

²⁸ E. Vasques, « Naufrage de Crotona : l'Italie n'a pas jugé 'urgents' les messages d'alerte de Frontex », Euractiv, 6 mars 2023

²⁹ Camerai dei deputati, « [Decreto immigrazione cd. Cutro: in vigore la conversione delle norme urgenti del DL 20/2023 che prevede misure speciali per regolare i flussi di ingresso legale dei lavoratori stranieri](#) », documentazione parlamentare, 9 mai 2023

discussion³⁰. Au travers de cette manœuvre, l'Italie se décharge encore une fois de ses responsabilités en matière d'accueil, et délègue le contrôle d'un camp fermé à un acteur du secteur privé.

- **Infomigrants**, « [En Italie, deux navires humanitaires immobilisés pour avoir enfreint la loi sur le secours en mer](#) », 7 juin 2023
- **Infomigrants**, « [Méditerranée : l'Aurora désobéit aux autorités et débarque 39 rescapés à Lampedusa](#) », 14 juin 2023

Trois navires humanitaires ont été immobilisés pour une durée de 20 jours par les autorités italiennes pour avoir enfreint le décret-loi adopté en janvier 2023 par l'Italie sur le secours en mer.

Le premier navire, affrété par Sea Eye 4, a été immobilisé pour avoir secouru plusieurs embarcations d'exilé·e·s à la suite — ce qui est contraire au décret-loi obligeant les navires à se rendre immédiatement dans un port italien après chaque opération de sauvetage. Les deux autres navires, cette fois-ci affrétés par Mare*Go et Sea-Watch ont été immobilisés pour avoir refusé de se rendre dans le port sûr qui leur avait été attribué par les autorités italiennes, tous deux à 32 heures de navigation des zones de sauvetage respectives.

Ces événements illustrent les politiques menées de longue date par les autorités italiennes qui visent à harceler, entraver et criminaliser les ONG menant des opérations de sauvetage en mer. Elles ont pour conséquence de réduire le nombre de sauvetages et d'augmenter le nombre de disparitions.

Lituanie :

- **Médiapart**, « [Lituanie : la détention extra-judiciaire des réfugiés déclarée inconstitutionnelle](#) », 7 juin 2023

Le 7 juin 2023, la Cour constitutionnelle lituanienne a jugé « contraire à la loi fondamentale » la détention extra-judiciaire ou arbitraire des demandeur·euse·s d'asile. En juillet 2021, la Lituanie a adopté une loi autorisant le placement en détention automatique des personnes exilées arrivées de façon dite « irrégulière »³¹. Selon l'arrêt de la Cour, cette loi est inconstitutionnelle car elle « ne permet pas d'étudier la situation personnelle de chaque individu ». Cette décision fait suite à la plainte déposée par un ressortissant irakien maintenu en détention pendant une période de six mois en 2021 — durée maximale de détention qui a ensuite été allongée à 12 mois. Ces centres fermés ont à maintes reprises été pointés du doigt pour leurs conditions inhumaines³² — humiliations, tortures, traitements dégradants, etc — mais sont toujours en fonctionnement.

³⁰ Infomigrants, « [Médecins supplémentaires , wifi, rénovations : la Croix-rouge prend la direction du hotspot à Lampedusa](#) », 12 juin 2023

³¹ Infomigrants, « [Lituanie : la détention arbitraire des demandeurs d'asile déclarée inconstitutionnelle](#) », 15 juin 2023

³² Médecins sans frontières, « [Plus de 2 500 migrants toujours détenus en Lituanie, neuf mois après avoir traversé la frontière avec la Biélorussie](#) », 6 mai 2022 et Amnesty international, « [Le terrible sort des personnes exilées en Lituanie](#) », 10 juillet 2022

Revue de presse de septembre 2023

Table des matières

Afrique	1
Cap-Vert	1
Tunisie	1
Europe	2
Pays non-membres de l'Union européenne	2
Albanie	2
Royaume-Uni	2
Pays membres de l'Union européenne	3
Union européenne	3
UE - Tunisie	4
Belgique	5
Chypre	5
France.....	5
Grèce.....	6
Italie	6
Pologne	8

Afrique

Cap-Vert

- [InfoMigrants, « "Ils sont morts les uns après les autres" : après le naufrage au Cap-Vert, le dernier rescapé rapatrié au Sénégal », le 6 septembre 2023](#)

Le 14 août, une pirogue a été retrouvée près du Cap-Vert. Au départ du Sénégal le 10 juillet, 101 personnes étaient à son bord. Ils et elles avaient pour destination l'archipel espagnol des Canaries. Après 36 jours de dérive en mer, l'embarcation a été retrouvée par un navire de pêche espagnol qui a alerté les autorités cap-verdiennes. 63 personnes sont décédées. Les 38 personnes secourues ont été renvoyées vers le Sénégal.

L'association *Caminando Fronteras* souligne que depuis 2018, le Sénégal est à l'origine de la route migratoire la plus meurtrière vers l'État espagnol¹. À l'été 2023, les tentatives de traverser l'Atlantique depuis le Sénégal se sont multipliées. En 2016, l'Union européenne (UE) a désigné ce pays comme l'un des principaux partenaires dans le cadre du contrôle des migrations africaines. Depuis, des soutiens techniques et financiers sont déployés par l'UE sur le territoire afin de mettre en œuvre sa politique de contention des personnes migrantes². Ces moyens de l'UE renforcent et accroissent le contrôle et la surveillance des frontières terrestres du Sénégal.

Tunisie

- [France24, « Tunisie : plusieurs centaines de migrants chassés du centre de Sfax », le 18 septembre 2023](#)

Le 17 septembre, les forces de sécurité tunisiennes ont chassé des exilé·e·s d'Afrique subsaharienne du centre de Sfax. Celles et ceux-ci ont été dispersé·e·s en direction de zones rurales et vers d'autres villes. Certaines de ces personnes avaient également été expulsées de leurs logements début juillet.

¹Caminando Fronteras, « [Caminando Fronteras s'est déplacé au Sénégal pour accompagner les familles des victimes de la route de l'Atlantique](#). »

²Le Monde, « [Comment l'Europe sous-traite à l'Afrique le contrôle des migrations \(1/4\) : « Frontex menace la dignité humaine et l'identité africaine »](#) », le 7 septembre 2023

L'annonce « d'une campagne sécuritaire » contre les migrant-e-s la semaine du 15 septembre, a engendré une véritable traque des exilé-e-s Noir-e-s les empêchant de circuler à Sfax et les repoussant toujours plus loin des villes et des zones frontalières de l'Union européenne. L'UE participe et encourage cette traque policière des migrant-e-s en apportant un soutien financier et technique aux autorités tunisiennes (protocole d'entente UE-Tunisie conclu en juillet 2023)³.

Europe

Pays non-membres de l'Union européenne

Albanie

- Euractiv, « [L'Albanie va renouveler sa coopération avec Frontex](#) », le 10 septembre 2023

Depuis 2019, et l'adoption du nouveau règlement de l'agence de garde-frontières et de garde-côtes européens (Frontex), différents accords ont été conclus avec des pays dits tiers (non-membres de l'Union européenne) : la Moldavie, la Macédoine du Nord et le Monténégro. Les États des Balkans sont au cœur de la politique d'externalisation migratoire de l'Union européenne. Identifiés comme des candidats à l'adhésion à l'Union, ils bénéficient d'une assistance financière et technique de l'UE. L'UE et l'Albanie ont par ailleurs signé un accord de coopération opérationnelle avec l'agence Frontex. Cet accord de statut permettra l'organisation d'opérations conjointes et le déploiement d'équipes de gestion des frontières de Frontex en Albanie. L'Albanie est le premier pays non-européen à accueillir une opération conjointe de l'agence Frontex à ses frontières depuis 2019. Et en juillet 2022, le Conseil de l'UE a ouvert les négociations d'adhésion de l'Albanie. Comme le rappellent Sophie-Anne Bisiaux et Lorenz Naegeli « *le renforcement des capacités en matière de gestion des migrations et de contrôle des frontières n'a cessé de prendre de l'importance, mettant les États des Balkans face à un véritable chantage migratoire dans le cadre de leur processus d'adhésion* »⁴.

Royaume-Uni

- InfoMigrants, « [Royaume-Uni : un Égyptien de 25 ans condamné à de la prison pour avoir piloté un canot de migrants](#) », le 4 septembre 2023

Après avoir traversé la Manche en juillet 2022, un ressortissant égyptien de 25 ans - considéré comme le pilote de l'embarcation - a été condamné à trois ans et deux mois de prison ferme pour « *aide à l'immigration illégale* » et « *tentative d'entrée illégale dans le pays* ». Les autorités britanniques ont utilisé comme preuve des photos le montrant la main sur la barre du canot pneumatique. Depuis l'adoption du Nationality and Borders Act, signé en juin 2022, ce type de condamnation est fréquent. Ainsi, depuis février 2023, près de 200 personnes auraient été inculpées sur la base de cette législation⁵. Cet acharnement britannique envers les personnes exilées, et particulièrement les conducteurs de bateaux, n'est pas sans rappeler la criminalisation extrême pratiquée par les autorités grecques qui n'hésitent pas à condamner à des centaines d'années de prison (des dizaines en pratique) quiconque facilite la mobilité⁶.

- The Guardian, « [UK nears agreement to cooperate with EU border force](#) », le 12 septembre 2023

³ Politico, « [EU finalizes migrant deal with Tunisia](#) », 16 July 2023

⁴ Sophie-Anne Bisiaux et Lorenz Naegeli « [Chantage dans les Balkans : comment l'UE externalise ses politiques d'asile](#) », Migreurop, 1er juin 2021

⁵ Oxford Law Blogs, « [Evidence from courtwatching: documenting the criminalisation of people seeking asylum in the UK](#) », June 2023

⁶« [Empêcher les migrations : dissuasion, répression](#) », Note #15 Migreurop, juillet 2023 ; Julia Winkler & Lotta Mayr (juillet 2023), A Legal Vacuum. The Systematic Criminalisation of Migrants for Driving a Boat or Car to Greece, Borderline-Europe.

Un accord de statut entre le Royaume-Uni et l'agence européenne Frontex est en discussion. Ce dernier devrait refléter d'autres accords conclus par Frontex avec des pays « tiers », à l'image de celui conclu avec l'Albanie, permettant l'organisation d'opérations conjointes et le déploiement d'équipes de Frontex dans un pays non-membre de l'UE. L'article mentionne que l'accord permettra un partage d'informations sur « les tendances migratoires » mais qu'il ne concernera pas les traversées en bateau. Pourtant, de nombreux accords ont été signés en bilatéral avec la France ou avec l'UE allouant des moyens aux services de police et multipliant les obstacles, législatifs et physiques, aux déplacements des personnes en migration⁷. Depuis la sortie du Royaume-Uni de l'UE en 2020, la frontière franco-britannique est devenue une frontière extérieure et les accords se sont concentrés sur la traversée de la Manche en bateau.

- [The Guardian, “Braverman stopped immigration centre inspections despite safeguarding warnings”, le 19 septembre 2023](#)

La ministre de l'Intérieur britannique a mis fin aux inspections annuelles des centres de rétention après qu'une enquête publique ait révélé des preuves d'abus verbaux et physiques envers les migrant·e·s détenu·e·s. L'enquête menée – Brook House Inquiry Report⁸ – a identifié 19 cas avec des « preuves crédibles » d'actes ou d'omissions susceptibles d'être assimilés à des traitements inhumains ou dégradants au sens de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme. L'enquête a en effet dénoncé des violences physiques, racistes et homophobes dans ces centres pré-expulsion aux conditions quasi carcérales.

- [The Guardian, “UN rebukes Suella Braverman over her attack on refugee convention”, le 26 septembre 2023](#)

La ministre de l'Intérieur a remis en question la Cour européenne des droits de l'Homme et la convention de Genève. Dans ces déclarations, elle demande une réforme - excluant les personnes demandant une protection au motif de discrimination et violences du fait de leur genre ou de leur orientation sexuelle. Cette attaque publique à la Convention de Genève s'inscrit dans le contexte de la campagne du Parti conservateur pour les élections générales de 2024 où la question des migrations est traitée de manière sécuritaire. Le gouvernement du Royaume-Uni a déjà remis en question la convention de Genève en adoptant la loi « contre l'immigration illégale » en juillet 2023 ([Illegal Migration Act 2023](#)) contraire au droit international⁹, à la Convention européenne des droits de l'Homme et à la Convention de Genève. Cette dernière ne permettant pas aux personnes étant entrées par des postes frontières non habilités de déposer une demande d'asile.

Pays membres de l'Union européenne

Union européenne

- [The Guardian, “Syrian refugee deported from Greece loses case against EU border agency”, le 6 septembre 2023](#)

Une famille syrienne refoulée par l'agence européenne Frontex depuis la Grèce vers la Turquie avant que sa demande d'asile ne soit examinée a été déboutée de son action en justice contre Frontex. La Cour de Justice de l'Union européenne a rejeté la demande, estimant que Frontex n'était pas une agence responsable des procédures d'asile et qu'elle ne pouvait donc être tenue responsable des dommages subis par les demandeur·euse·s d'asile refoulé·e·s en Turquie. La Cour a estimé que seuls les États membres étaient compétents pour évaluer le bien-fondé des « décisions de retour » et les

⁷[Tribune collective](#) parue dans Le Monde le 24 novembre 2022

⁸[The Brook House Inquiry Report Volume I](#), September 2023

⁹UNHCR “[UK Illegal Migration Bill: UN Refugee Agency and UN Human Rights Office warn of profound impact on human rights and international refugee protection system](#)”, 18 July 2023

demandes de protection internationale, et que la mission de l'agence Frontex se bornait à apporter un soutien technique et opérationnel aux dits États membres. Pourtant, depuis son entrée en fonction en 2005, l'agence de garde-frontières et de garde-côtes européens a maintes fois été impliquée dans la violation des droits des personnes exilées, notamment des refoulements aux frontières européennes, et commis des manquements à ses obligations réglementaires. Elle reste cependant inattaquable à ce jour, « *l'argument 'technique' offr[ant] un paravent juridique et politique qui permet à Frontex de reporter toute responsabilité sur les États membres, alors même qu'elle les a conseillé et orienté durant les opérations au cours desquelles des violations des droits sont commises* »¹⁰.

- [EUobserver, "EU Commission defends Baltic states accused of push backs", le 5 septembre 2023](#)

Le 4 septembre 2023, Monique Pariat, Haute fonctionnaire de la Commission européenne, a déclaré aux député·e·s européen·ne·s de la Commission LIBE (libertés civiles, justice et affaires intérieures) « que [la Lituanie et la Lettonie] font de leur mieux pour protéger les frontières de l'UE ». Pourtant, comme d'autres avant elle (Espagne en 2015¹¹, Pologne en 2021¹²), la Lituanie a « légalisé » les refoulements à ses frontières en avril 2023, en violation du droit international et du droit de l'Union, comme l'a notamment rappelé le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). De la même manière, Amnesty International a alerté quant aux nouvelles lois lituaniennes qui bafouent le droit d'asile. Ces pratiques généralisées de refoulement sur le territoire européen, bientôt normées, illustrent la volonté grandissante des États européens de s'affranchir de leurs obligations internationales, sans doute jugées trop contraignantes.

- [Courrier international, « Avec son plan d'urgence, Bruxelles "se range derrière la ligne dure de l'Italie en matière d'immigration" », le 18 septembre 2023](#)

Ursula von der Leyen en visite à Lampedusa le 17 septembre 2023 déclare être « *alignée sur la ligne dure du gouvernement italien en matière d'immigration* ». La cheffe de l'exécutif européen s'est notamment engagée « *à améliorer les forces de lutte contre le trafic d'êtres humains, à accroître la surveillance aérienne et à envisager une éventuelle nouvelle mission navale européenne en mer Méditerranée* ». Les arrivées d'exilé·e·s à Lampedusa ont été un prétexte pour réactiver une polémique préexistante visant à légitimer la politique migratoire sécuritaire européenne, et notamment les propositions de l'extrême-droite italienne. Dans ce cadre, la collaboration avec la Tunisie est à nouveau mise en avant par les gouvernements italiens et français pour « enrayer » les migrations à destination de l'Europe¹³.

UE - Tunisie

- [Africanews, « La Commission de l'UE défend son partenariat migratoire avec la Tunisie », le 13 septembre 2023](#)
- [Euractiv, « Migration : l'accord avec la Tunisie respectera les droits humains, assure la Commission européenne », le 13 septembre 2023](#)

En juillet 2023, un protocole d'entente (ou *Memorandum of understanding*) a été négocié par la présidente de la Commission européenne ainsi que par les Premiers ministres néerlandais et italien, avec la Tunisie. En vertu de celui-ci, l'UE apporte un soutien financier à la Tunisie de 785 millions € en

¹⁰ Migreurop, [« Frontex, une agence européenne hors de contrôle », le 31 décembre 2021](#)

¹¹ Loi Organique 4/2015 du 30 mars 2015 relative à la protection de la sécurité citoyenne, dite « Loi Bâillon », qui ajoute une disposition additionnelle à la Loi Organique 4/2000, du 11 janvier 2000 sur les droits et libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale (LOEx) concernant le régime spécial de Ceuta et Melilla.

¹² InfoMigrants, [« Pologne : le Parlement légalise les refoulements de migrants à la frontière avec la Biélorussie », 15 octobre 2021](#)

¹³ Telquel, [« Les pays méditerranéens de l'UE accordent leurs violons sur l'immigration », le 29 septembre 2023](#)

échange d'une coopération en matière de contrôle des mouvements migratoires. La Commission européenne a défendu face aux critiques d'eurodéputés le partenariat migratoire signé en juillet avec la Tunisie, affirmant que la coopération avec ce pays avait conduit à une augmentation cette année des interceptions de bateaux et des sauvetages. Elle défend l'inscription du respect des droits humains et des principes démocratiques dans l'accord entre la Tunisie et l'UE, alors que des refoulements à la frontière libyenne et algérienne d'exilé·e·s Noir·e·s et de demandeur·euse·s d'asile ont été documentés en juillet 2023.

Belgique

- [7sur7 « Malgré les plaintes, l'instruction de ne plus accueillir les hommes seuls chez Fedasil est maintenue », 1er septembre 2023](#)

Le 29 août, Nicole de Moor, la Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration a annoncé l'exclusion des hommes seuls en demande de protection dans les structures belges d'accueil pour demandeur·euse·s d'asile. Cette décision de suspendre temporairement l'accueil des hommes seuls dans les réseaux Fedasil n'est pas nouvelle : depuis deux ans, leurs places étaient déjà limitées. Ces pratiques contreviennent pourtant au droit belge, qui prévoit un hébergement et une aide matérielle durant l'examen de la demande de protection. L'État belge a de fait été condamné par le tribunal de première instance de Bruxelles pour manquement à ses obligations. Nicole de Moor justifie cependant cette violation de la loi par un manque de places et le besoin de prioriser les familles. Les associations de défense des droits n'ont pas manqué de dénoncer l'instrumentalisation des familles, alors que perdurent en Belgique la crise de l'accueil, les manquements dans la prise en charge des personnes en demande de protection, ainsi que la situation d'errance dans laquelle elles sont maintenues.

Chypre

- [Infomigrants, « Chypre : la structure de premier accueil de Pournara est désormais un centre fermé », le 27 septembre 2023](#)

Le camp de Pournara à Chypre est un passage obligé pour les personnes arrivées à Chypre par des postes frontières non habilités souhaitant enregistrer une demande de protection. Il est désormais clôturé et grillagé. Auparavant, si la porte principale du camp « officiel » était gardée par des officiers de police et des agents de sécurité privée, les autres entrées du camp étaient ouvertes et non contrôlées. Dans les faits, toute personne pouvait entrer et sortir librement via le bidonville entourant le camp officiel.

Les demandeur·euse·s d'asile ont désormais interdiction de sortir de ce camp durant l'enregistrement de leur dossier. Les autorités déclarent que cette mesure est nécessaire pour « protéger les résidents » du camp, mais aussi « les habitants » du village le plus proche. Un discours qui associe insécurité et immigration pour justifier l'enfermement des personnes en demande de protection. L'installation de la clôture autour du camp est un des volets du programme global de rénovation des bâtiments. Encadrés par l'OIM, les autorités chypriotes, et l'Union européenne, « *des travaux de construction et d'entretien nécessaires* » ont été entamés début juillet, pour « héberger » les migrant·e·s arrivant à Chypre et « accélérer les procédures de premier accueil ». Pour ces rénovations, les autorités de l'île ont perçu 22 millions € de la Commission européenne, au titre du Fonds Asile, Migration et Intégration 2021-2027 (FAMI).

France

- [France Info, « Traversées de la Manche : la surveillance du littoral nord de la France va être renforcée par des drones », le 9 septembre 2023](#)

Depuis le 7 septembre, un arrêté des préfetures du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme autorise pour une durée de trois mois l'usage simultané de 76 caméras embarquées sur des drones, des hélicoptères et un avion. Ces caméras sont utilisées dans le cadre de la surveillance et du contrôle de

la frontière entre la France et le Royaume-Uni. À Calais, Grande-Synthe et Sangatte, clôtures, drones, caméras thermiques et déploiement de patrouilles policières constituent un arsenal technique et humain pour contrôler la frontière et restreindre la mobilité des personnes en migration.

- [Le monde, « Migrants : le ministère de l'Intérieur justifie ses contrôles aux frontières après un arrêt de la CJUE », le 23 septembre 2023](#)

Après huit ans de pratiques illégales du gouvernement français en matière de contrôle et d'enfermement des personnes en migration aux frontières intérieures de l'UE, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) confirme, dans un arrêt du 21 septembre, que celles-ci sont contraires au droit de l'Union. Deux jours après le ministre de l'Intérieur français a défendu les contrôles opérés à ses frontières au vu du « *contexte terroriste et migratoire* ». Un discours entretenant une confusion entre terrorisme et migration qui permet de justifier le déploiement d'un arsenal quasi-militaire aux frontières. Depuis le 1^{er} juin, à la frontière franco-italienne, des renforts de personnels, des drones, des caméras thermiques et des militaires de l'opération « Sentinelle » sont déployés et participent aux pratiques de refoulement documentées par de nombreuses associations.

Grèce

- [Infomigrants, « Grèce : un réfugié Afghan, accusé à tort d'être passeur, a été dédommagé par la justice », le 6 septembre 2023.](#)

En 2020, Akif Rasuli, réfugié afghan, a été condamné à 50 ans de prison ferme pour trafic d'êtres humains. Sa condamnation était basée sur le fait qu'il avait conduit un canot en mer Égée avec d'autres exilé·e·s à bord.

Ce cas n'est pas isolé. Selon la loi grecque, toute personne accusée d'avoir conduit un bateau sur lequel se trouvent des personnes en migration encourt une peine de 10 ans de prison pour chaque passager à bord de l'embarcation. En plus d'être accusés d'avoir joué le rôle de passeurs, la justice fait peser sur certains d'entre eux la responsabilité des décès survenus au cours de la traversée. Après avoir passé trois ans en prison en Grèce, Akif, âgé de 25 ans, a finalement été acquitté, puis libéré et dédommagé à hauteur de 15 000 €. Cette criminalisation extrême vise à dissuader les exilé·e·s de venir en Grèce.

Italie

- [Le Monde, « Méditerranée : 68 migrants sauvés par le bateau « Ocean-Viking », l'Italie lui assigne un débarquement 1 500 km plus loin », le 10 septembre 2023](#)

L'Océan-Viking, le navire-ambulance de l'ONG SOS Méditerranée est intervenu au large de la Libye, le 10 septembre, pour porter secours à 68 personnes. Les autorités italiennes lui ont assigné le port d'Ancône, situé en mer Adriatique, pour les débarquer, « à 1 560 kilomètres (soit quatre jours de navigation) de la zone d'opération. » Le droit international de la mer dicte pourtant le débarquement des personnes dans un lieu sûr dans les meilleurs délais, c'est-à-dire dans le port sûr le plus proche de la zone de sauvetage. Depuis décembre 2022, les autorités italiennes ont assigné un port extrêmement éloigné des zones de sauvetage aux navires des ONG dans plus de 60 cas. SOS Méditerranée dénonce dans plusieurs cas le fait que « *le blocage actuel dans le processus de débarquement suite à des opérations de recherche et de sauvetage constitue une violation grave et conséquente du droit de la mer* »¹⁴. Le gouvernement italien maintient une logique d'éloignement et de dissuasion des personnes en migration. Ces obstructions réduisent le nombre de navires de sauvetage civils et leurs actions, et accroissent les mort·e·s en Méditerranée.

¹⁴ SOS Méditerranée, « [Rescapés bloqués en mer : SOS Méditerranée et la FICR exigent le respect du droit maritime](#) », 1 novembre 2022

- [RFI, « L'Italie annonce des mesures pour dissuader les migrants en situation irrégulière », le 18 septembre 2023](#)

Les images du *hotspot* soulignent les conditions inhumaines et dégradantes que subissent les migrant·e·s arrivant à Lampedusa en Italie ces derniers jours¹⁵. Dans le même temps, le gouvernement italien a utilisé ces images pour poursuivre la répression de celles et ceux qu'il enferme. Ainsi, le 18 septembre la durée de rétention est passée de 135 jours à 18 mois pour les migrant·e·s dont la demande d'asile a été rejetée par les autorités italiennes. Le gouvernement a également rappelé sa volonté d'ouvrir de nouveaux centres de rétention à la suite de ces événements médiatiques alors que le ministère de la Défense a reçu 42,5 millions € pour l'ouverture de ces centres depuis fin 2022¹⁶. Avec cette série de mesures adoptées par le gouvernement italien, l'Italie poursuit les logiques de répression, d'enfermement et de dissuasion attentatoires aux droits humains. L'UE soutient et prolonge ces logiques en mettant à disposition les moyens techniques. L'agence européenne de surveillance des frontières Frontex déclare avoir doublé le nombre d'heures de vol de ses avions et proposé des images satellites supplémentaires des principales zones de départ des migrants en provenance de Tunisie.

- [Courrier International, « 5 000 euros de "caution" pour échapper aux centres de rétention pour migrants », le 23 septembre 2023](#)

Les demandeur·euse·s d'asile doivent verser à l'Italie 4 938 € « en une seule fois par le biais d'une garantie bancaire ou d'une police d'assurance de caution » pour ne pas être détenu·e·s dans un centre de rétention durant l'examen de leur recours contre le rejet de leur demande d'asile. Le versement doit se faire « *en une seule fois par le biais d'une garantie bancaire ou d'une police d'assurance de caution* » selon le décret interministériel du 14 septembre. Cette mesure concernera les exilé·e·s qui viennent de pays que le ministère de l'Intérieur italien définit comme « sûrs » (tel que la Tunisie et l'Égypte) et qui sont entré·e·s par des postes frontières non habilités.

Leur liberté est ainsi subordonnée à des conditions les plaçant dans les faits quasiment automatiquement en détention alors que la Cour de justice de l'UE a condamné de longue date le principe de la détention des migrant·e·s, même lorsque celles et ceux-ci sont dépourvu·e·s de droit de séjour. Pour autant ; « *le recours systématique ou automatique à la détention liée à la migration [...], par définition, arbitraire* »¹⁷, se généralise et se normalise.

- [InfoMigrant, « Italie : à Pozzallo, en Sicile, un nouveau centre d'hébergement pour les migrants originaires de "pays sûrs" », le 28 septembre 2023](#)

Le 24 septembre 2023, un nouveau « *centre d'hébergement* » a été inauguré à Pozzallo en Sicile. Entouré d'une double clôture grillagée et de caméras de surveillance, ce qui s'apparente de facto à un camp est destiné à l'enfermement des personnes migrantes originaires de pays considérés comme « sûrs » par les autorités italiennes. Ces dernières seront enfermées le temps de l'examen de leur demande d'asile. Ils et elles pourront être libéré·e·s de ce camp sous condition - tel que le versement d'une caution de près de 5000 €. La Tunisie, le Nigeria, l'Algérie, le Sénégal, le Maroc, la Côte d'Ivoire ou encore la Gambie sont considérés comme des pays « sûrs » par les autorités italiennes.

Le concept de « pays tiers sûr » est issu de la directive « Procédure » de l'UE (2013). Pour être qualifié de « pays tiers sûr », la Commission européenne se base notamment sur le respect du droit d'asile et le principe de non-refoulement conforme à la Convention de Genève de 1951. En principe, car la

¹⁵ InfoMigrants, « ["Certains n'ont pas changé de teeshirt depuis leur arrivée" : à Lampedusa, la tension est à son comble dans le hotspot surpeuplé](#) », le 16 septembre 2023

¹⁶ InfoMigrants, « [prolongement de la durée de détention, ouverture de centres de rétention... l'Italie durcit le ton contre les migrants irréguliers](#) », le 19 septembre 2023

¹⁷ Amnesty International, « [Italie, Exiger une garantie financière de la part des demandeurs d'asile est « illégal »](#) », le 25 septembre 2023.

Commission européenne souhaite faire intégrer les pays des Balkans dans cette catégorisation en dépit des pratiques documentées de refoulements quasi-systématiques à leurs frontières (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Hongrie, Serbie etc.) Cette catégorisation s’inscrit dans une volonté d’externaliser l’asile et de repousser toujours plus loin les personnes jugées « indésirables » par les gouvernements européens.

Pologne

- [Deutsche Welle, “Poland to conduct migrant searches at Slovakian border”, le 25 septembre 2023](#)

La Pologne déclare renforcer les contrôles à sa frontière avec la Slovaquie. Cette déclaration survient pendant la campagne électorale et à l’occasion d’un scandale mettant en cause le gouvernement polonais dans une affaire de corruption. En effet, alors que le parti ultraconservateur Droit et Justice (PiS) est en campagne électorale, une enquête a révélé que les ambassades de Varsovie en Afrique et en Asie vendaient des visas de travail temporaire de l’Union européenne pour des milliers de dollars chacun. Le gouvernement allemand – qui est un des points d’arrivée des routes migratoires passant par la Pologne – s’est entretenu avec le gouvernement polonais. La ministre allemande de l’Intérieur a reconnu que Berlin était en discussion avec la Pologne et la République tchèque au sujet de l’introduction de contrôles frontaliers temporaires. La gestion des migrations est un enjeu central dans la campagne électorale, justifiant la mise en scène d’une augmentation des contrôles et de la fermeture des frontières européennes.

Revue de presse d'octobre 2023

Table des matières

Afrique	1
Libye	1
Turquie	2
Turquie - Grèce.....	2
Europe	3
Pays non-membres de l'Union européenne	3
Grande-Bretagne	3
Pays membres de l'Union européenne	4
UE	4
UE-Albanie-Royaume Uni	4
UE-Irak	5
Allemagne.....	5
Croatie.....	5
Espagne - Mauritanie	6
Espagne-Sénégal.....	6
France - Espagne	6
France.....	7
Italie.....	7
Slovaquie	8

Afrique

Libye

- Infomigrants, « [Méditerranée : les garde-côtes libyens accusés d'avoir fait chavirer un canot de migrants](#) », le 2 octobre 2023

Sea-Watch a diffusé une vidéo montrant les autorités libyennes percuter un bateau sur lequel se trouvaient une cinquantaine de personnes en migration. Cette manœuvre a provoqué le naufrage de l'embarcation et plusieurs personnes exilées sont tombées à l'eau. Sea-Watch a dénoncé une « tentative d'assassinat ». En dépit des énièmes violences commises par les garde-côtes libyens envers les exilé·e·s¹ et les ONG de sauvetage², l'Italie apporte un soutien à la Libye, via le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE (FFU), pour la surveillance des frontières. Depuis 2000, l'UE coopère avec la Libye par le biais du gouvernement italien (accord de Rome, 2000 ; accord de Tripoli, 2007 ; accord de Benghazi, 2008). À partir de 2016, l'UE fournit un soutien matériel et logistique aux garde-côtes libyens, renforcé par le protocole d'entente entre le gouvernement italien et le gouvernement libyen d'unité nationale de 2017, ainsi que le [protocole d'entente](#) entre Malte et la Libye (2020). Ainsi, malgré les faits documentés de violations des droits et de violences envers les personnes exilées commises par les autorités libyennes³, l'UE et ses États membres poursuivent leur collaboration pernicieuse avec ce pays failli, et notoirement non-sûr.

¹ Dans un rapport du 23 mars 2022, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU détaille les exactions subies par les migrant·e·s en Libye qui sont constitutives de crimes contre l'humanité selon une mission d'enquête indépendante de l'ONU de novembre 2021.

² En juillet, [l'Océan Viking avait été visé par des tirs répétés provenant d'un navire des gardes-côtes libyens](#).

³ Migreurop, « [Des centaines d'ONG et d'individus réclament la révocation de la zone SAR de la Libye](#) », le 3 juillet 2020

- **Avvenire**, [“Il Consiglio di sicurezza Onu conferma le sanzioni ai guardacoste-trafficienti”](#), le 20 octobre

Le Conseil de sécurité des Nations unies confirme les sanctions à l'encontre des garde-côtes-libyens considérés comme des trafiquants⁴. Cette décision met en difficulté les directives du gouvernement italien, selon lesquelles les organisations d'aide humanitaire devraient d'abord se coordonner avec les garde-côtes libyens, dont l'ONU souligne qu'ils sont l'un des principaux rouages du système criminel et de violation des droits des personnes en migration.

Turquie

- **Courrier International**, « [En Turquie, des “points de contrôle mobiles” pour lutter contre l’immigration illégale](#) », le 4 octobre 2023.

La Turquie durcit les contrôles d'identité des personnes (contrôles biométriques et vérification de leurs documents de séjour), entravant ainsi leur mobilité à l'intérieur de ses frontières. Pour ce faire, le gouvernement va créer de nouveaux points de contrôle mobiles. Ceux-ci, installés à l'intérieur d'une ville, permettent aux policiers d'interpeler des personnes suspectées d'être sans droit de séjour dans le pays pour les conduire dans des bus spéciaux (qui constituent les points de contrôles mobiles). Le gouvernement turc a également déclaré vouloir coopérer avec les gouvernements grecs et bulgares dans les contrôles des migrations.

La Turquie est un pays central dans la mise en œuvre de l'externalisation des politiques migratoires européennes. De nombreux accords et/ou arrangements avaient par ailleurs déjà été conclus entre la Turquie et l'UE ([protocole d'entente Turquie/Frontex](#) 2012, arrangement UE/Turquie 2016) et/ou ses États membres (accord de coopération policière Grèce/Turquie 2001, accord de réadmission Grèce/Turquie 2001, réactivé en 2010; accord de coopération policière Turquie/Italie, 2001) pour contenir les personnes en migration et empêcher leur circulation vers les pays de l'UE.

Turquie - Grèce

- **Le Monde**, « [En mer Égée, la route migratoire de tous les dangers](#) », le 6 octobre 2023.
- **Efsyn**, « [Επαναπροωθήσεις ξανά και με ένταση στο Αιγαίο](#) », le 6 octobre 2023

Le Conseil grec des réfugiés (GCR) souligne le caractère méthodique et systématique des refoulements d'exilé·e·s aux frontières grecques⁵. Il documente, dans chacun des cas, des faits de violences (humiliations, détentions illégales, intimidations, violences physiques et sexuelles, ainsi que la confiscation arbitraire d'effets personnels.) L'organisation Aegean Boat Report – qui recense les refoulements à la frontière gréco-turque – démontre qu'après une interruption de trois mois à la suite du naufrage criminel de Pylos, les garde-côtes grecs ont repris les opérations de refoulements, alors que le nombre de départs de la Turquie vers la Grèce augmente en raison des conditions de vie en Turquie. En effet, refoulées en Turquie, les personnes exilées témoignent des effets d'une politique qui s'oppose à l'installation des personnes exilées de manière permanente.

⁴ Notamment l'embargo sur les armes comprenant l'armements et [le] matériel létal connexe de tous types, y compris de toute assistance technique ou formation et de toute aide financière ou autre » UN Press, « [Le Conseil de sécurité proroge jusqu'au 1er février 2025 les sanctions applicables en Libye](#) », le 19 octobre 2023

⁵GCR, [“AT EUROPE’S BORDERS: BETWEEN IMPUNITY AND CRIMINALIZATION”](#), March 2023

Europe

Pays non-membres de l'Union européenne

Grande-Bretagne

- BBC, "[Bibby Stockholm: Asylum seekers to be returned to migrant barge](#)", le 11 octobre 2023
- Reuters, "[Britain begins returning asylum seekers to barge on southern coast](#)", le 19 octobre 2023

En août, les premières personnes migrantes ont été hébergées sur la barge flottante *Bibby Stockholm*. Ce dispositif d'enfermement a été mis en place par le gouvernement britannique pour les personnes arrivant dépourvues de droit de séjour, le temps de traitement de leur demande d'asile - de 3 à 6 mois. L'enfermement sur cette barge flottante serait spécifique aux « *hommes âgés de 18 à 56 ans* » et peut contenir jusqu'à 500 personnes. Quelques semaines après l'enfermement des premières personnes sur cette barge, des traces de bactéries de légionelles dans l'approvisionnement en eau ont mené à l'évacuation des personnes détenues. La semaine du 15 octobre 2023, une trentaine de personnes ont été de nouveau enfermées sur cette barge flottante en dépit des conditions inhumaines et de leurs conséquences sur les personnes⁶. Parallèlement, le gouvernement britannique a annoncé réduire l'hébergement en hôtels des demandeur·euse·s d'asile⁷. En Grande-Bretagne, le gouvernement poursuit et normalise⁸ les pratiques de non-accueil et la tendance à l'enfermement des exilé·e·s en demande de protection.

- The Guardian, "[Government faces legal challenge over 'unlawful segregation' of asylum seekers](#)", le 25 octobre 2023

L'organisation Care4Calais a engagé une action en justice contre le ministère de l'Intérieur britannique. L'association dénonce le non-respect des exigences de la loi de 1999 sur l'immigration et l'asile pour fournir un niveau d'hébergement adéquat aux personnes exilées. Elle démontre que dans le camp de Wethersfield – prétendu « site d'hébergement » officiel pour les demandeur·euse·s d'asile – les personnes enfermées sont soumises à des conditions d'isolement et d'enfermement qui rendent « *effectivement impossible pour les résidents d'interagir avec la communauté locale* » : le site est entouré de clôtures et surveillé continuellement par des agent·e·s de sécurité et des caméras de surveillance. La détention des personnes en demande de protection et leur isolement engendre une véritable ségrégation.

⁶InfoMigrants, « [Royaume-Uni : tentative de suicide d'un demandeur d'asile avant son transfert sur la barge Bibby Stockholm](#) », le 30 octobre 2023

⁷Infomigrants, « [Royaume-Uni : le gouvernement britannique réduit l'hébergement en hôtels des demandeurs d'asile](#) », le 25 octobre 2023.

⁸ La loi de 2022 prévoit l'ouverture de grands centres d'accueil ou d'hébergement pour les demandeurs d'asile. Il s'agirait en fait de camps de facto, souvent situés sur d'anciennes bases aériennes militaires

Pays membres de l'Union européenne

UE

- Reuters, "[EU ministers promise tougher immigration policies after Islamist attacks](#)", 19 octobre 2023

Après les attentats en France (2015/2023) et en Belgique (2016/2023), les ministres des pays de l'UE se sont réunis et leurs déclarations s'inscrivent dans les logiques des politiques de contrôle et d'expulsion des personnes exilées mises en place par l'UE. En associant « terrorisme » et politiques de contrôle migratoire, l'UE renforce depuis 2001, la criminalisation des personnes en migration perçues comme une menace, et leur catégorisation en tant qu'indésirables. Cette rhétorique participe aux violences commises envers ces personnes et à la négation de leurs droits. Cet « effet d'aubaine » post-attentats (aux Etats-Unis et en Europe) a permis le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures au sein de l'UE notamment par la France, qui depuis 2015 a renouvelé cette mesure 22 fois.

- Al Jazeera, "['Wake-up call' for EU as report reveals spike in anti-Black racism](#)", le 25 octobre 2023

L'Agence des droits fondamentaux (FRA) de l'UE a publié son rapport sur les discriminations et le racisme anti-Noir·e·s dans les pays de l'UE. Les résultats montrent que « *les personnes d'ascendance africaine sont confrontées à de plus en plus de discrimination simplement en raison de la couleur de leur peau.* » 46 % de personnes immigrées noires ou des personnes enfants d'au moins un·e parent·e immigré·e noir·e ont subi des discriminations. Ce pourcentage est particulièrement élevé en Allemagne et Autriche, où les mouvements populistes ouvertement anti-migrant·e·s progressent politiquement et médiatiquement.

UE-Albanie-Royaume Uni

- The Guardian, "[EU forges plan with UK and Albania to combat people smuggling](#)", le 5 octobre 2023
- Euronews, "[Paris and Rome call for 'coalition of the willing' with other European nations to stem migration](#)", le 5 octobre 2023

La Communauté politique européenne (CPE) s'est réunie pour la troisième fois le 5 octobre 2023, à Grenade en Espagne. Les représentant·e·s de 47 pays se sont retrouvé·e·s en Espagne dans le but de renforcer la coopération entre ses membres sur différentes thématiques. Les politiques de gestion des migrations européennes ont été abordées notamment dans le cadre de coopération avec les pays des Balkans. Le plan élaboré – en marge de la CPE – entre l'UE, le Royaume-Uni et l'Albanie a notamment été présenté. Les objectifs de ce plan sont de renforcer la coopération dans le contrôle et la fermeture des frontières entre pays de l'UE et pays dits « tiers » à l'UE. Un ensemble de mesures de contrôle, de tri et de restriction des mobilités est au centre des stratégies de l'UE : partenariats avec des pays d'Afrique, échange de renseignements et collaboration policières et sécuritaires, la criminalisation des migrations et de leur facilitation, la coopération en termes de politique des visas et le développement d'aides financières au « retour volontaire ».

UE-Irak

- [Statewatch, “EU seeking informal agreement to boost deportations to Iraq”, le 11 octobre 2023](#)

L'UE préconise un « instrument non-contraignant » avec l'Irak dans l'objectif de poursuivre la coopération avec le pays en matière d'expulsions. Cet accord s'ajoute à l'accord de partenariat et de coopération entre l'UE et l'Irak concernant les « *réadmissions* » et le plan de relance de la pression sur l'Irak élaboré par le mécanisme de coordination opérationnelle pour la dimension extérieure des migrations (Mocadem). Le document du Conseil de l'UE souligne également l'intérêt envers l'informalisation du droit permettant ainsi de réduire les possibilités de contrôle des institutions européennes et de restreindre les politiques migratoires de l'UE en raison du respect des droits humains.

Allemagne

- [AP News, “Germany is aiming to ease deportations as the government faces intense pressure on migration”, le 12 octobre 2023](#)

Le gouvernement allemand a élaboré un projet de loi visant à faciliter les expulsions des demandeur-euse-s d'asile débouté-e-s. Ce projet prévoit notamment d'augmenter la durée maximale de la rétention avant expulsion passant de 10 à 28 jours et de faciliter les expulsions des personnes qui ont été condamnées à une peine d'emprisonnement d'un an ou plus. Ainsi, en plus de la peine judiciaire s'ajoute une mesure administrative d'expulsion, une double peine, engendrant notamment des violations de la Convention européenne des droits de l'Homme. Ce projet permet également aux forces de l'ordre de s'introduire dans les domiciles à la recherche de documents pour établir l'identité d'une personne. L'Allemagne adopte une approche de plus en plus répressive à l'égard des exilé-e-s dans un contexte d'essor de l'extrême-droite⁹.

Croatie

- [Courrier des Balkans, « Exilés en Croatie : manips et mensonges du gouvernement et de l'extrême droite », le 4 octobre 2023](#)

En Croatie, l'extrême droite et le gouvernement diffusent des informations fausses ou non vérifiées contribuant à la criminalisation et la déshumanisation des personnes en exil. Pour exemple, l'article décrypte les mensonges relayés autour d'une « *prise d'assaut d'un train* » ainsi que sur des « *fusillades* » à la frontière entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine qui ont été associées à des exilé-e-s. Ces discours génèrent un sentiment d'insécurité et permettent de justifier la gestion sécuritaire et militarisée des migrations.

Pays membre de l'UE depuis 2013, la Croatie a rejoint l'espace Schengen en 2023 en contrepartie de sa capacité démontrée à s'ériger en garde-frontière de l'UE. « *Les autorités croates ont été jusqu'à raser plusieurs hectares de forêt pour faciliter les détections par caméras thermiques des franchissements de frontière et les interceptions des personnes.* »¹⁰. L'arsenal déployé aux frontières de la Croatie est financé par des fonds européens. Entre 2017 et 2020, les autorités croates ont ainsi reçu 108 millions d'euros au titre du fonds FAMI de l'UE et 23,3 millions d'euros supplémentaires au titre de l'aide d'urgence pour la migration et la gestion des frontières¹¹.

⁹ Le monde, « [En Allemagne, l'inquiétant essor de l'extrême droite](#) », le 5 novembre 2023

¹⁰ Migreurop, « [Exils sans fin - Chantages anti-migratoires le long de la route des Balkans](#) », novembre 2021

¹¹ Schengenvisa info, [EU Ombudsman to Initiate Inquiry Into Commission's Complicity in Croatian Border Violence](#), 16 novembre 2020

Espagne - Mauritanie

- [El diario, "España y la UE refuerzan su cooperación migratoria con Mauritania"](#), le 11 octobre 2023.

Le gouvernement espagnol et l'UE renforcent l'externalisation de leur politique migratoire en Mauritanie. Depuis 2003 (accord de coopération Espagne-Mauritanie) des patrouilles maritimes, aériennes et terrestres mixtes, ainsi qu'une équipe conjointe d'enquête (police nationale espagnole et mauritanienne) sont déployées par l'Espagne sur le territoire mauritanien. Cet accord a également permis la construction du centre de rétention de Nouadhibou (2006) financé par l'Agence de Coopération Espagnole (AECID). [L'accord de 2007](#) et [la convention de coopération Espagne/Mauritanie 2015](#) ont renforcé ce cadre légal permettant l'externalisation des contrôles et de la surveillance des frontières. Cette rencontre entre le gouvernement espagnol et le gouvernement mauritanien permet de poursuivre la coopération bilatérale entre ces deux États au travers de soutiens techniques et financiers.

Espagne-Sénégal

- [Info Migrants, « Espagne : bientôt "une série" de vols retour vers le Sénégal pour les migrants débarqués aux Canaries](#)», le 12 octobre 2023

Le gouvernement espagnol a annoncé la reprise des expulsions par avion en direction du Sénégal, d'abord au compte-gouttes, puis de façon groupée. Ces vols concernent les ressortissant-e-s sénégalais-es arrivé-e-s aux Canaries ces dernières semaines. Ces renvois collectifs et rapides sont organisés dans le cadre d'un accord signé en avril 2021 entre le gouvernement espagnol et le gouvernement sénégalais. Cette coopération est développée dans le cadre de l'action extérieure de l'Espagne et est déployée en application du Plan Afrique III et de Focus Afrique 2023. Le Plan Afrique III (2019) présente les orientations de la politique extérieure espagnole en Afrique. Le Focus Afrique 2023 est le programme de l'action extérieure du gouvernement espagnol dans certains pays d'Afrique. Au travers du prisme sécuritaire, ces orientations stratégiques renforcent la coopération policière pour le contrôle des frontières sénégalaises.

France - Espagne

- [InfoMigrants, « Frontière franco-espagnole : quatre points d'entrée vont être réouverts dans le Pays basque »](#), le 12 octobre 2023.

Quatre points de passage de la frontière franco-espagnole vont être ouverts pour faciliter la circulation des personnes qui ne sont pas considérées comme indésirables par les forces de l'ordre. Dans le même temps, des effectifs supplémentaires de police sont déployés pour contrôler les mobilités. En effet, la levée des restrictions est conditionnée à la création de brigades mixtes franco-espagnoles. Les contrôles seront alors ciblés, reproduisant les entraves à la mobilité, les pratiques de refoulement, d'enfermement, de discrimination et de violences existant à cette frontière. La prégnance des contrôles au faciès dans les pratiques de contrôle aux frontières est par ailleurs démontrée. Ainsi, entre janvier 2021 et décembre 2022, la Coordination d'actions aux frontières intérieures (Cafi) a recensé au moins 12 morts, dont une partie en lien avec des tentatives d'échapper aux contrôles de la police.

France

- Libération, « [«Rendre les exilés invisibles» : les associations vent debout contre l'interdiction des distributions alimentaires dans le nord-est de Paris](#) », le 10 octobre 2023

La préfecture de police de Paris a pris un arrêté interdisant les distributions alimentaires dans des zones précises et délimitées du 10e et 19e arrondissement du 10 octobre 2023 jusqu'au 10 novembre 2023. Dans les espaces concernés par ces arrêtés préfectoraux, les personnes exilées subissent un harcèlement policier. Comme à Calais¹² (à la frontière franco-britannique), cette politique – nommée « zéro point de fixation » – consiste à détruire très fréquemment chaque lieu de vie informel et à empêcher l'accès à la nourriture et aux soins pour les personnes exilées. Ainsi, de la même manière qu'à Calais, la préfecture de police de Paris entrave et criminalise les actions associatives.

[Le tribunal administratif de Lille a pourtant annulé les arrêtés de la préfecture du Pas-de-Calais en octobre 2022](#). Il condamne une « *pratique particulièrement attentatoire aux droits fondamentaux de ces étrangers, qui limitait leur droit à recevoir l'aide humanitaire qui leur était proposée* ». Cette politique maintenue et déployée à Paris s'inscrit dans une volonté d'invisibilisation et d'éloignement des personnes migrantes en dépit de leurs droits fondamentaux. Le tribunal administratif de Paris a suspendu cet arrêté de la préfecture de police de Paris le 18 octobre 2023.

Italie

- EuroNews, « [Italian court blocks deportation of migrant to Tunisia, saying it's not a safe country](#) », le 06 octobre 2023

Le tribunal de Florence a déclaré que la « *Tunisie ne peut être considérée comme un "pays sûr" où la démocratie et les droits humains sont respectés* ». Les expulsions vers la Tunisie sont bloquées pour la première fois, alors qu'un mémorandum d'entente entre la Commission européenne et la Tunisie est en « vigueur ». Les velléités du gouvernement italien d'externaliser les contrôles frontaliers se voient restreintes par des décisions juridiques, qui sanctionnent leur caractère contraire à la fois à la Constitution italienne et au droit européen.

- AfricaNews, « [La CEDH condamne l'Italie pour le traitement de trois migrants à Lampedusa](#) », le 20 octobre 2023

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné l'Italie pour traitements inhumains et dégradants et privation de liberté arbitraire dans le cas de trois personnes migrantes détenues à Lampedusa. La CEDH a conclu que les mesures prises par les autorités italiennes ont contrevenu à l'article 5 de la Convention européenne des droits de l'Homme, qui dispose que toute personne détenue a le droit d'être informée des motifs de sa détention et doit pouvoir exercer un droit de recours. Ils avaient été détenus en l'absence d'ordonnance justifiant cette détention dans un camp à Lampedusa, aux conditions jugées inhumaines : deux sanitaires pour 40 personnes et un manque de place qui obligeait certaines personnes à dormir sur des matelas à l'extérieur.

¹² Libération, « [Un important camp de migrants à Calais démantelé par les forces de l'ordre – Libération](#) », le 10 octobre 2023

Slovaquie

- [Le Monde](#), « [La République tchèque, la Pologne et l’Autriche instaurent des contrôles aux frontières avec la Slovaquie](#) », le 3 octobre 2023
- [InfoMigrant](#), « [La Slovaquie rétablit à son tour des contrôles aux frontières](#) », le 4 octobre 2023

Le président du parti national-populiste Smer-SD, Robert Fico, récemment élu, a annoncé le rétablissement des contrôles aux frontières avec la Hongrie. Le 6 septembre, à quelques semaines des élections législatives en Slovaquie, le déploiement de centaines de militaires à la frontière slovaquo-hongroise avait été annoncé¹³. Cela fait suite aux déclarations des autorités de la République tchèque, de la Pologne et de l’Autriche de rétablir les contrôles aux frontières avec la Hongrie. Ces décisions s’inscrivent dans une volonté de fermeture de la route des Balkans et dans un positionnement anti-migration, favorisé par la montée de l’extrême droite et les politiques migratoires européennes. La route des Balkans est notamment empruntée par des personnes de Syrie en demande de protection. Pourtant, ces logiques de contention et les effets d’annonce par les gouvernements des différents pays participent à criminaliser et irrégulariser cette route migratoire.

¹³ [InfoMigrants](#), « [La Slovaquie va déployer 500 soldats à sa frontière avec la Hongrie](#) », le 7 septembre 2023

Revue de presse de novembre 2023

Table des matières

Afrique	1
Libye	1
Maroc/Allemagne.....	2
Égypte	2
Niger	2
Sénégal	3
Europe	3
Pays non-membres de l'Union européenne	3
Royaume Uni	3
Pays membres de l'Union européenne	4
Union européenne (UE).....	4
Autriche	4
Finlande	4
Grèce	5
Hongrie	5
Italie.....	6
Italie - Albanie.....	6
Malte	7
Suède	7
Slovaquie	7

Afrique

Libye

- **Info Migrants**, « [De nouvelles vidéos de migrants torturés en Libye publiées sur les réseaux sociaux](#) », le 8 novembre 2023

De nouvelles vidéos attestent des tortures subies par les exilé·e·s sur le territoire libyen. Publiées par l'association *Refugees in Libya*, ces images montrent des personnes en exil torturées par des milices libyennes. Ils et elles seraient détenu·e·s dans des prisons non officielles gérées par des milices, dans la ville de Bani Walid.

Les conditions inhumaines et la violence de masse envers les exilé·e·s en Libye se poursuivent. Travail forcé, détention arbitraire à grande échelle dans des conditions extrêmes, viols endémiques, trafic d'êtres humains, violences de masses des exilé·e·s sont documentés et dénoncés depuis 2014. Dans sa logique de contention des migrations, l'UE finance les garde-côtes libyens (opération Seahorse 2017) pour externaliser le contrôle de ses frontières. La coopération UE-Libye [par le biais des arrangements entre l'Italie et la Libye](#) est responsable de la systématisation de ces violences depuis plus de 10 ans. Les aides financières, matérielles et techniques de l'Italie et de l'UE (Traité d'amitié Italie/Libye 2008; [Protocole d'entente](#) 2017 renouvelé en 2020 pour 3 ans ; [accords de coopération](#) Italie/Libye 2023) sont dénoncées par le Conseil des droits humains des Nations Unies du fait des liens avérés entre les garde-côtes libyens et les milices libyennes¹.

¹Human Rights Council, [Libya: Urgent action needed to remedy deteriorating human rights situation, UN Fact-](#)

[Finding Mission warns in final report](#), mars 2023

Maroc/Allemagne

- Libération maroc, « [Quelque 900 migrants irréguliers marocains s'apprêteraient à regagner le pays](#) », le 10 novembre 2023

À la suite d'une rencontre entre le gouvernement allemand et le gouvernement marocain, les autorités allemandes auraient obtenu des laissez-passer consulaires pour l'expulsion de près d'un millier de personnes reconnues comme marocaines par les autorités des deux pays. Cela a aussi mené à une déclaration d'intention commune visant à renforcer la coopération « *dans les domaines de la sécurité, de la migration, de la protection civile et de la lutte contre les différentes formes de crime transfrontalier.* »

Le syndicat marocain Organisation démocratique du travail (ODT) dénonce des expulsions collectives. Il préconise les programmes de « retour volontaire assisté ». Cependant, ces « retours volontaires » qui interviennent dans le cadre d'une procédure d'expulsion sont donc en réalité contraignants.

Égypte

- Orient XXI, [Accord migratoire avec l'Égypte. Des navires français en eaux troubles](#), 21 novembre 2023

Dans le cadre de l'accord entre l'Union européenne (UE) et l'Égypte (octobre 2022), les entreprises françaises Civipol, Défense Conseil International et Couach vont fournir à la marine du Caire trois navires et formeront les équipages aux outils de surveillance des frontières. L'Égypte, pays de blocage dans la politique d'externalisation des politiques migratoires européennes, bénéficie d'un soutien matériel et financier accru de l'UE². Cet accord permet le financement par l'UE des garde-côtes égyptiens et des autorités égyptiennes – à hauteur de 23 millions € – pour contrôler les frontières et appliquer la politique de contention européenne. [Statewatch](#) a également révélé que la Commission européenne souhaite établir un nouveau partenariat opérationnel avec l'Égypte poursuivant l'externalisation du contrôle des frontières européennes. Le [document annexe de la Commission européenne](#) indique que ce partenariat devrait inclure « *des équipes opérationnelles conjointes avec les procureurs et les autorités chargées de l'application de la loi des États membres et des partenaires* », ainsi que le soutien d'Europol et Eurojust.

Niger

- Le mondafrique, « [Le Niger répond à Bruxelles en abrogeant la loi anti-migratoire](#) », le 25 novembre 2023

Le Niger a abrogé la loi relative au « trafic illicite des migrants » de 2015 (2015-36) criminalisant le transport et l'hébergement des personnes en migration avec pour conséquences : « *refoulements aux frontières, interpellations de chauffeurs, inculpations de « passeurs », démantèlement des « ghettos » où sont hébergées les personnes en transit* »³. Cette loi multipliait également les entraves administratives en contradiction avec les règles de libre circulation au sein de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et multipliait les risques et les décès sur la route migratoire.

Depuis 2012, et surtout à partir de 2015, le Niger est au cœur des stratégies d'externalisation de l'UE: renforcement des contrôles, criminalisation des migrations et de leur facilitation ainsi que développement des politiques de renvois et de retours dits « volontaires ». Cette loi, promulguée sous les pressions de l'UE et rédigée avec l'appui technique des Nations Unies, participait à cette

²Entre 2016 et 2020, six projets liés aux questions migratoires en partenariat avec un bailleur européen (Projet PRIME, 09/02/2016, financé par le Royaume-Uni ; "Joint Initiative to Establish an Observatory on Human Mobility", 14/12/2017, en partenariat avec l'Institut Européen à Florence ; projet PROTECT II, 11/12/2019, financé par les Pays-Bas à hauteur de 11M d'€; projet THAMM, 19/10/2020, financé par l'Allemagne à hauteur de 30M d'euros ; projet SPHÈRE, 01/11/2020, financé par le Danemark).

³Migreurop, [Niger : ingérence et néocolonialisme, au nom du Développement](#), octobre 2017

stratégie anti-migratoire⁴ faisant du Niger l'un des laboratoires d'externalisation du contrôle migratoire de l'UE au travers notamment de dispositifs sécuritaires, de développement ou dits de protection⁵.

Sénégal

- Jeune Afrique, « [Macky Sall veut « neutraliser » les départs de migrants depuis le Sénégal - Jeune Afrique](#) », le 9 novembre 2023

Le président sénégalais demande la mise en place de mesures sécuritaires, économiques et financières d'urgence au Conseil des ministres concernant les migrations. Selon le communiqué, les ministres de l'Intérieur, des armées, de la Jeunesse et de la Pêche devraient être associés dans l'élaboration et la mise en place de ces mesures.

Faire de la « question migratoire » un thème central de la campagne en cours pour l'élection présidentielle de février 2024, semble être en lien avec les pressions européennes.

En 2016, le Sénégal est désigné comme l'un des principaux partenaires de l'UE dans le cadre du contrôle des migrations africaines⁶. L'UE participe et finance une approche sécuritaire, renforçant le contrôle aux frontières intérieures – notamment au travers d'antennes régionales de la Division nationale de lutte contre le trafic de migrants (DNLT) financées par l'UE – et le contrôle des routes migratoires maritimes. Depuis l'été 2022, l'UE a entamé des négociations avec le Sénégal pour établir un accord de statut avec l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes Frontex⁷.

Europe

Pays non-membres de l'Union européenne

Royaume Uni

- The conversation, « [Supreme Court rules Rwanda plan unlawful: a legal expert explains the judgment, and what happens next](#) », le 15 novembre 2023

La Cour suprême du Royaume-Uni a jugé illégal l'arrangement entre le Royaume-Uni et le Rwanda en date de 2022. Le Royaume-Uni souhaitait envoyer au Rwanda les demandeur·euse·s d'asile entré·e·s sur le sol britannique par des postes frontières non habilités. Il appartenait aux autorités rwandaises d'accorder ou non une protection au titre de l'asile sur leur territoire. L'arrêt de la Cour suprême se concentre sur le principe juridique du non-refoulement et détermine, à cet égard, que le Rwanda n'est pas un « pays tiers sûr ». L'arrêt ne commente pas l'externalisation des procédures d'asile en général. Ainsi, en théorie, le gouvernement britannique pourrait reproduire ce type d'arrangement dans d'autres pays pour autant qu'ils soient considérés comme « sûrs » pour les demandeur·euse·s d'asile.

⁴Boyer, Florence, et Harouna Mounkaila. « 12. Européanisation des politiques migratoires au Sahel. Le Niger dans l'imbrroglio sécuritaire », Emmanuel Grégoire éd., *L'État réhabilité en Afrique. Réinventer les politiques publiques à l'ère néolibérale*. Karthala, 2018, pp. 267-285.

⁵Boyer, Florence. « Sécurité, développement, protection. Le triptyque de l'externalisation des politiques migratoires au Niger », *Hérodote*, vol. 172, no. 1, 2019, pp. 171-191.

⁶Le Monde, [Comment l'Europe sous-traite à l'Afrique le contrôle des migrations \(1/4\) : « Frontex menace la dignité humaine et l'identité africaine »](#), le 6 septembre 2023

⁷[Le rapport de Cornelia Ernst](#) (membre de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures) critique les conséquences de l'externalisation des politiques migratoires européennes sur les droits humains.

Pays membres de l'Union européenne

Union européenne (UE)

- Statewatch, "[EU mulls intelligence-gathering obligations for search and rescue operations](#)", le 2 novembre 2023

[Un projet de la Commission européenne](#) souhaite imposer des exigences en matière de collecte de données et de renseignements à tous les navires qui participent à des opérations de recherche et de sauvetage (SAR) en mer. Les propositions sont une nouvelle tentative de subordonner le sauvetage en mer aux objectifs de l'UE en matière de contrôle et de surveillance des frontières et des exilé-e-s.

- Le Courrier des Balkans, « [UE/Balkans : les exilés, les démagogues sécuritaires et la fin de l'espace Schengen](#) », le 6 novembre 2023

L'article souligne l'usage d'une rhétorique sur la « *menace migratoire* » dans la période électorale européenne (juin 2024) pour une dizaine des pays ayant rétabli le contrôle aux frontières. La remise en cause du principe de libre circulation des personnes au sein de l'espace Schengen témoigne de la montée de la perspective sécuritaire des migrations par les États de l'UE, largement encouragée par celle-ci.

Depuis 2015, plusieurs [États de l'Union européenne \(UE\) ont rétabli le contrôle aux frontières intérieures](#), remettant en cause le principe de libre circulation au sein de l'espace Schengen. Les gouvernements invoquent une prétendue « *crise migratoire* » et/ou la « *menace terroriste* ». Ce rétablissement permet de légaliser et de normaliser les pratiques de contrôles systématiques aux frontières. De plus, dans les nombreux cas de refoulement aux frontières, le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures pourrait permettre une systématisation de ces pratiques.

Autriche

- The Guardian, "[Austria to work with UK on Rwanda-style plan for asylum seekers](#)", 2 novembre 2023

Le gouvernement autrichien a signé un arrangement sur « la migration et la sécurité » avec le gouvernement britannique. L'Autriche souhaite adopter une stratégie inspirée de l'arrangement entre le Royaume-Uni et le Rwanda, alors que la Cour suprême du Royaume-Uni a pourtant jugé illégal cet arrangement entre le Royaume-Uni et le Rwanda de 2022. L'Autriche et le Royaume-Uni collaboreront dans la mise en œuvre d'un système dans lequel les demandeurs d'asile en Autriche seront expulsés vers un pays du Sud dans l'attente du traitement de leur demande d'asile. Comme le [Danemark en juin 2023](#), le gouvernement autrichien souhaite externaliser le traitement des demandes d'asile hors de l'UE.

Finlande

- Info Migrants, « [Des gardes de l'agence européenne Frontex vont être déployés à la frontière entre la Finlande et la Russie](#) », le 24 novembre 2023
- Info Migrants, « [La Finlande ferme la totalité de sa frontière avec la Russie](#) », le 28 novembre 2023

L'agence européenne de garde-côtes et de garde-frontières Frontex va déployer 50 agent-e-s à la frontière entre la Finlande et la Russie. Ce mois-ci, la Finlande a progressivement fermé ces neuf postes-frontières avec la Russie en déclarant dans [un communiqué](#) que les autorités russes et « d'autres acteurs » - sans préciser lesquels – jouent un rôle de facilitateur des migrations vers la Finlande. Les autorités finlandaises accusent la Russie d'orchestrer une « *crise migratoire* », « *crise* » toute relative puisque les autorités finlandaises recensent depuis début août 2024, « 700 personnes

ayant une nationalité d'un pays non-membre de l'UE à être arrivées en Finlande sans documents de voyage ». Le directeur général de Frontex [déclare](#) un soutien matériel aux « défis hybrides » auxquels feraient face la Finlande. L'utilisation d'une prétendue « crise migratoire » orchestrée par la Russie contre la Finlande et l'UE justifie la fermeture des frontières et le renforcement des contrôles. Le 20 novembre 2023, [le dernier poste frontière ouvert se situait en Laponie finlandaise, au Nord de la Finlande](#), une zone difficile d'accès. Le 28 novembre 2023, celui-ci a été fermé, ne laissant aucune possibilité d'entrée dite « régulière » à la frontière finno-russe. Peu de cas est fait aux exilé·e·s dont la mobilité est ainsi entravée.

Grèce

- Al Jazeera, "[At EU borders, refugees report invasive genital searches during pushbacks](#)", le 3 novembre 2023
- Médiapart, "[Des fouilles corporelles « sexualisées » frappent les migrants aux frontières de l'Europe](#) », le 3 novembre 2023

Une enquête journalistique de Sandra Abdelbaki, Benjamin Hindrichs et Helena Rodriguez Gómez révèle des violences sexuelles commises par des garde-côtes grecs sur les exilé·e·s. Des fouilles à nu en public, par des agents masculins et des attouchements sexuels sont dénoncés. Les témoignages des représentant·e·s d'association de défense des droits des exilé·e·s et les rapports des associations soulignent la forme généralisée de ces violences aux frontières⁸. L'UE alloue des moyens humains, financiers et techniques considérables aux autorités grecques (collaboration avec Frontex dans le cadre du « National Integrated Maritime Surveillance System » en 2019 avec un budget de plus de 50 millions d'euros), en ayant connaissance/en toute conscience de ces pratiques.

Des rapports internes⁹ de l'officier en charge des droits fondamentaux de Frontex contiennent des allégations et des descriptions de mises à nu forcées à la frontière de l'Évros par des autorités grecques. Ces fouilles corporelles et génitales violent l'interdiction de « torture, des traitements dégradants ou inhumains » de la Convention européenne des droits de l'homme et la Convention des Nations unies contre la torture. Elles s'inscrivent dans une généralisation de la violation des droits, comme en témoigne la normalisation des refoulements en Europe et au-delà.

Hongrie

- Rfi, "[La Hongrie compte envoyer des militaires au Tchad pour lutter contre « les migrations »](#)», le 19 novembre 2023

Le gouvernement de Hongrie a annoncé déployer d'ici mars 2024, des militaires au Tchad afin « d'assister économiquement le pays, freiner l'immigration illégale et de l'aider à lutter contre le terrorisme » selon le ministre de la Défense. Cette opération militaire anti-migratoire est en lien avec le programme *Hungary helps*, lancé en 2019 qui permet de renforcer le contrôle des frontières dans différents pays africains (Kenya, Mozambique, Éthiopie). Dans le cadre de cette nouvelle opération, le gouvernement hongrois souhaite implanter un centre permanent « d'aide humanitaire et économique » dans une logique de contention des migrations.

⁸ European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, [32nd GENERAL REPORT OF THE CPT](#), 2022

Border Violence Monitoring Network, [ANNUAL TORTURE REPORT 2020](#)

Médecins sans frontières, "[In plain sight. The Human Cost of Migration Policies and Violent Practices at Greek Sea Borders](#)", novembre 2023

⁹ « rapport d'incident grave » (SIR), [numéro 10142/2018](#), daté du 18 novembre 2018

Italie

- Infomigrants, « [Italie : relaxe définitive de l'équipage de l'Open Arms, après cinq ans de procédures](#) », le 23 novembre 2023

Après cinq ans de procédures, la Cour d'appel de Catane a relaxé le capitaine et une cheffe de mission de l'ONG espagnole Open Arms poursuivis pour « *promotion de l'immigration clandestine* » et « *violences privées contre le ministère de l'Intérieur* ». La Cour a jugé irrecevable le recours du Parquet contre le non-lieu prononcé en 2020 par le tribunal de Raguse. Ils et elles encouraient jusqu'à 12 ans de prison et des centaines de milliers d'euros d'amende à la suite d'une opération de sauvetage, le 15 mars 2018, lors de laquelle l'ONG avait secouru plus de 218 personnes dans les eaux internationales entre la Libye et l'Italie. Les garde-côtes libyens avaient menacé l'équipage, demandant le transfert des personnes secourues.

Le harcèlement juridique des ONG de sauvetage et la criminalisation de celles-ci violent les conventions internationales et le droit de la mer. Entre 2018 et juin 2020, 50 procédures administratives ont été lancées à l'encontre des équipages des navires privés de sauvetage, des organisations, ou des navires eux-mêmes au sein des pays membres de l'UE¹⁰. Une criminalisation qui s'est renforcée en Italie avec le décret de janvier 2023 qui oblige les ONG à diriger leur navire de sauvetage, dès la fin d'une opération, vers le port qui leur est désigné par les autorités italiennes. Depuis début 2023, il y a eu douze immobilisations de bateaux civils de sauvetage¹¹.

Italie - Albanie

- Euractiv, « [Accord migratoire Italie-Albanie : l'ONU appelle au respect du droit international](#) », le 8 novembre 2023
- DW, « [Italy to send migrants to reception centers in Albania](#) », le 7 novembre 2023

L'Italie a conclu un protocole d'entente avec l'Albanie, pays non-membre de l'Union européenne, le 6 novembre 2023 qui permet a priori d'externaliser la demande d'asile et l'enfermement des personnes en procédure d'expulsion. Ce protocole permet la construction de deux camps sous juridiction italienne (du fait d'un statut d'extraterritorialité) financés par l'Italie sur le territoire albanais. Un des camps sera destiné à l'examen des procédures accélérées d'asile des migrant·e·s secouru·e·s en mer ; l'autre à l'enfermement des personnes s'étant vu notifier une mesure d'expulsion. La surveillance des camps sera effectuée en collaboration avec les autorités de police albanaises.

Le gouvernement italien participe ainsi à l'externalisation des politiques migratoires, dans des camps où les mauvais traitements semblent être devenus la norme¹². En contrepartie de pressions financières, l'arrangement s'inscrit dans une stratégie d'adhésion à l'UE. L'Albanie est candidate à l'adhésion de l'UE depuis 2014. L'accord pour l'ouverture des négociations d'adhésion est en cours depuis mars 2020. Véritable chantage anti-migratoire pour l'adhésion, l'Albanie est au cœur du dispositif d'externalisation du contrôle des frontières européennes (2009, accord avec Frontex ; 2018, accord de statut avec Frontex ; 2019, plan et déploiement opérationnel de Frontex ; 2019, accord de travail avec Europol ; 2021, déploiement d'un officier de liaison Frontex en Albanie).

¹⁰Statewatch, [Mediterranean: Nine new legal proceedings against civil search and rescue ships since June 2020](#)

¹¹France Info, « [L'Ocean Viking sanctionné par l'Italie : "On marche sur la tête", s'insurge une responsable de SOS Méditerranée](#) », le 17 novembre 2023

¹²Migreurop, « [Exils sans fin - Chantages anti-migratoires le long de la route des Balkans](#) », 2021

Malte

- InfoMigrants, « [Malte : accusés de "terrorisme" par le procureur général, les trois migrants d'El Hiblu risquent la prison à vie](#) », le 30 novembre 2023

Le procureur général de Malte a choisi d'inculper pour terrorisme trois exilés de l'affaire El Hiblu, initiée en 2019. Les trois exilés sont accusés par les autorités d'avoir détourné le pétrolier El Hiblu qui avait secouru en mer, en mars 2019, 108 personnes exilées (dont eux-mêmes). Le navire avait reçu l'ordre d'amarrer dans un port libyen. Cependant, l'équipage et les personnes secourues se sont rendu·e·s dans un port maltais. Les militaires maltais ont arrêté les trois jeunes exilés, dont deux mineurs, pour détournement, terrorisme et prise du navire par la force. Cette affaire démontre le détournement de la législation anti-terrorisme pour criminaliser et punir lourdement les personnes exilées. En l'espèce, ces 3 personnes ayant secouru une centaine de personnes risquent la prison à vie.

Suède

- Le Monde, « [Un mode de vie « honorable », condition très controversée pour rester en Suède](#) », le 21 novembre 2023

La coalition suédoise de droite et d'extrême droite a demandé l'examen de la législation européenne afin de voir s'il est possible d'invoquer des motifs spécifiques pour révoquer les permis de séjour des personnes étrangères. Un ancien magistrat a été désigné pour évaluer la conformité du projet d'expulser des citoyen·ne·s étranger·ère·s en raison d'une prétendue « mauvaise conduite » avec la législation européenne. La ministre chargée de l'Égalité des genres a donné des exemples de « manquements dans le mode de vie ». Elle énonce « *la fraude aux prestations sociales, l'endettement, la toxicomanie, « les moyens de vivre illégaux », ou encore l'association avec des groupes criminels et des groupes extrémistes menaçant les valeurs suédoises fondamentales* ». Le discours énoncé par la ministre participe à créer un climat hostile et xénophobe et renforce la discrimination à l'égard des personnes étrangère. Le projet renforcerait le pouvoir discrétionnaire des autorités et intensifierait un arsenal répressif et punitif. La coalition propose en l'espèce une législation pour les personnes étrangères les criminalisant et niant leur droit davantage.

Slovaquie

- Euractiv, « [La Slovaquie veut relancer le groupe de Visegrad pour une meilleure coordination sur l'immigration et le budget de l'UE](#) », le 7 novembre 2023

Le ministre slovaque des Affaires étrangères a déclaré vouloir relancer le groupe dit de Visegrad, composé de la Hongrie, de la Pologne, de la République tchèque et de la Slovaquie. Selon ces déclarations, le groupe devrait entamer des discussions autour du Pacte sur la migration et l'asile présenté en 2020, le budget de l'UE 2021-2027 et le cadre financier pluriannuel (CFP). Le groupe de Visegrad est une coopération régionale informelle créée dans les années 1990. Les pays de ce groupe coopèrent pour le contrôle des frontières (envoi d'officiers de police aux frontières hongroises, mise en œuvre d'exercices de coopération militaro-policière aux frontières entre ces différents États en collaboration avec l'Albanie ...) ¹³. L'UE, au travers du cadre financier pluriannuel (CFP) et de la promotion du nouveau Pacte, participe à cette coopération pour le renforcement du contrôle ultrasécuritaire des frontières européennes.

¹³ Migreurop, [Fiche pays Hongrie](#), 2018

Revue de presse de décembre 2023

Table des matières

Afrique	1
Tunisie	1
Tunisie - Libye	2
Europe.....	2
Pays non-membres de l'Union européenne	2
Albanie	2
Royaume-Uni/Rwanda.....	3
Royaume-Uni	3
Roumanie/Bulgarie	4
Pays membres de l'Union européenne.....	5
Union européenne	5
Croatie.....	5
France.....	6
Comores/Mayotte.....	7
Grèce.....	7
Italie	7
Malte/Frontex/Libye.....	8

Afrique

Tunisie

- **Info Migrants**, « [La Tunisie, terre de transit, refuse de jouer les "garde-côtes" de l'Europe](#) », le 4 décembre 2023

Après la dénonciation, par les associations de défense des droits, des expulsions collectives, de la traque envers les personnes exilées, et des violences anti-Noir-e-s en Tunisie ([Sfax, mai 2023](#)), le gouvernement tunisien tente de redorer son image à l'international, tout en maintenant des positionnements anti-migratoires engendrant de nombreuses violences. Le président et le ministre des Affaires étrangères tunisiens ont fait plusieurs déclarations plaidant pour trouver de prétendues « solutions » dans les pays de départ. La Tunisie se dit également prête à accueillir un sommet réunissant les pays du Sud et du Nord, tandis que le gouvernement tunisien déclare dans le même temps, auprès de la presse internationale, qu'il refuse de « jouer les garde-côtes » de l'Union européenne (UE). Cependant, les arrangements ([arrangement UE/Tunisie 2023](#)), financements¹ et

¹ Mediapart, « [L'UE propose à la Tunisie une aide à long terme allant jusqu'à 900 millions d'euros](#) », 11 juin 2023
France 24, « [La France octroie près de 26 millions d'euros à la Tunisie pour mieux contrôler l'immigration](#) », 19 juin 2023

pratiques observées démontrent le rôle de la Tunisie en tant que garde-frontière de l'UE. Plus encore, les déclarations du gouvernement tunisien favorisent des mesures anti-migratoires supplémentaires² afin d'empêcher par tous les moyens l'émigration depuis son territoire (politiques de contention, pratiques de pull-back), bafouant ainsi le droit international à la mobilité.

Tunisie - Libye

- [Info Migrants, « En Tunisie, des migrants arrêtés et transmis aux forces libyennes qui les jettent en prison », le 13 décembre 2023](#)

Une enquête d'Info Migrants renseigne les pratiques des forces de l'ordre entre la Tunisie et la Libye. Cette enquête met en lumière de nouvelles pratiques de collaboration entre les autorités de ces deux pays, soutenues (in)directement par l'UE et souligne la dimension raciale des pratiques de contrôle des frontières et des violences qui en découlent. Des exilé·e·s arrêté·e·s en Tunisie sont expulsé·e·s en Libye, où ils et elles sont enfermés dans des prisons, selon les témoignages. Ces expulsions collectives de la Tunisie vers la Libye, suivies d'enfermements arbitraires, concernent majoritairement les exilé·e·s noir·e·s. En Libye, depuis plus de 10 ans, les exilé·e·s, et plus particulièrement les exilé·e·s noir·e·s, subissent de nombreuses violences (enfermements arbitraires, violences physiques, psychologiques et sexuelles, etc.). L'UE a fait de la Libye et plus récemment de la Tunisie, des partenaires privilégiés de l'externalisation de ses politiques anti-migratoires en échange de financements et en augmentant leurs moyens techniques et humains dans le contrôle des migrations. Les violences et les violations des droits humains commises par les autorités de ces deux pays sont documentées et dénoncées depuis de nombreuses années, ce qui n'a jamais empêché l'UE, par différents biais, de poursuivre sa collaboration avec ces partenaires.

Europe

Pays non-membres de l'Union européenne

Albanie

- [Info Migrants, « En Albanie, la Cour constitutionnelle suspend l'accord avec l'Italie sur l'externalisation des demandes d'asile », le 14 décembre 2023](#)

La Cour constitutionnelle d'Albanie a suspendu l'arrangement avec l'Italie pour la mise en place en Albanie de deux centres italiens pour la gestion des demandes d'asile et des expulsions. La Cour suspend ainsi les travaux parlementaires en attendant de rendre une décision dans les trois prochains mois quant au respect du texte de l'accord informel avec la Constitution albanaise et les conventions internationales. Ce deal entre l'Italie et l'Albanie, conclu en novembre 2023, s'inscrit dans une tendance à l'externalisation de l'asile par les pays européens, et a suscité de nombreuses critiques. En Italie, en Albanie, et à la Commission des droits de l'Homme de l'UE, plusieurs politiques et activistes ont dénoncé un partenariat illégal et dangereux. Cet arrangement crée en effet « un régime d'asile

² Loi organique du 3 février 2004 introduisant un chapitre sur la répression de l'entrée et la sortie irrégulières du territoire. Il s'agit d'une législation répressive, criminalisant la migration et sa facilitation.

extraterritorial *ad hoc*, caractérisé par de nombreuses ambiguïtés juridiques »³. La commissaire européenne aux Affaires intérieures a toutefois déclaré que l'externalisation du traitement des demandes d'asile n'enfreint pas le droit de l'Union, car il se situe « en dehors » de celui-ci (!)⁴. Pour autant, une opposition législative se développe pour freiner cette tendance à la fois à l'informalisation du droit et au transfert des responsabilités et obligations internationales.

Royaume-Uni/Rwanda

- [Al Jazeera, "UK home secretary signs new asylum treaty in Rwanda"](#), le 5 décembre 2023

En novembre 2023, la Cour suprême du Royaume-Uni a confirmé que l'arrangement conclu en avril 2022 entre le Royaume-Uni et le Rwanda pour externaliser le traitement de la demande d'asile était illégal, considérant que le Rwanda n'est pas un « *pays tiers sûr* ». Face à cette décision, le gouvernement britannique et le gouvernement rwandais ont signé en décembre 2023 un traité « juridiquement contraignant », pour apporter des garanties sur le sort des exilé-e-s expulsé-e-s du Royaume-Uni, notamment quant au principe de non-refoulement une fois sur le territoire rwandais. Ce traité devra être ratifié par les Parlements britannique et rwandais. L'arrangement entre le Royaume-Uni et le Rwanda de 2022 est au cœur de la politique anti-migratoire menée par le gouvernement britannique, dont l'objectif est de transférer ses responsabilités en termes d'accueil et de protection des personnes. Le Rwanda est devenu central dans les stratégies d'externalisation européennes : le [Danemark](#) (2021), le Royaume-Uni (2022), [la Suisse](#) (2023) et récemment [l'Allemagne](#) (2023) tentent de généraliser et de rendre effective l'externalisation de l'asile dans ce pays africain, en dépit des conventions internationales ratifiées et du principe de non-refoulement qui obligent les pays européens.

Royaume-Uni

- [BBC News, "Changes to UK visa requirements: Key points at-a-glance"](#), le 5 décembre 2023
- [The Guardian, "How the heartless visa changes will destroy our families"](#), le 10 décembre 2023

Le gouvernement britannique a durci les conditions d'obtention des visas à destination du Royaume-Uni. Il exige notamment de l'hôte un salaire minimum pour l'obtention d'un visa familial. Ainsi, les personnes souhaitant procéder à un regroupement familial doivent démontrer qu'ils gagnent plus de 33 000€ par an. Le seuil a été réduit par rapport à la proposition de loi, mais le gouvernement a annoncé vouloir « augmenter progressivement ce seuil » sans plus de précisions⁵. Parmi l'ensemble des mesures, on trouve également l'augmentation du salaire minimum requis pour les visas de travail des personnes dites qualifiées, et l'augmentation de 66 % du prix pour accéder au service de santé national (*National Health Service*) pour les personnes étrangères. Il s'agit d'un durcissement des conditions qui limite les possibilités légales de migration et limite le droit à la vie privée et familiale.

³ Déclaration du Commissaire aux droits de l'Homme, [l'accord entre l'Italie et l'Albanie confirme l'inquiétante tendance européenne à externaliser les procédures d'asile](#), le 13 novembre 2023

⁴ Euronews, « [L'accord migratoire entre l'Italie et l'Albanie est hors de la législation de l'UE, estime la commissaire européenne aux Affaires intérieures](#) », le 15 novembre 2023

⁵ Euronews, ["Controversial restrictions on UK family visa rules eased after uproar"](#), le 22 décembre 2023

Tout au long de l'année 2023, le gouvernement britannique a renforcé son discours et ses projets anti-migratoires. Plusieurs de ses projets de loi ont été jugés illégitimes (Projet de loi sur la « migration illégale » [Illegal Migration Bill](#)) ou illégaux (arrangement RU/Rwanda).

- [Info Migrants](#), « [Royaume-Uni : un migrant décède à bord de la barge "Bibby Stockholm" »](#), le 12 décembre 2023

Sur la barge flottante Bibby Stockholm, nouveau dispositif de privation de liberté des demandeur·euse·s d'asile dans l'attente de l'examen de leur situation mis en place en 2023 par le gouvernement britannique, une personne est décédée le 12 décembre. Une enquête est en cours, mais les articles de presse évoquent un potentiel suicide. Le dispositif Bibby Stockholm a été conçu pour réduire les placements en hôtel, jugés trop coûteux, et pouvait à l'origine concerner jusqu'à 500 personnes. En août, la barge avait dû être évacuée, car des traces de bactéries de légionelles avaient été retrouvées dans l'approvisionnement en eau. L'indignité des structures gouvernementales visant à enfermer les exilé·e·s est régulièrement dénoncée ([Camp de Wethersfield](#), [le centre de Manston](#), [Brook House Inquiry Report](#)). Le gouvernement britannique, au travers de sa gestion répressive des migrations et de ses politiques anti-migratoires, met en danger l'intégrité physique et psychologique des personnes exilées, et contribue à la violence des parcours migratoires.

Roumanie/Bulgarie

- [Le Courrier des Balkans](#), « [La Roumanie et la Bulgarie l'année prochaine dans "Air Schengen" ? »](#), le 12 décembre 2023
- [Le monde](#), « [La Roumanie et la Bulgarie vont intégrer l'espace Schengen aux niveaux maritime et aérien »](#), le 27 décembre 2023

Un accord a été trouvé entre l'Autriche, la Bulgarie et la Roumanie pour que ces deux pays intègrent en mars 2024 l'espace Schengen, à l'échelle maritime et aérienne. L'Autriche bloquait les négociations depuis plusieurs mois, instaurant un véritable chantage anti-migratoire en échange d'une potentielle intégration à l'espace Schengen. En effet, l'Autriche se disait « *prête à l'assouplissement des règles qui régissent le trafic aérien pour la Bulgarie et la Roumanie, si Bruxelles renforçait les frontières extérieures de l'Union européenne (UE)* ». Les requêtes de l'Autriche : un triplement du nombre d'agents Frontex, l'augmentation des moyens de contrôles aux frontières terrestres, et davantage de relocalisations des demandeur·euse·s d'asile.

Depuis plusieurs années, la Roumanie et la Bulgarie ont renforcé l'ensemble des dispositifs sécuritaires sur leur territoire, instaurant une politique d'enfermement et d'expulsion massive⁶. L'UE a octroyé de nombreux financements (notamment au titre du fonds Asile Migration Intégration - FAMI de l'UE) augmentant leurs moyens de contrôles des frontières, en dépit des pratiques de refoulement et des violences aux frontières⁷.

⁶ Migreurop, « [Exils sans fin - Chantages anti-migratoires le long de la route des Balkans](#) », novembre 2021

⁷ Libération, « [Pushback» de migrants, huit mois en quête de preuves](#), 6 octobre 2021

Info Migrants, « [En Bulgarie, pays candidat à l'entrée dans Schengen, les accusations de violences contre les migrants se multiplient » le 2 septembre 2023](#)

Pays membres de l'Union européenne

Union européenne

- [Euronews, "Historic day' : EU strikes major deal to reform migration policy after three years of bitter debates", le 20 décembre 2023](#)

Au sein des institutions européennes, les négociations autour du [Pacte européen sur la Migration et l'Asile](#) ont repris début décembre 2023. Après trois années de négociations, les eurodéputé·e·s et les représentant·e·s des 27 États membres ont trouvé le 20 décembre un accord sur la réforme du système migratoire européen. Les pays membres de l'UE, qui souhaitaient finaliser le Pacte avant les prochaines élections européennes en juin 2024, ont accentué les mesures anti-migratoires concernant notamment la détention, l'externalisation des frontières, le tri et les expulsions. Le Pacte priorise ainsi l'approche sécuritaire des migrations en généralisant et normalisant des pratiques illégales et violentes, condamnées depuis plusieurs années.

- [Statewatch, " Expansive new police powers hidden behind EU's migrant smuggling proposals", 12 décembre 2023.](#)

Fin novembre deux nouvelles lois ont été proposées par la Commission européenne. Elles ont pour objet de criminaliser la migration et sa facilitation. La première contient une disposition visant à « combattre le trafic des migrant·e·s » et « *impose aux États membres d'ériger en infraction pénale les formes de complicité, d'incitation et de tentative des infractions visées par la présente directive* » (article 5) c'est-à-dire « l'incitation, la complicité et la tentative » d'entrée sur le territoire de l'UE en dehors des postes-frontière habilités. Dans l'article 3, « *le fait d'inciter publiquement des ressortissants de pays tiers à entrer, à transiter ou à séjourner sur le territoire d'un État membre* » en dehors des postes-frontière habilités et/ou sans documents de voyage valides « *constitue une infraction pénale* »⁸. La deuxième loi permettrait quant à elle d'étendre le champ d'action d'Europol, agence de police européenne, qui pourra investiguer en collaboration avec les forces de police des pays de l'UE et des pays « tiers à l'UE ».

La prétendue « *lutte contre le trafic de migrant·e·s* » s'inscrit dans un discours faussement humanitaire qui dans la pratique permet la mise en place de mesures sécuritaires visant les personnes en exil. Cette logique permet à l'UE d'appliquer des mesures répressives et anti-migratoires violentes au titre d'une prétendue protection des exilé·e·s. Or, c'est l'accroissement du contrôle frontalier et la militarisation des routes migratoires qui obligent les personnes en exil à avoir recours à des intermédiaires. L'UE a construit un amalgame entre criminalité internationale, terrorisme et immigration permettant ainsi de déployer toujours plus de moyens (militaires, policiers, judiciaires) dans le contrôle des migrations.

Croatie

- [Courrier des Balkans, « La Cour européenne des droits de l'homme condamne la Croatie », le 6 décembre 2023](#)

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a considéré que la Croatie avait violé « les garanties procédurales de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales », en expulsant « pour des raisons de sécurité nationale » un étranger ayant la résidence permanente en

⁸ [Proposal for a DIRECTIVE OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL laying down minimum rules to prevent and counter the facilitation of unauthorised entry, transit and stay in the Union, and replacing Council Directive 2002/90/EC and Council Framework Decision 2002/946 JHA](#)

Croatie. De plus, les autorités croates n'ont pas expliqué sur quoi elles fondaient leur évaluation, « menace à l'ordre public », et « raisons de sécurité nationale » étant des notions floues permettant aux autorités de trier, d'enfermer et d'expulser.

France

- Libération, « [L'Ain suspend la prise en charge des mineurs non accompagnés](#) », le 1^{er} décembre 2023.
- Politis, « [Des départements se mettent hors la loi en refusant d'accueillir des mineurs étrangers](#) » le 22 décembre 2023

Le département de l'Ain, situé dans le sud de la France, a décidé de suspendre pour trois mois la prise en charge des « mineur·e·s isolé·e·s étrangers ». Le département, responsable de la protection de l'enfance localement, a ainsi décidé de mettre en place un droit dérogatoire pour les mineurs étrangers. Pourtant, et conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant, au droit européen et au droit national, l'accueil et la prise en charge des mineur·es sur le territoire français sont obligatoires⁹, quels que soient leur statut administratif et leur nationalité. Les associations de défense des droits ont déjà constaté des inégalités de traitement et des violations des droits spécifiques des « mineur·e·s étranger·ère·s isolé·e·s » selon les orientations politiques de la préfecture de région. Après le département de l'Ain, la Vienne, le Var et le Jura ont fait des déclarations similaires. Ces décisions politiques hors la loi sont motivées par un principe raciste et discriminatoire de « *préférence nationale* », qui soumet l'accès aux droits à la nationalité des personnes. Elles s'inscrivent dans un débat politique national imprégné de xénophobie autour du projet de loi « immigration ».

- Médiapart, « [Derrière le projet de loi immigration, la voix de ceux et celles que l'on n'entend pas](#) », le 10 décembre 2023

Depuis 2022, le gouvernement français porte un projet de loi « immigration ». Début 2023, l'examen du projet de loi avait été reporté dans l'attente d'un « climat plus favorable ». Le 14 novembre 2023, un texte remanié et durci a été validé par le Sénat. L'examen du texte est stoppé le 11 décembre avant l'ouverture des débats à l'Assemblée nationale après l'adoption d'une motion de rejet. Une Commission mixte paritaire est convoquée, qui adopte finalement le 19 décembre le texte dur proposé initialement par le Sénat. Cet ultime projet de ralliement aux idées d'extrême droite est validé dans la foulée par les parlementaires¹⁰. Généralisation de la détention, normalisation de la double peine¹¹, aggravation des situations de précarité administrative et économique et rétablissement du « délit de séjour irrégulier » : cette énième loi sur l'immigration participe à la répression et la criminalisation des migrations et des personnes migrantes en France. Elle normalise les pratiques de non-accueil en France, renforce un climat xénophobe et alimente un racisme d'État, désormais décomplexé. Le rétablissement du « délit de séjour irrégulier », qui avait été supprimé en 2012 en application d'une directive européenne¹², marque une volonté du gouvernement de faire primer les

⁹ Gisti, « [Mettre fin aux violations des droits des mineur·es isolé·es](#) », janvier 2023

¹⁰ Gisti, « [Tout sur le projet de loi immigration intégration asile](#) »

¹¹ La double peine est l'ajout d'une mesure administrative d'expulsion à une peine judiciaire. Elle est une mesure discriminatoire, la mesure administrative d'expulsion s'ajoutant à une condamnation qu'en raison du statut d'extranéité de la personne condamnée.

Gisti, [L'interdiction du territoire français : La double peine judiciaire](#)

¹² CJUE, 28 avril 2011, El Dridi c/ Italie,

politiques anti-migratoires nationales par rapport aux droits européens : en somme un contournement de la hiérarchie des normes par opportunisme politique.

Comores/Mayotte

- Afrique XXI, « [Comores. Les victimes silencieuses du « visa Balladur »](#), le 29 décembre 2023

Avec l'instauration d'un visa en 1995, dit « visa Balladur », les circulations dans les Comores — espace historique de circulation trans-insulaire, en direction de Mayotte — ont été irrégularisées. L'instauration d'entraves à la circulation (visas, militarisation du contrôle frontalier) par le gouvernement français a eu pour conséquence l'accroissement de la violence pour les Comorien-ne-s. Dans cet article, plusieurs personnes témoignent de celle-ci et dénoncent les conséquences de ce visa et de la fermeture des frontières. À Mayotte, les autorités françaises ont militarisé et renforcé le contrôle des frontières avec pour conséquences des pratiques illégales (droit dérogatoire, refoulements aux frontières) et des violences (mort-e-s, séparations de familles). Un grand silence au niveau médiatique est par ailleurs dénoncé.

Grèce

- Le courrier des Balkans, « [Naufrage de l'Adriana : la Grèce veut-elle noyer les enquêtes ?](#) », le 18 décembre 2023

Six mois après le naufrage de l'Adriana (juin 2023), les enquêtes officielles menées sur le rôle des garde-côtes grecs n'ont pas progressé. L'enquête indépendante de [Border Forensics](#), publiée en juillet 2023, a démontré que les actes et les omissions des garde-côtes grecs ont contribué au naufrage de l'Adriana, faisant plus de 600 mort-e-s. Les enquêtes indépendantes publiées par [Solomon](#), [New York Times](#), [Der Spiegel](#), [El Pais](#), [Lighthouse Reports](#) et [Washington Post](#) ont relevé des informations similaires. Le tribunal naval, saisi en septembre 2023 par 40 rescapé-e-s du naufrage, n'a pas rendu de décision. En 2022, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Grèce pour les manquements dans les enquêtes du naufrage de Farmakonisi (2014) et les lacunes dans ses opérations de sauvetage. De plus, Frontex, dont la responsabilité a été mise en cause par les enquêtes, demeure inattaquable, du fait de son impunité structurelle.

Italie

- InfoMigrants, « [Rome immobilise un navire humanitaire, accusé d'avoir mis en danger des migrants en mer](#) », le 6 décembre 2023

Les autorités italiennes accusent le navire humanitaire Humanity 1, de l'ONG allemande SOS Humanity, d'avoir « mis en danger » des exilé-e-s en mer. Le navire est immobilisé depuis le 6 décembre 2023 dans le port italien de Crotona, en Calabre, pour vingt jours et l'ONG s'est vu infliger une amende d'environ 3 000 €. Les autorités italiennes reprochent au navire de l'ONG d'avoir ignoré les instructions du centre de coordination de secours en mer libyen, et d'avoir en conséquence empêché une interception des exilé-e-s par les garde-côtes libyens. Les autorités italiennes ont utilisé le décret Piantadosi (décembre 2022)¹³ pour immobiliser le navire. Le texte oblige les ONG à se rendre « sans délai » au port de débarquement assigné par Rome « *après une opération de secours en mer* ».

¹³ SOS Méditerranée, « Le « décret Piantadosi » au mépris du droit maritime », 28 novembre 2023

Cette criminalisation constante des navires de sauvetage par les autorités italiennes bafoue le droit international de la mer qui oblige de prêter assistance à toute personne se trouvant en détresse en mer. La Méditerranée reste l'une des routes migratoires les plus mortelles pour les personnes exilées, notamment pour celles qui fuient les traitements inhumains et les violences en Libye, largement documentés.

Malte/Frontex/Libye

- Lighthouse reports, "[Frontex and the pirate ship](#)", le 11 décembre 2023

Une enquête collaborative entre plusieurs médias révèle la coordination systématique entre l'agence européenne Frontex et les autorités maltaises et une milice reconnue par l'UE pour ses pratiques violentes et des faits de trafic d'êtres humains. Ainsi, la collaboration entre Frontex, les autorités maltaises et la milice Tareq Bin Zeyad (TBZ) se fait de manière directe et indirecte :

- Frontex signale les coordonnées des bateaux dans lesquels se trouvent des personnes en exil à la milice TBZ,
- les forces armées de Malte sont en communication directe avec ce même groupe,
- Frontex transmet des informations en passant par Tripoli.

Dans l'ensemble des cas, des options alternatives existaient pour porter secours aux embarcations en détresse. Mais l'UE soutient depuis de nombreuses années les « garde-frontières » libyens via des financements et des arrangements, notamment au travers du gouvernement italien (accord de Rome, 2000 ; accord de Tripoli, 2007 ; accord de Benghazi, 2008 ; protocole d'entente, 2017). Les violences commises par les garde-côtes et autorités libyennes sont depuis longtemps dénoncées et les liens notoires entre les milices armées et les garde-côtes libyens n'empêchent pas les États de l'UE de coopérer avec ce pays failli, véritable espace de contention des migrations. Malgré la documentation du système d'exploitation, d'extorsion et d'abus mis en place en Libye avec les financements de l'Italie et de l'Union européenne, rien n'a changé pour les personnes exilées, qui voient leurs droits bafoués au quotidien, en toute impunité, au nom de la « protection » des frontières européennes.